



L'ODYSSEE D'UNE STATUE MARIALE...

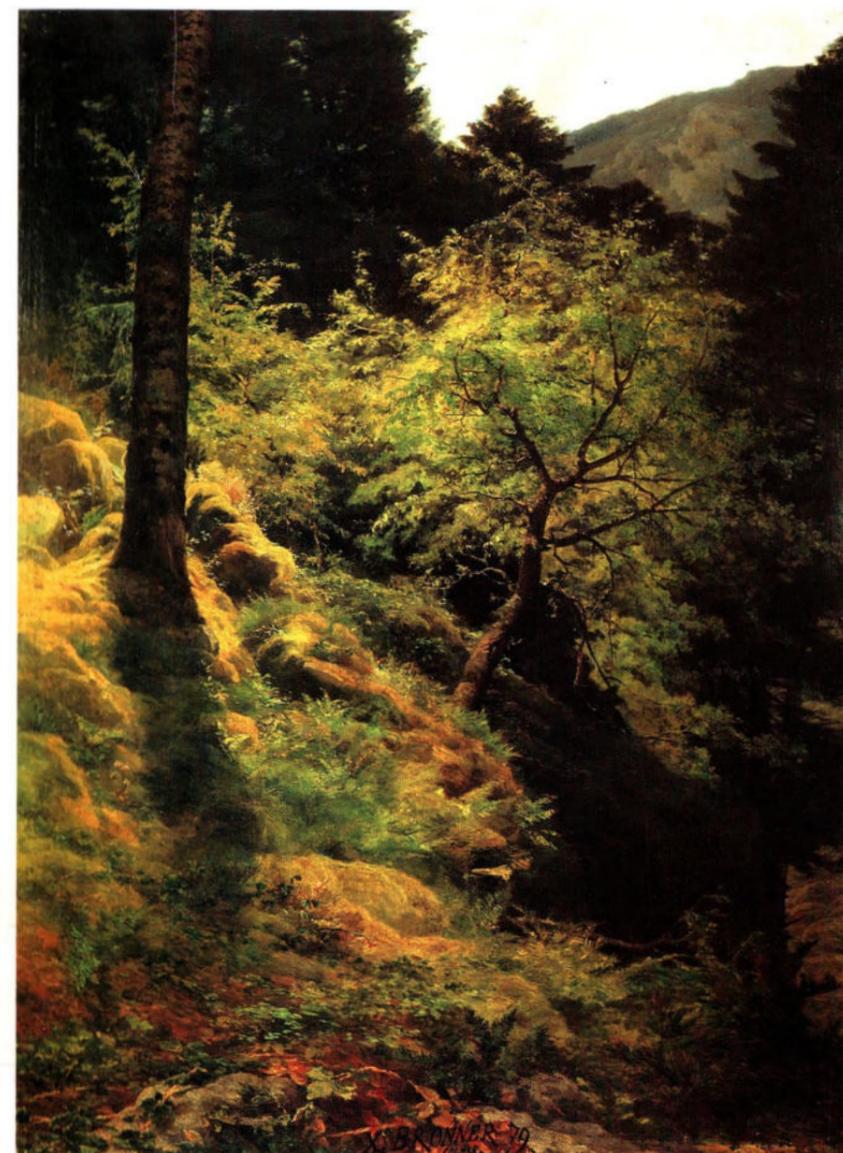
Depuis quelques semaines, cette belle statue néogothique orne la façade de la nouvelle usine de plastiques d'Orbey : une étape supplémentaire dans un périple déjà mouvementé. Cette statue mariale provient du domaine Herzog à Logelbach, à le même style et le même grès que la chapelle funéraire Herzog.

Elle fut transférée par Herzog à la crèche de l'usine d'Orbey et installée dans une sorte de niche. Les sœurs qui tenaient cette crèche, conduisaient les enfants deux fois par jour devant la statue pour y faire la prière. Lors de l'occupation allemande en 1940, la statue fut déplacée devant le monument aux morts civils de la guerre 1914-1918, qui se trouve à l'entrée du cimetière de la paroisse saint Urbain. En 1944, les combats de la Libération mutilèrent le visage marial.

Après la guerre, la Vierge retrouva sa place à la crèche pour migrer plus tard à l'entrée de l'usine. Cette année 1998, elle vient de quitter sa retraite discrète, pour accueillir les passants, à la fois à l'entrée d'Orbey et de l'usine. Un symbole émouvant du passé industriel et humain d'Orbey mais aussi, souhaitons-le, de la volonté d'un avenir prospère et durable.

Photo Gérard Dupont.

SOCIETE D'HISTOIRE DU CANTON DE LAPOUTROIE VAL D'ORBHEY



Bulletin n° 17
1998

BULLETIN DE LA
SOCIETE D'HISTOIRE
DU CANTON DE LAPOUTROIE
VAL D'ORBEY

N° 17 - 1998

SIEGE SOCIAL
50, rue Charles de Gaulle
68370 ORBEY

La Société d'Histoire du Canton de Lapoutroie - Val d'Orbey a été inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de Kaysersberg et est affiliée à la Fédération des Sociétés d'Histoire d'Alsace.

Le présent Bulletin n° 17 - 1998 a été tiré à 400 exemplaires.

Le Code de la propriété intellectuelle (loi n° 92-597 du 1er Juillet 1992) interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective (art. L 122-5). Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Dépôt légal : 2e trimestre
N° ISSN 0753-8413

SOMMAIRE

- 3 - Editorial
- 4 - Assemblée Générale 1996
- 5 - Membres de la Société d'Histoire
- 7 - Le Bonhomme : Etude paysagère 1890-1996
- 10 - Aube et robe en Alsace au XVIII° siècle,
les Schielé, cisterciens à Pairis
- 12 - Vivre et mourir à Labaroche au XVIII° siècle
- 19 - Les Marco, notaires et receveurs seigneuriaux
dans le Val d'Orbey au XVIII° siècle
- 24 - Le droit de pêche dans le Val d'Orbey sous
l'Ancien Régime
- 31 - La vente des biens nationaux dans le Canton
de Lapoutroie - 1791-1806
- 39 - Notables et intérêts locaux : les élections cantonales
dans le canton de Lapoutroie au XIX° siècle : 1833-1870
- 53 - Maires et vie municipale dans le canton de Lapoutroie
au XIX° siècle : 1800-1870
- 65 - L'administration des communes d'Orbey et du
Bonhomme en 1845
- 68 - Evolution du bas d'Orbey de 1845 à nos jours
- 70 - Le bureau de poste d'Orbey fête ses cent ans d'existence
- 73 - Transport du courrier de Labaroche à Ammerschwihl
en 1898
- 74 - A Fréland de 1891 à 1902
- 81 - Le Bonhomme en 1898 - Embellissement de la commune
- 82 - L'évacuation de Labaroche (nuit du 11 au 12 janvier 1945)
- 87 - Il était une fois le certificat d'études (vers 1950)
- 90 - Encore une gogatte de dans le temps
- 91 - « Nâtchuro » où comment un surnom vient aux enfants
- 94 - Le fromage de tête - Lè djalay
- 96 - La rivière - Lo Ru
- 97 - Dernières nouvelles cantonales de 1898
Le « Journal de Colmar » communique :
- 100 - Ephémérides du canton - 1997
A travers la presse locale
- 104 - Notes de lecture - Philippe JEHIN « Libertin ou sorcier ; un
drôle de paroissien au XVII° siècle »

Yvette BARADEL
Maurice HERMANN

Yvette BARADEL

Claude MULLER
Philippe JEHIN

Francis LICHTLE

Philippe JEHIN

Yvette BARADEL

Olivier CONRAD

Yvette BARADEL

Yvette BARADEL
Pierre BEDEZ
Lucien JECKER

Lucien JECKER
Henri PETITDEMANGE
Lucien JECKER
Suzanne ROMINGER
PRUD'HOMME

Jean COLLIN
Jean MATHIEU
Suzanne ROMINGER
PRUD'HOMME
Gaby BAUMANN
Gaby BAUMANN

Lucien JECKER

Gérard DUPONT
Armand SIMON

Illustration de couverture

Photo : Xavier BRONNER : Intérieur de forêt, vallée de Fréland, Musée d'Unterlinden - F 68000 Colmar - Photo O. Zimmermann.

Né à Colmar en 1840, Xavier BRONNER fut initié à la peinture de fleurs par Pierre Meister, peintre colmarien. Il séjourna à Paris de 1861 à 1871, travailla dans l'atelier de Charles Bodmer à Barbizon et se lia d'amitié avec François Millet. De retour à Colmar, il enseigna le dessin au lycée, se fixa ensuite à Sarreguemines où il travailla pour une faïencerie et se retira à Haguenau où il mourut en 1920. Peintre paysagiste, on retrouve dans ses oeuvres l'influence de l'école de Barbizon.

EDITORIAL

Ce dix-septième bulletin annuel continue la tradition de ses prédécesseurs.

Ce numéro innove en deux domaines.

Nous abordons déjà le problème de l'environnement qui est à l'ordre du jour. En effet le Schéma directeur "Montagne-Vignoble et Ried" établi par le Syndicat intercommunal d'Etudes pour la Révision du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Colmar-Rhin-Sainte-Marie-Aux-Mines a été arrêté en février 1997 et présente une étude sur des communes de notre canton. Nous avons choisi, cette fois-ci, celle du Bonhomme. Nous présenterons d'autres communes dans un numéro suivant.

On peut rapprocher de cet article celui qui aborde la transformation de la commune d'Orbey au début du siècle sous l'influence de l'industrialisation.

Une autre nouveauté de ce bulletin porte sur la vie politique du canton représentée par deux articles et deux documents sur les élections cantonales et municipales au XIX° siècle.

Les autres articles historiques couvrent la période allant du XVIII° siècle à nos jours. Nous nous efforçons toujours d'étudier à la fois le canton dans son ensemble car nous croyons à l'unité du pays welche et ses communes en particulier car chacune a son originalité.

Le parler welche qui est un des ferments de cette unité est représenté par des articles qui, cette année, sont courts. En effet le groupe de patoisants de la Société a terminé le "Glossaire thématique du parler welche" auquel il travaillait depuis trois ans. Il sera publié à l'automne prochain. Les patoisants n'ont donc pu se consacrer totalement, comme à l'accoutumée, au bulletin.

Nous joignons d'ailleurs, à ce numéro, un bulletin de souscription pour cet ouvrage.

Nous rappelons, comme chaque année, que le Comité accepte les articles originaux se rapportant au canton que les adhérents de la Société ou les sympathisants voudraient bien lui faire parvenir.

Pour le Comité,
La Présidente,
Yvette BARADEL

ASSEMBLEE GENERALE DU 27 AVRIL 1997 A FRELAND

Maurice HERMANN

Après les paroles de bienvenue de notre présidente, Mme Yvette BARADEL, le secrétaire Maurice HERMANN procéda à la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale du 5 mai 1996 à Lapoutroie et entraîna avec le rapport d'activités de l'année écoulée. Il souligne particulièrement notre participation aux différentes manifestations estivales et aux deux émissions de télévision sur FR3, le 15 août 1996 avec « Déclat » consacré au Pays Welche, et le 8 mars 1997 avec « Il était une fois l'Alsace, histoire d'un village vosgien » à l'occurrence, il s'agissait de Labaroche; M. Armand SIMON, un des animateurs de cette dernière émission nous explique quel fut son déroulement.

Une précision est apportée concernant notre concours au livre consacré à la Vallée de la Weiss que la Communauté des Communes désire éditer. De plus, un bref compte rendu éclaire l'Assemblée sur la présentation du livre « Détours en Pays Welche », ouvrage créé à l'initiative de la Société d'Histoire en étroite collaboration avec l'Office du Tourisme cantonal.

Le bilan financier de notre trésorière, Melle Rose-Blanche DUPONT est approuvé par les commissaires aux comptes, Mmes Paulette EBERLE et Denise SAULNIER, particulièrement pour son suivi et sa précision. Mme SAUR et M. Armand TOSCANI sont désignés pour reprendre la relève.

Dans son rapport, la présidente fait entrevoir les difficultés du recrutement mais n'en est pas moins optimiste pour l'avenir car de nouveaux projets plus ou moins lointains sont à l'étude.

Enfin, M. Pierre FLUCK, tout à la fois géologue, historien et archéologue, ce professeur à l'université de Haute Alsace, nous fait part de ses fouilles de 1995/1996 au Bonhomme d'où il ressort que dès le 16 siècle une douzaine de fonderies d'argent appliquaient une technologie révolutionnaire par la méthode « de liqation ».

A l'issue de l'assemblée générale, beaucoup de membres se retrouvent dans une ambiance amicale au « Restaurant de la Maison du Pays Welche » pour un succulent repas.

MEMBRES DE LA SOCIETE D'HISTOIRE

Membres bienfaiteurs 1997

- | | |
|--|---|
| 1 DEL GRANDE Pierre 68240 Fréland | 10 KILLY Yvette 68000 Colmar |
| 2 DUPONT Rose-Blanche 68370 Orbey | 11 NOGUES-ORY Monique 47000 Agen |
| 3 EICHLER Alfred 67120 Molsheim | 12 PETITDEMANGE Cécile 68650 Lapoutroie |
| 4 FLORENCE Michel 68650 Lapoutroie | 13 RIESS Eric 68000 Colmar |
| 5 FOESSEL Georges 67000 Strasbourg | 14 SCHEHIN Bernadette 68370 Orbey |
| 6 FREBOURG Odile 68910 Labaroche | 15 TOSCANI Armand 68650 Le Bonhomme |
| 7 GEORGES Albertine 68000 Colmar | 16 UETTWILLER Claude 41000 Blois |
| 8 GERY-RIETTE Jacqueline 87100 Limoges | 17 ULMER Marie-Louise 68000 Colmar |
| 9 GRIVEL Jean-Marie 68240 Fréland | 18 WALTZER Gaby 68370 Orbey |

Membres actifs 1997

- | | |
|--|---|
| 19 ALBRECHT Aimé 68110 Illzach | 58 DUPONT Alice 68370 Orbey |
| 20 ANCEL Bernard Ferny Voltaire (Suisse) | 59 DUPONT Gérard 68370 Orbey |
| 21 ANTOINE Jean 64600 Anglet | 60 DUPOUAIL Guy 67100 Strasbourg |
| 22 AUBERT Jean 54520 Laxou | 61 EBERLE Paulette 68370 Orbey |
| 23 BALLAND Marie-André 54000 Nancy | 62 EITEL Marcel 68910 Labaroche |
| 24 BANNWARTH Stéphanie 68650 Lapoutroie | 63 FRANCESCHI Virginie 68650 Lapoutroie |
| 25 BARADEL Yvette 68240 Fréland | 64 GANDER - Pairs 68370 Orbey |
| 26 BATOT Marguerite 68370 Orbey | 65 GAUDEL Gérard 54700 Pont à Mousson |
| 27 BATOT Pierre 68370 Orbey | 66 GEISLER Robert 68650 Lapoutroie |
| 28 BAUMANN Gaby 68370 Orbey | 67 GIRARDIN Philippe 68650 Lapoutroie |
| 29 BEDEZ Pierrot 68370 Orbey | 68 GRUNENWALD Dominique 68000 Colmar |
| 30 BEDEZ Serge 27420 Cahaignes | 69 GRUNENWALD J.Michel 67370 Reittwiller |
| 31 BERTHIER Marie-Christine 68370 Orbey | 70 GSELL Fernand 68370 Orbey |
| 32 BILHAUT Gilles 68920 Wettolsheim | 71 GUERIN Guy 68240 Fréland |
| 33 BINDLER François 68370 Orbey | 72 GUIDAT François 68370 Orbey |
| 34 BLAISE Léon 68370 Orbey | 73 GUIDAT Jean-Paul 68370 Orbey |
| 35 BLAISE Paul 68370 Orbey | 74 GUIDAT René 68370 Orbey |
| 36 BONIFACI André 68650 Lapoutroie | 75 HELDERLE Daniel 68370 Orbey |
| 37 BPP Jean-Paul 68370 Orbey | 76 HERMANN Joseph 68370 Orbey |
| 38 BRICHLER Benoît 75019 Paris | 77 HERMANN Maurice 68370 Orbey |
| 39 BRUNI Michel 51470 Saint Memmie | 78 HERQUE Raymond 68370 Orbey |
| 40 CABOCHE Roland 68650 Lapoutroie | 79 HUG Joséphine 68370 Orbey |
| 41 CENTRE DEP.HIST.FAMILLES 68500 Guebwiller | 80 JACKY-MARION Claude 68650 Lapoutroie |
| 42 CHANEL Gilles 95170 Deuil-Le-Barre | 81 JAEGLER Bernard 67220 Triembach/Val |
| 43 CHIODETTI Suzy 68370 Orbey | 82 JEANDON Maria 68650 Hachimette |
| 44 CLAUDEPIERRE Germain 68370 Orbey | 83 JECKER Lucien 68370 Orbey |
| 45 CLAUDEPIERRE Jean 68370 Orbey | 84 JEHIN Guy 68920 Wintzenheim |
| 46 COLIN Pierre 88100 Coinches | 85 JEHIN Marie Alexi 68000 Colmar |
| 47 COLLIN Marie-Antoinette 68000 Colmar | 86 JEHIN Philippe 68000 Colmar |
| 48 COOPE Bernard 68370 Orbey | 87 JOANNES Jean 84490 ST Saturnin/Apt |
| 49 CRENNER Pierre 68370 Orbey | 88 JUILLARD Marie-Claude 68500 Guebwiller |
| 50 DANIEL François 68370 Orbey | 89 JULLIARD Maria 68650 Lapoutroie |
| 51 DEFASNE Gaby 68650 Lapoutroie | 90 KEHEYOFF Rolande 67000 Strasbourg |
| 52 DEMANGEAT Jacques 68370 Orbey | 91 KLINKLIN Gérard 68910 Labaroche |
| 53 DIDIERJEAN Claude 68240 Fréland | 92 LAMOUCHE Thérèse 68370 Orbey |
| 54 DIDIERJEAN Jeannine 68370 Orbey | 93 LAMPIETTI Mauricette 68910 Labaroche |
| 55 DIDIERJEAN René 68370 Orbey | 94 LAURENT Thierry 91230 Montgeron |
| 56 DIEUDONNE Paul 68000 Colmar | 95 LELLIG Micheline 75000 Paris |
| 57 DODIN Gilbert 68650 Lapoutroie | 96 MAIRE Claude 68370 Orbey |

- 97 MAIRE Raymond 68370 Orbey
- 98 MARCHAND Christian 68040 Ingersheim
- 99 MARCHAND Louis 78230 Le Pecq
- 100 MASSON Roger 68370 Orbey
- 101 MATHIEU Jean 68650 Lapoutroie
- 102 MERCKY Roger 67100 Strasbourg
- 103 MEYER Dominique 68770 Ammerschwihr
- 104 MICLO Jean-Pol 88520 Ban de Laveline
- 105 MILLION Gérard 68370 Orbey
- 106 MILLION Roland 68360 Ste Marie aux Mines
- 107 MULLER Irène 68650 Lapoutroie
- 108 MUNIER Lucie 68240 Fréland
- 109 MUNIER Maria 68370 Orbey
- 110 OLRV Simone 68370 Orbey
- 111 PARFAIT François 75116 Paris
- 112 PARMENTIER Clotilde 68910 Labaroche
- 113 PARMENTIER Gilbert 68650 Hachimette
- 114 PARMENTIER Michel 68370 Orbey
- 115 PATRY Hervé 68240 Fréland
- 116 PERRIN André 68400 Riedisheim
- 117 PERRIN Gérard 84490 St Saturnin les Apts
- 118 PERRIN Gilbert 68659 Lapoutroie
- 119 PETITDEMANGE Henri 68240 Fréland
- 120 PIERRE Jean-Jacques 68370 Orbey
- 121 PIROLA Jeanne 68370 Orbey
- 122 POMMOIS Lise 67110 Niederbronn
- 123 PRUD'HOMME André 68370 Orbey
- 124 PRUD'HOMME Denise 68370 Orbey
- 125 PRUD'HOMME René 68370 Orbey
- 126 REECHT Ricca 68910 Labaroche

- 127 RETTIG Denise 68240 Fréland
- 128 RIETTE Joséphine 68000 Colmar
- 129 ROMINGER Suzanne 68000 Colmar
- 130 SAULNIER Denise 68650 Lapoutroie
- 131 SAUR Pierre 68000 Colmar
- 132 SCHAETZEL Jean 68240 Kaysersberg
- 133 SCHILLINGER Charles 68920 Wintzenheim
- 134 SCHUSTER Cécile 68370 Orbey
- 135 SCHUSTER Suzy 68370 Orbey
- 136 SCULO J. Michel 91219 Draveil
- 137 SILBERSTEIN René 33470 Gujan-Mestras
- 138 SIMON Armand 68370 Orbey
- 139 SIMON Georges 67330 Dossenheim
- 140 SIMON Gérard 68370 Orbey
- 141 SIMON Jean-Marie 68910 Labaroche
- 142 SIMON Paul 68370 Orbey
- 143 SIRAC Suzanne 68370 Orbey
- 144 STELLY Michel 91120 Palaiseau
- 145 TARIN Geneviève 68100 Mulhouse
- 146 THIRIET Jacques 68650 Lapoutroie
- 147 THOMANN Jean-Bertin 68370 Orbey
- 148 TISSERAND Jean-Pierre 68370 Orbey
- 149 VIE Anneck 09600 Laroque d'Olmes
- 150 VOINSON Etienne 68370 Orbey
- 151 VOINSON Maurice 68370 Orbey
- 152 WALTER Odile 68370 Orbey
- 153 WALTZER Paul 68370 Orbey
- 154 WETTERER Marguerite 68370 Orbey
- 155 WITT Pierre 67000 Strasbourg
- 156 ZANN Jean-Paul 68370 Orbey

MEMBRES DU COMITE

BUREAU

- Présidente Yvette BARADEL
- Vice-Président Armand SIMON
- Secrétaire Maurice HERMANN
- Secrétaire-Adjoint Philippe JEHIN
- Trésorière Rose-Blanche DUPONT
- Trésorier-Adjoint Pierre BEDEZ

ASSESEURS

- Gaby BAUMANN
- Gérard DUPONT
- Virginie TRANCESCHI-HAXAIRE
- Lucien JECKER
- Jean MATHIEU
- Gérard MILLION
- Irène MULLER
- Henri PETITDEMANGE
- Ricca REECHT
- Bernadette SCHEHIN
- Charles SCHILLINGER
- Armand TOSCANI

LE BONHOMME

Etude paysagère

1890 - 1996

Yvette BARADEL

Ces deux blocs-diagrammes, représentant la commune du Bonhomme en 1890 et en 1996, sont extraits du Schéma directeur "Montagne-Vignoble et Ried" arrêté le 25 février 1997 et plus particulièrement de l'étude paysagère préalable au schéma directeur, phase I : le diagnostic paysager. Leur réalisation est due à DAT Conseils, Storckenson.

La commune du Bonhomme est située à 690 mètres d'altitude (à hauteur de l'église) sur les bords de la rivière Béhine et au confluent de celle-ci avec le vallon des Bagenelles qui conduit à Sainte-Marie-aux-Mines.

Le village s'allonge dans une vallée encaissée. Le versant de rive gauche qui est représenté ici s'élève jusqu'à 900 mètres. C'est un versant "d'adret", c'est-à-dire bien exposé au soleil car il regarde vers le sud.

En 1890, le versant est occupé aux deux-tiers et jusqu'au sommet par des pâturages et des prairies. Le reste est un triangle de forêt. En 1996 le paysage a changé. Le nombre des maisons a augmenté, Les nouvelles venues ont été construites de préférence sur les pentes. Des landes basses de fougères et d'ajoncs se développent sur les pâturages et les prairies. Les micro-boisements, en particulier de résineux, se multiplient.

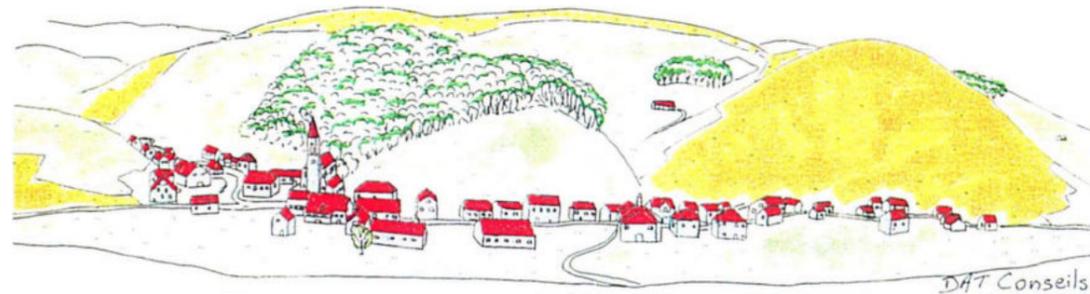
Cette évolution du paysage peut-être précisée par des chiffres. En 1897 on comptait 442 ha de prés et 943 hectares de pâturages (1), en 1941 583 ha de prés et 409 ha de pâturages (2). En 1996 on relève 518 hectares de prés et 281 hectares de landes dont 200 hectares sont signalés comme pacage (3). Les landes ont remplacé les pâturages.

Cette transformation du paysage s'explique par un exode rural qui a touché la commune du Bonhomme comme bien d'autres villages vosgiens.

Le maximum de population a été atteint en 1831 : 1 461 habitants. Puis le nombre d'habitants a diminué : 1 051 en 1896, 856 en 1936 et 612 actuellement.

Les exploitations agricoles ont été peu à peu abandonnées : 1941: 128 exploitations, 1970 : 49 et 1988 : 29 (4) Mais les exploitations restantes se sont agrandies et modernisées.

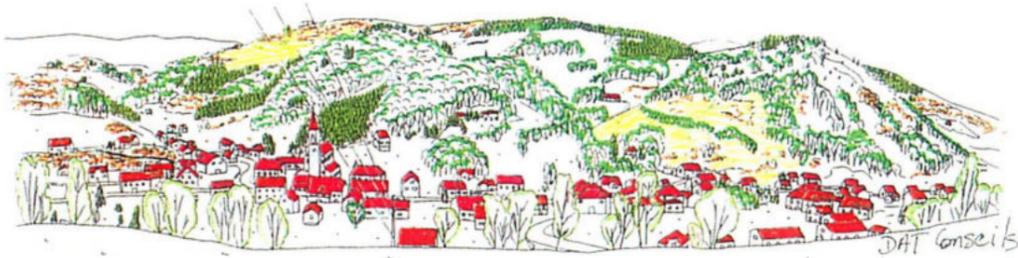
	1941	1970	1988
Surface agricole utilisée (ha)	1 027	500	441
Nombre d'exploitations	128	49	29
Surface moyenne des exploitations (ha)	8	10	15
Nombre de bovins	643	496	342
Nombre moyen de bovins par exploitation	5	10	12



Le Bonhomme en 1890.

DAT Conseils

L'occupation du sol à la fin du XIXème siècle (1890)	
	Habitat groupé et dispersé en 1890
	Forêts
	Prés
	Cultures
	Pâturages
	Industries et moulins
	Routes
	Cours d'eau
DAT Conseils, Storckensohn, 1996 Source : Carte allemande 1890	



Le Bonhomme en 1996.

DAT Conseils

L'occupation du sol en 1996	
	Habitat groupé et dispersé de 1890
	Habitat récent (entre 1890 et 1996)
	Forêts existantes en 1890
	Friche ou reforestation depuis 1890
	Plantations de résineux
	Cultures
	Prés
	Pâturages
	Industries
	Routes
	Cours d'eau
DAT Conseils, Storckensohn, 1996 Source : Carte IGN au 1/25000 (1989) et photos aériennes 1992	

Etude paysagère préalable au schéma directeur
« Montagne - Vignoble et Ried »
Phase I = Diagnostic paysager

Das Conseil, 36, rue de la Mairie 68470 STORCKENSOHN 03.89.82.73.17

Le nombre des maisons a légèrement augmenté : 174 maisons en 1936 (5), 219 en 1975 et 73 résidences secondaires, 220 en 1990 et 97 résidences secondaires (6). Ces nouvelles maisons qui ne sont plus liées à une exploitation agricole sont le signe d'une transformation socio-professionnelle de la population c'est-à-dire que la société rurale n'est désormais plus composée, seulement, d'agriculteurs.

Ces deux blocs-diagrammes, par les données paysagères qu'ils nous apportent, nous guident donc pour l'étude économique et sociale d'une commune.

NOTES

- 1 - Le Haut-Rhin. Dictionnaire des communes, ed. Alsatia 1980
- 2 - Verzeichnis der gemeinden und kreise im Elsass, Strasbourg 1941
- 3 - Récapitulatif des propriétés non bâties, 1996. Mairie du Bonhomme
- 4 - Recensements agricoles 1970 et 1988. Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin
- 5 - cf 2
- 6 - Recensement population. I.N.S.E.E.



Grande Guerre. - BONHOMME (Haut-Rhin). - Le Village en hiver

LE BONHOMME
Collection de M. Armand TOSCANI

AUBE ET ROBE EN ALSACE AU XVII^e SIECLE Les Schielé, cisterciens à Pairis

Claude MULLER

Le 18 septembre 1723, Martin Schielé, fils de Jean Jacques Schielé et d'Elisabeth Hecker, est ordonné prêtre à Porrentruy pour le compte de l'abbaye cistercienne de Pairis; il est cellérier de cette abbaye de 1736 à 1755 (1).

Ce cistercien est issu d'une famille où traditions religieuse et judiciaire vont de pair. Qu'on en juge. Martin Schielé est l'oncle de Jean Jacques Schielé, avocat au Conseil souverain et d'Agnès Simonis, tierceline à Haguenau, le grand oncle de Jean Baptiste Schielé (2), cistercien à Pairis et d'Agnès Françoise Schielé, clarisse à Alspach.

Une autre branche des Schielé se calque sur la première puisque trois cousins germains du cistercien Martin Schielé sont dans les ordres : Jean Georges Schielé est capucin à Weinbach en 1755 (3), François Joseph Schielé est dit jésuite dans l'acte de décès d'Ammerschwihr (mais il ne figure dans aucune des listes de jésuites connues) enfin Jean Baptiste Schielé est ordonné prêtre le 23 septembre 1741 et devient primissaire à Orbey en 1743.

Ces trois prêtres sont les frères de Marie Ignace Schielé devenu conseiller au Conseil souverain le 3 juillet 1751. Ce dernier avait pourtant rencontré une vive opposition quand il avait posé sa candidature. Son père, bien que prévôt de la seigneurie du Hohlandsberg de 1727 à 1735, avait possédé pendant treize mois le cabaret du Sauvage à Ammerschwihr, deux cousins du même nom étaient tonneliers, d'autres parents, "gens de métier", exerçaient comme bouchers; cela ne pouvait que nuire à l'honneur de la compagnie et détourner "les enfants de famille" d'y entrer (4). Ce Schielé ne reste pas longtemps conseiller puisqu'il décède, au bout de trois mois de fonction le 29 juillet 1751.

Ces quatre Schielé sont les oncles de Jean Jacques Schielé, commissaire des guerres, dont la biographie a été remarquablement esquissée par Francis Lichtlé (5) et de François Xavier Schielé, avocat au Conseil souverain.

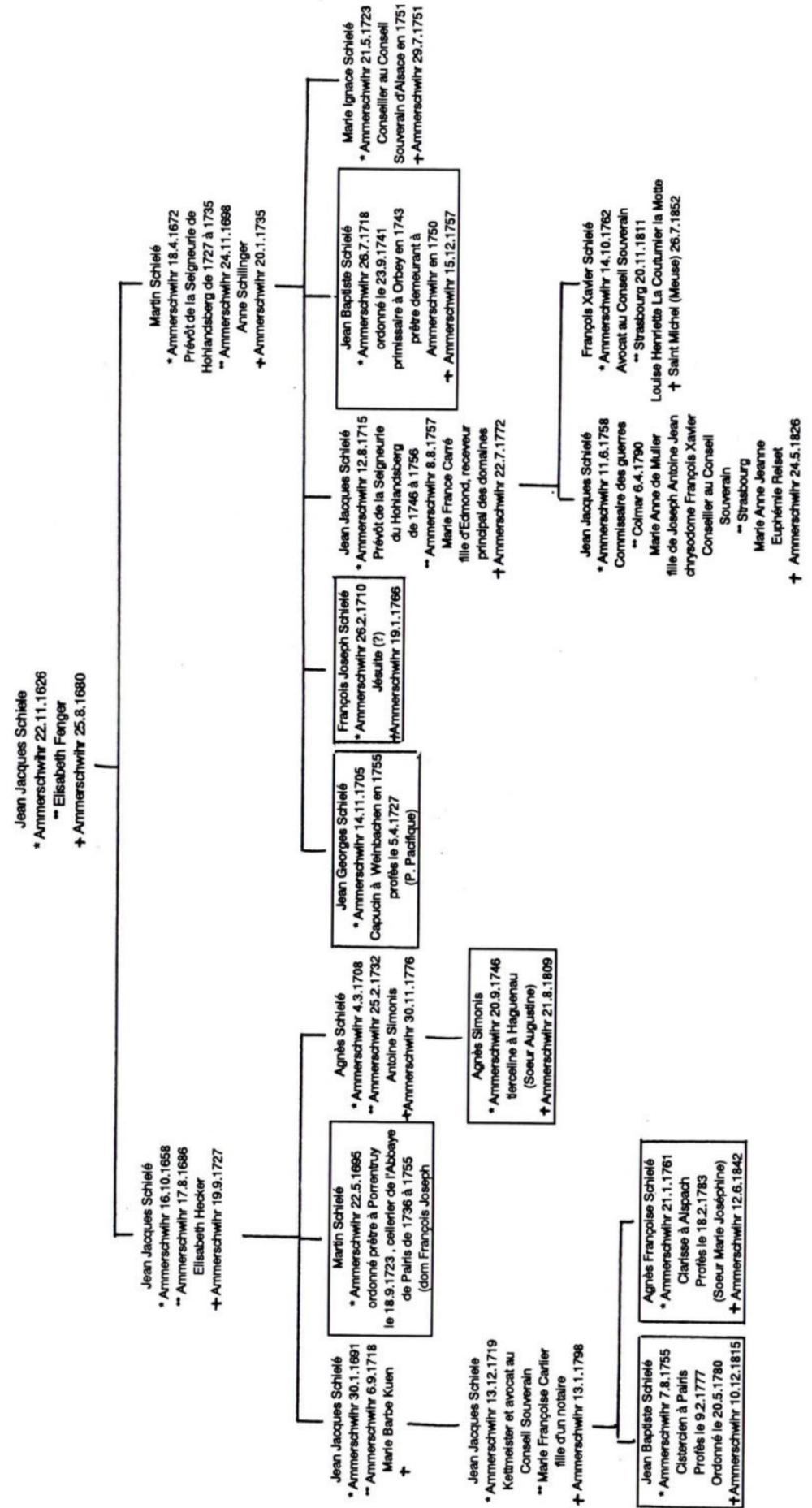
*
**

Le cas des Schielé qui donnent donc deux des leurs à l'abbaye de Pairis et au moins cinq autres à l'Eglise, n'est pas unique dans l'Alsace du XVIII^e siècle. Une cinquantaine de nébuleuses de ce type peuvent être recensées. Il témoigne de la profonde interpénétration des mondes judiciaire et ecclésiastique et met surtout en évidence les traditions familiales de certains clans, au temps des Lumières.

NOTES

- 1 - Cl. Muller, L'abbaye de Pairis dans la première moitié du XVIII^e siècle, Annuaire de Colmar, 1994, p. 87 et 90
- 2 - Cl. Muller, Comment devient-on cistercien à Pairis dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, Bulletin de la Société d'histoire du canton de Lapoutroie-Val d'Orbey, n°16 (1997), p.32-38
- 3 - Cl Muller, Les ordres mendiants en Alsace au XVIII^e siècle, Haguenau, 1984, p. 157
- 4 - F. Burckard, Le Conseil souverain d'Alsace au XVIII^e siècle, Strasbourg, 1996, p.345
- 5 - F. Lichtlé, Jean Jacques de Schielé, Annuaire des quatre sociétés d'histoire de la vallée de la Weiss, 1996, p. 3-16

Francis Lichtlé, Jean Jacques de Schielé
in annuaire des quatre sociétés d'histoire
de la vallée de la Weiss, 1996, pp 3-16



Vivre et mourir au XVIII^e siècle à Labaroche

Philippe Jéhin

"Il n'y a que trois événements dans la vie d'un homme : naître, vivre et mourir. On ne se sent pas naître, on souffre à mourir et on oublie de vivre" écrivait La Bruyère à la fin du XVIII^e siècle. Il aurait très bien pu dire "survivre" tant les conditions de vie étaient difficiles pour ses contemporains, en particulier pour les misérables paysans de Labaroche. Ainsi, de même que le cimetière se trouvait au centre du village, la mort était au coeur des préoccupations des hommes. Comment aurait-il pu en être autrement avec la très forte mortalité qui sévissait alors à Labaroche ?

Les registres paroissiaux nous apportent dans ce domaine de précieux renseignements. Si le registre des mariages débute en 1683 et celui des baptêmes en 1697, le registre des sépultures ne commence que le 1er janvier 1737 et se poursuit jusqu'en 1789. Il est probable que les curés successifs de la paroisse aient aussi complété un registre pour les décès dès la fin du XVIII^e siècle, mais ce premier volume aurait été perdu. De 1737 à 1789, 1788 décès (1) ont été notés dans deux livres. Le second se prolonge jusqu'en 1799 mais notre étude s'arrête à la césure classique de 1789. Il n'est d'ailleurs pas certain que les registres aient été bien tenus pendant les troubles révolutionnaires alors que le clergé était persécuté.

Du fait de l'absence de sources antérieures à 1737, notre étude de la mortalité à Labaroche se limite donc aux cinq dernières décennies du XVIII^e siècle, soit l'espace de deux générations. Elle illustre néanmoins les mouvements démographiques à la fin de l'Ancien Régime.

Le registre des décès se distingue par son laconisme qui laisse l'historien sur sa faim. La profession du défunt est rarement mentionnée, parfois le curé note l'origine géographique de la personne, généralement sa situation de famille : célibataire, marié, veuf, et son âge, mais parfois de façon imprécise "cinquantenaire", "octogénaire" voire "propre centenaria".

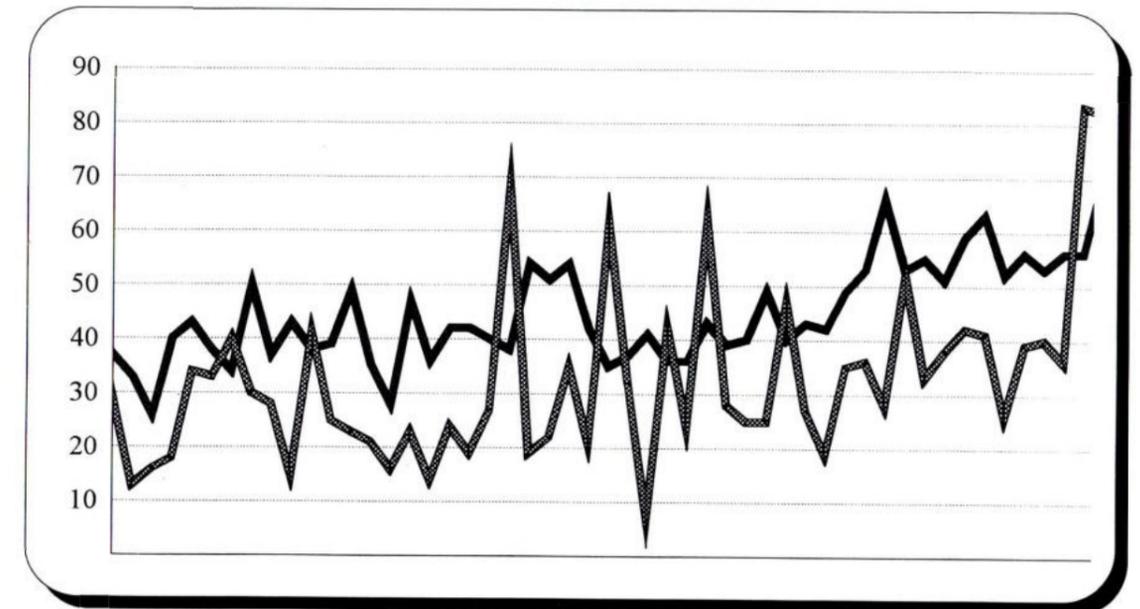
Il ne précise la cause du décès que dans des circonstances très exceptionnelles : le 31 mai 1780, deux jeunes garçons Urbain et Joseph Michel décèdent dans l'incendie de leur maison. En 1769, Nicolas Million tombe d'un arbre et se casse le cou "*qui ex arbore velapsus fracta cervice misera perit*". Dans les années 1760, le curé indique pour la plupart des adultes la durée de la maladie "*brevi morbo*" ou "*longa agritudine per 3 menses*"... Parfois, il signale qu'il n'a pu donner le viatique car le mourant est atteint de certaines maladies provoquant des vomissements, mais dans l'ensemble, les causes de la mortalité sont tues.

Au milieu de listes répétitives, on tombe parfois sur des documents originaux. Dans le registre 1737-1762, le curé a conservé quelques billets semblables à celui-ci : "*L'an 1748, le 11 du mois de juin est mort dans l'hospital militaire de la ville D'Yeres en provence diocèse de Toulon le nommé joseph dechristé dit dechristé natif du val d'orbé à la baroche ; soldat dans*

le regiment de Colmar milice et dans la compagnie commandant Fermignach et a été enterré le lendemain dans le cimetièrre du dit hopital ce que j'atteste par mon sein à Yeres ce 15 juin 1748. f. Bernardin gautier vicaire des recollets et aumonier du dit hopital". Ce certificat de décès qui fait la joie des généalogistes contemporains permet au curé d'inscrire dans le registre des sépultures le jeune homme originaire de la paroisse.

De même que pour les naissances et les mariages, la mortalité s'inscrit dans une évolution très irrégulière. Elle connaît de grandes variations annuelles avec, en moyenne, une hausse sensible au cours de la période.

évolution du nombre de baptêmes et de décès à Labaroche de 1737 à 1789



Naissances et décès à Labaroche de 1740 à 1789 :

période	nombre de décès	nombre de naissances	moyenne annuelle		
			décès	naissances	solde naturel
1740-49	287	411	28,7	41,1	12,4
1750-59	255	413	25,5	41,3	15,8
1760-69	337	403	33,7	40,3	6,6
1770-79	340 (356)	501	34 (35,6)	50,1	16,1
1780-89	456 (495)	605	45,6 (49,5)	60,5	14,9

entre parenthèses : le nombre total de décès avec la prise en compte des enfants mis en nourrice

La population de Labaroche continue d'augmenter rapidement dans la seconde moitié du siècle, avec une natalité plus forte encore à partir de 1770, ce qui explique en partie, la progression de la mortalité. En 1776, la population est estimée à 880 habitants (2). En prenant en considération une moyenne de 34 décès et de 50 naissances par an dans la décennie 1770-79, on peut essayer d'en déduire que le taux de natalité serait de 56,8 ‰ et le taux de mortalité de 38,6 ‰, chiffres très élevés, comparables à ceux de certains pays du tiers monde à l'heure actuelle. Le taux d'accroissement naturel s'élèverait à 1,8 %, la très forte natalité étant réduite par une mortalité très élevée.

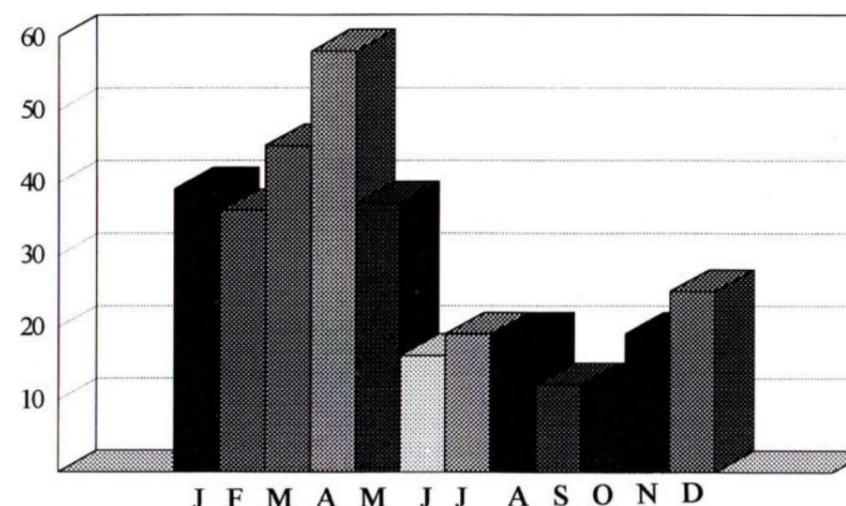
Dans les deux dernières décennies, on relève une très forte mortalité d'enfants mis en nourrice, phénomène nouveau qui prend de l'ampleur à la fin du XVIII^e siècle à Labaroche. Ainsi en 1779, sur 47 décès, dix correspondent à des nouveau-nés en nourrice, enfants légitimes ou illégitimes, principalement d'artisans luthériens de Colmar ou de femmes célibataires de la plaine.

De 1737 à 1789, à quatre reprises, le nombre de décès dépasse largement celui des baptêmes. Labaroche subit ainsi quatre graves crises démographiques en trente ans : 1757, 1762, 1768 et surtout la dernière 1786-87, particulièrement longue et accentuée. Le village voisin de Fréland connaît lui aussi épisodiquement de telles crises (3), mais celles-ci ne sont pas vraiment concomitantes : 1762-63, 1770, 1777, 1781. D'ailleurs les grands fléaux du siècle précédent (guerre, famine, épidémies) ont disparu en ce "beau" XVIII^e siècle. Les pics de mortalité paraissent donc comme des phénomènes locaux, isolés, qu'il semble bien difficile à identifier : gelée tardive, pluies d'été, vagues de maladies contagieuses, comme cela semble être le cas pour 1762 où la mortalité se concentre sur les mois de mars, avril et mai. Le curé précise pour presque chaque adulte décédé "*brevi morbo*", ce qui tend à prouver que Labaroche était alors touché par une épidémie.

Les décès connaissent aussi un rythme saisonnier bien marqué. A titre d'exemple, on compte 337 décès au cours de la décennie 1760-69. Or, plus de la moitié des décès (52,5 %) se font au cours des quatre premiers mois de l'année tandis que pendant six mois, de juin à novembre, on ne constate qu'un quart (28 %) des enterrements. La mortalité est faible à Labaroche en été et en automne, en revanche, l'hiver et le début du printemps apparaissent comme redoutables pour les personnes malades ou fragiles.

nombre de décès par mois pour la décennie 1760-69

mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
nombre de décès	39	36	45	58	37	16	19	19	12	12	19	25
%	11,5	10,5	13,5	17	11	4,5	5,5	5,5	3,5	3,5	5,5	7,5



Le froid et l'humidité de la fin de l'hiver provoquent des maladies broncho-pulmonaires qui disparaissent avec la chaleur (relative) de juin. Avec le retour de la belle saison, les conditions climatiques s'améliorent, les céréales et les légumes remplissent à nouveau les greniers et les celliers, en temps normal. Mais il arrive parfois que des intempéries viennent hypothéquer une partie de la récolte tant attendue, c'est alors la disette et peut-être la crise démographique, surtout si la population est en outre touchée par une épidémie.

On meurt moins aussi en été car il y a moins de naissances : de mai à août, la natalité décroît avec un minimum en juin. D'octobre à avril et surtout en février-mars, les naissances sont nombreuses (4). Les nouveau-nés qui ouvrent les yeux en cette rude saison sont malheureusement les victimes toutes désignées des vagues de mortalité. Pour la décennie 1760-669, sur 320 cas dont on connaît l'âge au décès, on constate que la mortalité infantile (moins d'un an) explose en janvier, février puis en mai-juin, tandis que celle des adultes connaît ses maxima de novembre à avril avec les affections pulmonaires, accentuées par la rigueur du climat, qui frappent les adultes et surtout les vieillards comme Claude Gérard qui meurt le 30 décembre 1762 à plus de 70 ans, suivi par sa veuve Susanne Florence âgée de 80 ans janvier le 7 janvier suivant. Les données recueillies à Labaroche infirment les constatations nationales. Déjà au XVIII^e siècle, Mohau remarquait que "*les mois de septembre et d'octobre sont les plus mortels, le mois de juillet celui qui l'est le moins*". D'une manière générale, dans la France du XVIII^e siècle, l'année connaît deux maxima de décès : de septembre à novembre (ce qui n'est absolument pas le cas à Labaroche) et à la fin de l'hiver et au début du printemps, phénomène effectivement constaté dans la paroisse étudiée.

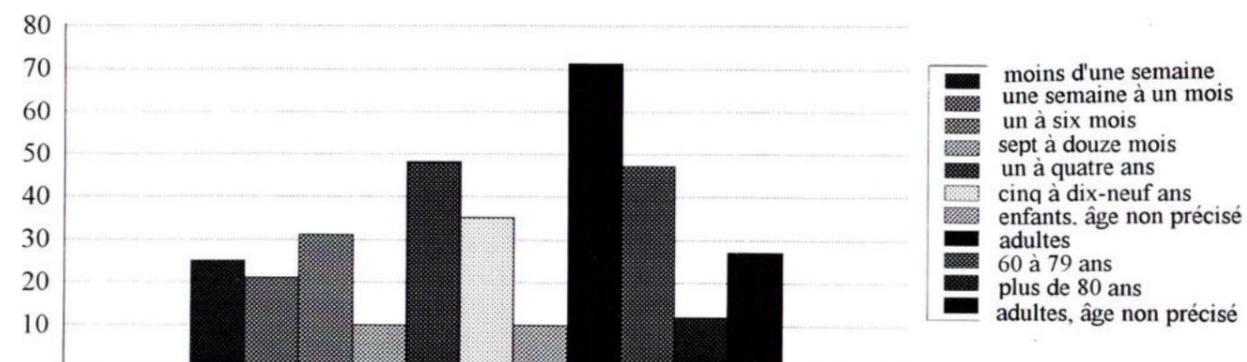
A quel âge meurt-on à Labaroche ? Au début de la période considérée, de 1743 à 1746, sur un échantillon de cent six décès dont l'âge a été précisé, on obtient un âge moyen au moment du décès de 20 ans et 5 mois. Quarante ans plus tard, de 1783 à 1785, sur un sondage comparable de cent huit décès dont on a écarté les enfants décédés chez leur nourrice, toujours en dehors des crises démographiques, la moyenne a largement progressé pour atteindre 36 ans et neuf mois, grâce notamment à la présence plus nombreuse de vieillards décédés à plus de 75 ou 80 ans.

Ces chiffres doivent être pris avec beaucoup de circonspection : ces moyennes n'ont pas de valeur absolue, elles indiquent plutôt un ordre de grandeur et une tendance. Au-delà de ses statistiques par trop artificielles, il convient d'étudier plus en détail la mortalité en distinguant plusieurs tranches d'âge.

A titre d'exemple, nous avons retenu la décennie 1760-69, parce que le nombre d'enfants en nourrice est encore insignifiant et ne modifie donc pas les conclusions par une augmentation artificielle de la mortalité infantile ou juvénile.

Age au décès pour 337 personnes décédées de 1760 à 1769

Age	nombre de décès	%
moins d'une semaine	25	25,8
une semaine à un mois	21	
un à six mois	31	
sept à douze mois	10	
un à quatre ans	48	24,6
cinq à dix-neuf ans	35	
enfants à l'âge non précisé	10	3
total des enfants	180	53,4
vingt à cinquante-neuf ans	71	21
plus de soixante ans	47	14
plus de quatre-vingt ans	12	3,6
adultes à l'âge non précisé	27	8
total	337	100



La mort frappe à tous les âges, mais elle touche avec une violence particulière les nouveau-nés et les jeunes enfants. Un quart des décès concerne les bébés, un autre quart correspond aux enfants de un à dix-neuf ans. Si la mort a un domaine réservé, c'est bien l'enfance (plus de la moitié des décès) et en particulier la petite enfance. La première année de vie est pour le nouveau-né, une succession de seuils, où, constamment la mort le guette. Une partie des décès s'explique autant par des malformations congénitales, les maladies de la mère durant la grossesse, que par les accidents survenus au cours de l'accouchement qui entraînent aussi, souvent, la mort de la parturiente. Ainsi, par exemple, le 4 février 1761, Marguerite Bedé, femme de Jean Grandidier, donne naissance à un garçon prénommé Jean, immédiatement ondoyé par la sage-femme qui estime que l'enfant se trouve en péril de mort. Le lendemain, en effet, celui-ci décède. Une semaine plus tard, le 11 février, c'est la mère, Marguerite Bedé, qui est enterrée.

La mort emmenant l'enfant



L'administration du baptême par la sage-femme est extrêmement fréquent de peur que le nouveau-né ne décède sans le sacrement qui lui ouvre les portes du Paradis. Il semble que la sage-femme ondoie très facilement les enfants qui, s'ils survivent, seront baptisés sous condition, les jours suivants, par le curé de la paroisse.

Les principaux responsables de la mortalité des nourrissons demeurent les épidémies microbiennes et virales et surtout l'absence d'hygiène. Au fur et à mesure qu'il grandit, l'enfant voit la mort s'éloigner peu à peu de lui, et ses chances de survie s'accroître. Certes, jusqu'à cinq ans, le taux de mortalité reste élevé, puis il se ralentit à condition que le malheur ne vienne pas s'abattre sur la famille dont la plupart des membres peuvent disparaître en quelques jours. En novembre 1777, Marguerite Parmentier perd trois enfants et se retrouve veuve en l'espace de trois semaines : sa fille Thérèse âgée de dix-huit ans meurt le 3 novembre, suivie d'Anne onze ans, le 18, puis Catherine, treize ans, deux jours plus tard, et le lendemain, c'est le tour de Michel Parmentier, son mari. Que de drames familiaux semblables relevés dans les austères et monotones registres paroissiaux ! La mort est alors familière et les individus semblent montrer beaucoup de résignation devant le destin souvent cruel.

Cette très forte mortalité infantile et juvénile se retrouve dans tous les villages de France à cette époque, accentuée encore un peu plus à Labaroche à cause de l'indigence de la population et des conditions naturelles particulièrement ingrates. Grosso modo, comme dans la France du XVII^e siècle, à Labaroche à la fin du XVIII^e siècle, un enfant sur deux n'atteint pas l'âge de vingt ans ! Si les familles de Labaroche sont aux XVII^e et XVIII^e siècles particulièrement prolifiques, elles ne sont qu'exceptionnellement nombreuses dans la mesure où tous les enfants ne sont jamais ensemble au foyer. Certaines naissances ne font que combler les vides créés par la précédente vague de mortalité (5). *"L'essentiel alors n'est pas d'avoir beaucoup d'enfants, mais de les garder"* comme écrivait si justement l'historien Pierre Goubert.

BIBLIOGRAPHIE :

La bibliographie complète a été publiée dans le premier volet de cette étude : "Naître à Labaroche aux XVII^e et XVIII^e siècles" en 1996.

NOTES :

(1) et non 2144 comme indiqué par erreur dans le premier volet de cette étude "Naître à Labaroche aux XVII^e et XVIII^e siècles", 15, 1996, p.52.

(2) A. Simon "Quelle était la population du Val d'Orbey au XVIII^e siècle ?" Bulletin de la Société d'histoire du Val d'Orbey, 1, 1982, p. 23.

(3) Ch. Schillinger, Recueil historique et généalogique de Fréland, 1991, p.79-80.

(4) Ph. Jéhin, "Naître à Labaroche aux XVII^e et XVIII^e siècles". op. cit.

(5) F. Lebrun, La vie conjugale sous l'Ancien Régime, p. 144

LES MARCO

Notaires et receveurs seigneuriaux dans le Val d'Orbey au 18^e siècle

Francis LICHTLE

Joseph Marco et son fils François Joseph Léopold marquèrent la vie administrative du val d'Orbey au cours du 18^e siècle en qualité de greffier tabellion (notaire) et de receveur de la seigneurie de Hohnack . Famille de notables , elle peut être considérée comme l'une des plus fortunée du val.

Une carrière administrative

Né à Sainte Marguerite (près de Saint Dié) le 12.01.1681, Joseph Marco cumulait au début du 18^e siècle, les fonctions de prévôt de Sainte Marie- aux- Mines, de conseiller du roi, de receveur-payeur des gages des officiers du Conseil souverain et de receveur fiscal du val d'Orbey. Le 25.11.1713, il acheta à Nicolas Lamouche la charge de greffier tabellion pour 2000 £. Ce dernier l'avait acquise en 1711 de Claude Louis. Étudiant en philosophie en 1704, Lamouche était greffier tabellion de Sainte Marie- aux- Mines et s'était inscrit en 1706 comme avocat au Conseil souverain d'Alsace. (1)

Par ordonnance royale du 31.10.1714, le roi confirma le nouveau notaire d'Orbey, de Lapoutroie, de Fréland, du Bonhomme et de Labaroche . Le Conseil souverain enregistra le décret le 6.06.1715 et reconnut à Marco la charge de notaire et de receveur du prince de Deux-Ponts. Désormais, la famille s'installa à Lapoutroie et non plus à Orbey. Chargé des affaires notariales des communes du haut de la vallée de la Weiss, Marco contrôlait également l'administration de la seigneurie de Hohnack .

Joseph Marco avait épousé Barbe Françoise Guggenberger (* vers 1683 - + Lapoutroie 1746). De leur union naquirent 5 enfants. L'aîné François Joseph né en 1715 décéda très jeune. Le second Louis Félix vit le jour à Lapoutroie le 5.10.1718. Il épousa à Colmar, le 22.04.1742 , Marie Anne Sidonie de la Sablière puis en secondes noces, à Strasbourg, le 15.01.1743, Catherine Richarde Cunégonde

Kien. Il fut nommé bailli de Barr en 1750, fonction qu'il occupa jusqu'à sa mort le 19.07.1772. Entre 1760 et 1763, il fit construire sa résidence " la Folie Marco" (actuel musée). Catherine Françoise Elisabeth naquit à Lapoutroie le 5.05.1721. Elle épousa dans ce même village, le 5.02.1743, Joseph Antoine Muller, avocat au Conseil souverain d'Alsace, greffier tabellion à Colmar (1741-1754) et greffier de la chambre des tutelles. Le 3° enfant, François Joseph Léopold né le 27.05.1723 épousa Catherine Brigitte Adam et suivit plus tard la voie paternelle. Le dernier fils, Philippe Ignace naquit le 19.09.1724 et embrassa la carrière des armes en devenant lieutenant au régiment de St Germain-Infanterie, puis capitaine au régiment de Nassau. (2)

Une fortune conséquente

Victime d'une attaque d'apoplexie, Joseph Marco décéda à Lapoutroie le 29.03.1747. Auparavant, le 7 février, il avait rédigé son testament. Marco souhaita se faire inhumer dans l'église de Lapoutroie à côté de son épouse. Il versa la somme de 200 £ pour la fondation d'un anniversaire de 6 grandes messes rétribuées chacune à 20 sols pour le curé, 3 pour l'instituteur et 7 pour les cierges. Joseph Marco versa 100 £ aux pauvres de la paroisse et 100 autres pour "l'ornementation" de l'édifice. Les obsèques devaient être célébrés sans faste et il prévoyait le versement de 40 sols à chaque prêtre présent ainsi qu'un bon repas. La charge de notaire et les propriétés bâties revenaient à son fils Léopold. Louis Félix avait déjà reçu 27000 £ lors de son mariage.

L'inventaire après décès fut rédigé le 6 mai par Antoine Fronhoffer, greffier de la ville de Kientzheim et de la seigneurie de Hohlandsberg nommé le 29.04.1747 par Hamberger, bailli du val d'Orbey. L'inventaire avait été demandé par les héritiers, Louis Félix, conseiller du roi et receveur-payeur des gages des officiers du Conseil souverain demeurant à Strasbourg, Catherine Elisabeth épouse Muller, François Joseph Léopold, procureur fiscal du val d'Orbey et Philippe Ignace, licencié en droit. Les deux derniers héritiers étaient assistés de leur tuteur Jean Marco, bourgeois à Lapoutroie et en présence de Jean Gorius de Fréland, procureur fiscal.

Joseph Marco possédait une grande et une petite maisons situées à l'entrée du village de Lapoutroie à côté de l'école estimées à 14000 £. Un journal de vignes à Sigolsheim ainsi qu'un demi Viertzel de vignes à Ammerschwihl échurent à la fille. Parmi les propriétés foncières figuraient encore 8 prés à Hachimette, 5 à Orbey et 5 à Lapoutroie ainsi qu'une maison et des terres au Ménil, le tout estimé à 11497 £.

Parmi les biens de feu Joseph Marco figuraient également 157 obligations et des créances représentant un capital de 51869 £. Ces prêts d'argent se répartissaient

de la manière suivante:

37 à Orbey
31 à Labaroche
23 à Lapoutroie
16 au Bonhomme
12 aux hautes et basses Huttes
9 à Fréland
8 à Hachimette
7 à Ribeaugoutte
3 à Ammerschwihl
2 à Kaysersberg
1 à Aubure
1 à Ste Marie-aux-Mines
1 à Wintzenheim
1 à Bruyères

Les principaux débiteurs étaient Joseph Marco du Bonhomme (1200 £ de capital), Jean Bresson du Bonhomme (1000 £), Claude Bresson du Grand Trait (2333 £), Jean Dumoulin du Limbach (3000 £), Maire, sergent du val d'Orbey (1100 £) et Heymann Wurmbser, juif de Wintzenheim (1000 £).

Dans l'inventaire figurait également de l'argenterie pour 1505 £ soit près de 9 Kg composé principalement de chandeliers armoriés, de cuillers, de fourchettes, de couteaux, de tasses et de gobelets. Ces objets sortaient des ateliers de Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Bâle et de Lorraine. Parmi la vaisselle se trouvaient également des plats en étain (une centaine de kilos) : 10 plats en étain d'Angleterre, 25 plats en étain commun, 24 assiettes en étain d'Angleterre, 19 au titre de la couronne, 3 saladières en étain d'Angleterre et 36 assiettes en étain commun ainsi que des écuelles. Retenons encore 5 pots en airain 48 assiettes en faïence, 18 tonneaux de 2 à 60 mesures et environ 900 mesures (450 hectolitres) de vin encavées à Kientzheim, Colmar et Lapoutroie.

Après la rédaction de l'inventaire, l'ensemble des biens à partager s'élevait à 127336 £ décomposé comme suit

- 27000 £ à Louis Félix lors de son mariage
- 14000 £ pour les maisons destinées à Léopold
- 5000 £ pour la dote de sa fille
- 11798 £ de biens fonds
- 51869 £ de créances et d'obligations
- 1505 £ pour l'argenterie
- 2809 £ pour la cuisine, meubles, linges et autres objets

- 2657 £ pour le vin
- 8798 £ de droits seigneuriaux à percevoir
- 1200 £ en espèces
- 700 £ pour la berline et les chevaux

A cette masse représentant la succession, il convient de déduire une somme de 13597 £ due au prince de Deux-Ponts et 5215 £ de dettes. En définitive, la succession s'élevait à 108524 £. Le 27.05.1747, Louis Félix Marco renonçait à sa part d'héritage ayant déjà perçu une somme de 27000 £ en 1742 et délégua Jacques Simon, conseiller et procureur fiscal à Ammerschwihr pour assister à la rédaction de l'inventaire des biens de son père. Le 15.06.1747, les héritiers acceptèrent les montants de l'inventaire en présence de leur cousin Joseph Guggenberger, de Jean Delacôte, valet et de Catherine Florence, servante. (3) Chaque enfant devait en principe recevoir une somme de 27131 £. En réalité, déduction faite de toutes les avances, Louis Félix pouvait prétendre à 131 £, Léopold à 13131 £, Mme Muller à 22131 £ et Philippe Ignace à 27131 £. Cette succession de 108524 £ est importante. A la même époque, la ville de Kaysersberg présentait un budget annuel de fonctionnement de 10000 £.

Reprise du notariat par le fils

Lors du décès de Joseph Marco, son fils Fr Joseph Léopold n'avait que 24 ans alors qu'il fallait 25 ans révolus pour être notaire.. Le 17.06.1747, il obtint une dispense royale enregistrée par le Conseil souverain le 11 juillet. En septembre 1747, Léopold fut nommé commis-greffier puis receveur de la seigneurie de Hohnack reprenant ainsi toutes les fonctions paternelles. (4)

Mais la gestion du fils n'était pas celle du père. Accablé de dettes, Léopold offrit la charge de notaire à la seigneurie moyennant le versement de 20000 £. Elle jugea le prix trop élevé précisant que la charge de notaire royal pouvait subir la concurrence du greffe tabellion seigneurial dont l'office était toujours susceptible d'être séparé de celui de notaire. Un lourd contentieux allait opposer Léopold Marco à la seigneurie. Le 12.08.1784, Maximilien, prince palatin du Rhin et seigneur de Hohnack démit Marco de ses fonctions seigneuriales et nomma en remplacement, le 16 août, Jean Michel Thannberger, bailli de la seigneurie de St Hyppolite en Franche Comté et greffier-tabellion du comté de Montjoie-Vaufrey. Marco resta sur ses positions et, de ce fait, il y eut 2 études dans le val d'Orbey. Léopold ne tint pas compte de la séparation des charges et reçut des clients jusqu'à la Révolution. Léopold avait vendu fictivement en mars 1784, la charge à son fils Antoine Joseph Léopold (né en 1751) avocat au Conseil souverain d'Alsace et contre-attaqua sur tous les fronts. Il souhaita avoir l'appui de tous les notaires royaux et obtenir ainsi des lettres patentes qui affirmeraient qu'en application de l'édit de 1716, aucun seigneur n'avait droit de tabellionage. Il

n'aboutit point mais dégoûta Thannberger qui se démit de ses fonctions et qui fut remplacé dès janvier 1785 par Urbain Maire.

Finalement, les biens de Marco furent mis en vente et l'office de notaire royal fut saisi par le Conseil souverain le 15.01.1788 et remis en vente. Philippe Dupont, gendre de Marco et prévôt royal d'Ammerschwihr et de Kaysersberg acheta la charge de notaire pour 24150 £ à la barbe de la seigneurie de Hohnack alors que Thannberger avait proposé 24100 £. Dupont laissa son beau père comme notaire jusqu'à la Révolution. Les administrateurs du département légalisèrent les " 2 notariats publics ", l'un à Lapoutroie dirigé de 1791 à 1808 par Urbain Maire, l'autre à Orbey mené de 1791 à 1802 par Antoine Joseph Léopold Marco.

Notes

1. Archives départementales du Haut-Rhin (A.D.H.R.) E 1505 et 1 B 952
2. Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne, n° 25
3. A.D.H.R. 4 E 21
4. A.D.H.R. 1 B 958

Le droit de pêche dans le Val d'Orbey sous l'Ancien Régime

Philippe Jéhin

Le canton de Lapoutroie, appelé avant la Révolution, Val d'Orbey, a toujours été une région particulièrement déshéritée. Les deux seules véritables ressources étaient constituées d'une part de sa population relativement nombreuse (surtout au XVIII^e siècle) et d'autre part des eaux et forêts. Les aspects démographiques et forestiers ayant déjà été étudiés de façon très détaillée, demeurerait inexplorée la ressource hydrographique. L'eau, élément vital de nos jours comme par le passé, apparaît très présente dans le Val d'Orbey par toutes les sources qui parsèment les prés et les forêts, par ses ruisseaux qui dévalent les plus petites vallées et qui sont recueillis pour l'essentiel par la Weiss. Cette eau captée pour les hommes et leur bétail, avait de multiples usages. Elle servait à irriguer les prés, elle constituait une des rares énergies avant la révolution industrielle du XVIII^e siècle, elle apportait aussi un complément alimentaire par sa richesse en poissons. Les rivières étaient d'un grand intérêt et les seigneurs en étaient les propriétaires. Ils louaient le droit de pêche aux habitants ce qui entraînait bien souvent des conflits et de la délinquance.

1. le droit : la propriété des rivières

Dans le Val d'Orbey, comme partout en Alsace, les rivières et leurs eaux appartenaient aux seigneurs territoriaux, de sorte que la pêche et surtout le courant relevaient du droit de propriété seigneuriale. Dans certains cas, le droit de pêche pouvait appartenir à une communauté villageoise, voire à des particuliers. Ce n'était pas le cas dans le Val d'Orbey où toutes les eaux de la Weiss, de la Béline et de leurs affluents étaient la propriété exclusive des sires de Ribeaupierre. Dans la première rédaction des Coutumes en 1513, il est précisé que "les hautes forêts et les eaux appartiennent à la Seigneurie" (1). Personne ne pouvait donc pêcher, se servir des eaux, utiliser le courant, en construisant des moulins ou des scieries par exemple, sans l'autorisation du seigneur qui fixait le montant du droit à acquitter. Les autorités seigneuriales restreignent le droit de pêche dès le XVI^e siècle, comme il appert dans les trois versions successives des Coutumes rédigées en l'espace de cinquante ans (1513, 1536 et 1564).

Le Coutumier de 1513 accorde aux habitants de la vallée le droit de pêche à la main et permet la pêche pour les femmes enceintes (article 8 de 1513). Les autorités seigneuriales interdisent par la suite la pêche à tous leurs sujets, ils suppriment aussi la dérogation qui était jusque là accordée aux femmes en couches : "Item nous deffendons toutes eaux du dit Val de pescherie et voulons que nul quel il soit ny pesche soit au sentir de la main sans filet ny autre engins tant en lieu que l'on ne peut faire tanches (2) comme autrement sans notre licence ou le consentement des admodiateurs dicelles eaux" (article 20 des Coutumes de 1564).

Plus de dérogation pour les femmes enceintes. Pourtant, deux siècles plus tard, en 1784, cet antique privilège ne semble pas tout à fait oublié, puisque la seigneurie ne parvient pas à louer le droit de pêche dans un ruisseau de Lapoutroie : "Laurent Legus, le messenger seigneurial du Val d'Orbey, expose que tout le monde pêche dans le ruisseau qui descend de la Goutte avant et après l'enchère et qu'on dit d'ancien tems que ledit ruisseau était pour les femmes enceintes ; mais ce ruisseau est de si peu de conséquence que personne n'a mis une mise" (3).

Quelles furent les motivations pour cette restriction des libéralités seigneuriales ?

Il est possible que les villageois usaient et abusaient du droit de pêche. Ils détournaient certainement de façon abusive l'autorisation de pêcher pour les femmes enceintes. Il est probable aussi que les locataires de la pêche se plaignaient fréquemment auprès de la seigneurie de ces abus et peut-être aussi de la raréfaction du poisson dans les rivières du Val.

2. l'amodiation de la pêche

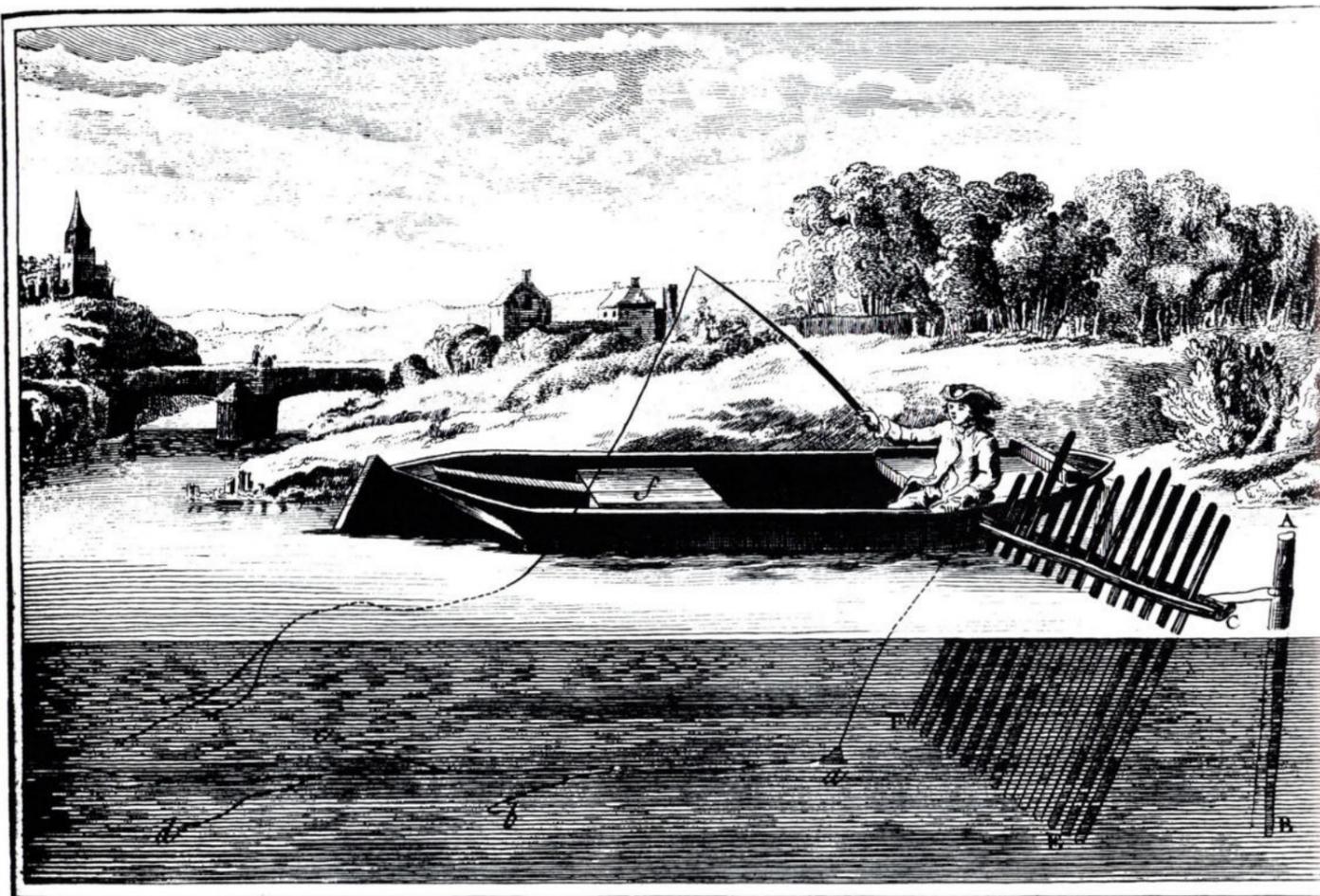
En effet, la pêche seigneuriale est louée régulièrement à des particuliers du Val d'Orbey dès le début du XVI^e siècle moyennant un canon en argent, ce qui constitue un revenu complémentaire pour la seigneurie.

La pêche est affermée par portion de rivière pour des durées variables au cours des siècles : six années en 1700, quatre ans en 1740, trois ans en 1787. Le 17 avril 1700, se déroule à Orbey l'amodiation générale de la pêche dans toutes les rivières du bailliage organisée par les représentants seigneuriaux et en présence de nombreux amateurs (4). "La pesche des Rivières dans le Val d'Orbey appartenant a son Altesse Sérénissime Monseigneur le Comte Palatin de Birkenfeld (5), ayant été publié dans les Eglises paroissiales du Val a la manière accoutumée par ordre de Monseigneur de Hering grand veneur de sadite Altesse Sérénissime (...) ont esté adjudgées aujourd'huy au plus offrant et dernier encherisseur par (...) le gruyer, juge des eaux et forests ..."

Avant le début des enchères, les autorités rappellent la réglementation du droit de pêche : "Sçavoir que les fermiers ne pourront pescher les jour de feste, ny dimanche, ny pescher au feu, jeter noix vomique ou autre chose de cette nature dans les rivières et de ne point détourner les eaux sur les chemins ny sur les prairies (...) Les truites auront au moins six peuces mesure du Roy entre la Teste et la queue (6) que celles qu'ils prendront et qui seront plus petites seront rejetées dans les rivières et qu'ils se conformeront en toutes choses aux ordonnances de Sa Majesté pour les faits de la Pesche de l'année 1669."

Le règlement seigneurial reprend ainsi les principales dispositions de la fameuse Ordonnance des Eaux et Forêts de 1669 de Colbert. Les autorités ont le souci de protéger la faune des rivières en évitant les procédés qui détruiraient les spécimens de toutes les espèces par l'assèchement des cours d'eau, la pêche à l'explosif (pesche au feu) ou par le poison (noix vomique) et la protection des petits poissons qui assurent la pérennité de l'espèce.

La seigneurie se réserve un droit de péremption du produit de la pêche à prix fixe : *"Ils seront obligés de donner à son Altesse Sérénissime les truites dont il aura besoin à cinq rapes la pièce."* Viennent ensuite les conditions de paiement de la location et les dispositions pour les contrevenants et les braconniers : *"les fermiers (7) seront obligés de payer le canon annuellement par moitié à la Saint Jean Baptiste, 24è juin, et à la Saint Martin, 25è novembre. Le tout sous le bon plaisir de sadite Altesse Serenissime faisons en outre deffences à toutes personnes de quel age, qualité, condition ce puisse estre à la reserve desdits fermiers de pescher en aucune manière dans lesdites rivières en quelle manière et sous quel prétexte que ce puisse estre à peine de 25 livres d'amende pour la première fois, du double en cas de récidive et mesme de punition exemplaire. Ordonnons que ces deffences seront publiées devant les Eglises au premier jour de Dimanche à la sortie de la messe paroissiale."*



La pêche extrait de L'Encyclopédie

De nouvelles adjudications de la pêche sont effectuées en 1706, en 1712 et les années suivantes, sans modifications majeures à la réglementation. Le bail ne porte que sur une partie de la rivière partagée en plusieurs lots, dont le nombre varie cependant dans le temps. Ainsi l'Urbach de Fréland est découpée en trois sections ou cantons :

"- le premier canton commence au pont de la fonderie jusqu'a la scie avec le ruisseau du Barlin

- le second canton depuis la scie jusqu'a la vanne du moulin de dessous avec la voye d'Aubure

- le troisième canton dudit moulin jusqu'a l'adjonction de la rivière de La Poutroye avec le ruisseau de Voissy."

Les six sections de la rivière de Lapoutroie en 1700 sont formés ainsi :

- du pont du grand tré jusques au pont qui va du grand tré a Ribeaugoutte

- du pont de Ribeaugoutte jusques a la passée qui va au fossé

- de la passée du fossé jusques au pont qui va a la forest

- du pont de la forest jusques a la jonction de la rivière d'Orbey

- depuis l'entrée de ladite rivière jusques au ban de Kaysersberg

- le bas d'Orbey

Les ruisseaux sur le ban d'Orbey sont découpés en neuf lots en 1700 et en quinze lots en 1785.

3. les fermiers du droit de pêche

Les canons pour les neuf lots d'Orbey en 1700 vont de cinq à neuf florins, enchère que l'on retrouve pour les autres portions de rivières dans les autres villages. En 1786, Jean Joseph Minoux, bourgeois d'Orbey se plaint de l'augmentation du droit de pêche : *"que n'en ayant jamais payé un canon plus haut que celui de l'année dernière 1785 qui étoit de trente-neuf livres quinze sous pour ces cinq cantons. Lorsqu'il a été question de renouveler le bail de la présente année, le suppliant (...) espère de ravoir à bail les mêmes cantons de rivières pour le même canon que l'année 1785 ..."* (3)

Les enchères paraissent ainsi assez élevées et, tous les habitants du Val d'Orbey ne peuvent donc pas prétendre à la location d'une portion de rivière. Les procès verbaux des enchères précisent bien les noms des adjudicataires parfois même ceux des surenchérisseurs, mais très rarement sur; leurs origines sociales. Quelques mentions éparses dans les archives permettent de connaître un peu les fermiers du droit de pêche.

On retrouve plusieurs fois des gardes forestiers comme Samuel Debasy à Labaroche en 1700 ou Nicolas Hanzo d'Hachimette en 1712 (4). La même année, une section est louée au curé de Lapoutroie, section qu'il avait déjà dans le passé. Parfois, tous les lots d'un village sont adjugés à une seule personne comme en 1786 où le conseiller seigneurial de François a affermé les dix cantons de Lapoutroie pour un an de cent huit livres dix sous (3).

La location de la pêche permet aussi à certains de remplir des viviers d'où ils extraient des poissons pour les vendre à des particuliers ou pour les servir à table comme cela devait être le cas chez Nicolas Olry le jeune, aubergiste à Orbey au début du XVIII^e siècle. Ce dernier loue un canton de rivière de son village où il pêche poissons et écrevisses qu'il conserve dans ses viviers. Le 3 août 1717, un violent orage éclate, il détruit les viviers et le fruit de sa pêche est perdu. L'aubergiste demande alors une réduction importante de son bail à la seigneurie pour compenser son préjudice : *" Il est arrivé que le 3^{ème} août de la présente année une tempête se leva à Orbey et fist un si grand ravage et degat par la multitude de l'eau qui devient dans un moment si grande que les réservoirs du suppliant dans lesquelles il avoit environ neuf cents truittes et mille cinq cents escrevices ont esté enlevés et brisés par l'eau (...) les truittes et escrevices furent entièrement perdues ce qui cause au suppliant plus de cent livres de perte ..."* (3). Même s'il est fort probable que les chiffres ont été très certainement surestimés pour obtenir une compensation de la part de la seigneurie, ils montrent cependant que les rivières du Val d'Orbey étaient très poissonneuses et très pures car les deux espèces citées sont très exigeantes quant à la qualité de l'eau.

Le droit de pêche semble être loué souvent aux mêmes personnes qui, de bail en bail, reprennent les lots, et ceci sur plusieurs décennies comme Jean-Joseph Minoux d'Orbey : *" disant que depuis au-delà de 30 ans tant lui que feu son père ont toujours été fermiers de la pêche seigneuriale des cantons de rivière d'Orbey... "* (3).

Forestiers, curés, cabaretiers, prévôts, conseillers seigneuriaux ...les locataires de la pêche dans les rivières du Val d'Orbey appartiennent généralement au groupe des notables. Leur relative aisance leur permet de surenchérir sur les mises plus modestes des paysans qui se trouvent ainsi écartés du droit de pêche. La location de la pêche, comme de la chasse (8), peut constituer, pour certains d'entre eux, un signe extérieur de richesse et de considération dans une société très hiérarchisée et très sensible aux marques d'honorabilité.

Cela crée aussi des tensions entre notables surtout quand il s'agit d'évincer le tabellion seigneurial et notaire royal Marco qui accapare toutes les fonctions importantes et qui est ainsi devenu un petit potentat local (9). En 1785, le receveur seigneurial Maire suggère à la seigneurie de lui octroyer, lors des prochaines enchères, une partie des lots de pêche et de chasse attribués généralement à Marco :

"Je pense qu'il n'y auroit pas beaucoup de mal d'arrêter un peu leur (de la famille Marco) despotisme au Val d'Orbey. Je ne suis plus pecheur, ni chasseur, mais je pense que si vous voulliez Monsieur me faire parvenir les deux cantons de chasse de la forêt et au petit Faudé, et ceux de pêche près du village, luy pourroit faire un bon effet et par ce moyen la famille de M. Marco ne pourra plus briller avec des fusils à deux coups et de longues lignes à pêche à l'entour du village (...) Le grand train continue toujours chez luy avec la même gaieté, complaisance et raillerie qu'au paravant quoique son travail ne soit plus dans le cas d'y suppléer ..." (3)

Les autorités seigneuriales s'empressent de répondre favorablement à la demande de leur receveur, trop contentes d'atténuer le prestige social de Marco : *"l'on est d'accord avec le sieur Maire. La Chambre tachera de lui procurer la chasse et la pêche qui peut être de la convenance et mettre fin aux démonstrations impérieuses de la famille dont est question."*

4. Conflits et délinquance autour du droit de pêche

La location du droit de pêche entraîne des conflits entre notables mais surtout elle exacerbe les tensions sociales entre les élites et les paysans. Les habitants des différents villages déposent régulièrement plainte contre les pêcheurs, motivés par les dégradations commises sur les prés, mais aussi par leur jalousie. En 1784, les villageois de Lapoutroie renouvellent leurs plaintes à l'encontre des pêcheurs : *"les fermiers des rivières (...) font un grand dommage sur les prairies en pechant le long de la rivière et ce que les pecheurs d'un si grand nombre forment non seulement un sentier sur les prairies des deux côtés de la rivière, mais encore ils parcourent encore les prairies pour chercher des mouches à mettre après leur amesons des lignes, et lorsqu'ils tirent une truite hors de la rivière, la jettent dans les prairies, les pêcheurs courent (...) après leur truite égrassent avec leurs pieds les erbs et occasionnent un dommage considérable."* (3)

Le mécontentement des paysans est légitime devant ces pêcheurs qui "courent après leur truite" (sic) dans les prés, mais le préjudice commis ne doit certainement pas être très important.

Souvent écartés par des mises trop élevées au moment des enchères, les paysans ont alors recours au braconnage, à la pêche en fraude, dans les ruisseaux qui traversent leurs biens ou qui coulent à proximité de leur ferme. Les délits de pêche illicite apparaissent plus rarement que ceux liés à la chasse (10). Ils doivent être certainement plus discrets aussi. Le délinquant n'a pas besoin d'instrument comme Joseph Masson de Fréland condamné à cinquante livres d'amende le 23 septembre 1717 *"pour avoir pêché à la main aux truites nuittement."* (11)

Les propriétaires de moulins ou de scieries sont particulièrement soupçonnés à cause de la facilité qu'ils ont de pêcher à proximité de leurs installations, mais la surveillance n'est point aisée. Le constat de braconnage paraît difficile à réaliser par le garde. Néanmoins, en 1788, un meunier est jugé *"pour avoir pêche à la ligne dans le canal de la rivière seigneuriale qui fait rouler son moulin."* (12) Il se défend en prétextant que ses prédécesseurs ont toujours pêché dans le canal du moulin. D'ailleurs, il estime qu'il rétribue suffisamment la seigneurie car *"il paie une rente très considérable de quatre sacs de farine des trois espèces par an."* Le gruyer le condamne à dix livres d'amende en lui rappelant qu'il verse un rente pour le droit de cours d'eau et non pour la pêche. D'ailleurs la malhonnêteté des meuniers était proverbiale en France sous l'Ancien Régime. Les jugements des délinquants nous renseignent souvent bien davantage sur les techniques de pêche licite ou illicite. Les pêcheurs utilisent des cannes à pêche avec des hameçons au bout desquels ils accrochent des mouches ou des vers. Certains pêchent à la main, souvent alors en délit, ou à l'aide d'un outil (couteau, bâton), d'autres enfin détournent les ruisseaux pour les assécher et ramasser ainsi aisément les poissons.

Un Frélandais est accusé en 1783 *"pour avoir détourné l'eau de la rivière qui passe par le bas de la goutte des traîneaux laquelle appartient à la sérénissime seigneurie et y avoir pêché à sec."* Il rétorque au gruyer qu'il s'agissait en fait de son fils âgé de dix ans qui se trouvait au bord du ruisseau car il y avait laissé tomber un couteau de jardinier *"il aurait chercher a le ravoir mais que pour cela il n'y a pas pêché (...)"* d'ailleurs il étoit hors d'état de détourner l'eau de la rivière." (13) Les arguments du père n'ont pas convaincu le juge qui le condamne à six livres d'amende, soupçonnant le garçonnet de s'exercer au braconnage.

Le droit de pêche appartient sous l'Ancien Régime au seigneur du Val d'Orbey. Dans les faits, la pêche est concédée à des particuliers contre le paiement d'une redevance. Comme pour la chasse, autre privilège noble, la période de l'Ancien Régime voit la disparition des dernières concessions seigneuriales au détriment des habitants pour un gestion plus rigoureuse de ce droit de pêche. La pêche est généralement affermée par des notables locaux, artisans (meuniers, aubergistes) ou des officiers seigneuriaux (gardes forestiers, notaires), rarement à des paysans qui pêchent néanmoins de façon illicite. Les cas de délinquance dans ce domaine sont cependant plus rares que le braconnage du gibier. Dans le Val d'Orbey comme dans le reste de la France, "le droit de pêche donnait lieu de la part des paysans à beaucoup moins de récriminations que le droit de chasse." (14)

NOTES :

- (1) Edouard BONVALOT. Les Coutumes du Val d'Orbey. Paris, 1864, p.13
- (2) "faire tanche"= épuiser l'eau, la détourner Ed. BONVALOT op. cit. p. 36
- (3) ADHR E 1531
- (4) ADHR E 685
- (5) successeur des sires de Ribeaupierre dont la branche masculine s'est éteinte en 1673
- (6) 6 pouces = 16 cm
- (7) fermier : personne qui tient un droit, un bien, en ferme, c'est-à-dire en location ; ici, le locataire de la pêche
- (8) Philippe JEHIN. "la chasse dans le Val d'Orbey sous l'Ancien Régime", Bulletin de la Société d'histoire du Val d'Orbey, 10, 1991. p. 42-45
- (9) François-Joseph Marco succède à son père en 1747 en cumulant les charges de notaire royal, greffier et receveur seigneurial jusqu'en 1784. A partir de 1779, et jusqu'en 1787, il occupe en outre la fonction d'inspecteur des forêts communales. En 1784, les deux offices de notaire (seigneurial et royal) sont dissociés. La seigneurie veut ainsi se défaire d'un officier trop puissant et trop indépendant. Marco ne veut pas rendre les archives seigneuriales, tout en conservant celles du notariat royal. voir ADHR Val d'Orbey 3 B 475
- (10) Philippe JEHIN. Les Hommes contre la forêt Strasbourg, 1993, p. 134.
- (11) ADHR Val d'Orbey 3 B 173 n° 13
- (12) ADHR Val d'Orbey 3 B 213 p. 23
- (13) ADHR Val d'Orbey 3 B 209 p. 47
- (14) Albert SOBOUL. La France à la veille de la Révolution. Paris, 1974, p.253

BIBLIOGRAPHIE :

BONVALOT (Edouard). -Les Coutumes du Val d'Orbey.- Paris : Durand, 1864. -56p.-

HOFFMANN (Charles). - L'Alsace au XVIII^e siècle, tome 3, Colmar : Huffel, 1907. -540p.-

JEHIN (Philippe). -Les Hommes contre la forêt : l'exploitation des forêts du Val d'Orbey au XVIII^e siècle.- Strasbourg : Nuée bleue, 1993. -203 p.-

LA VENTE DES BIENS NATIONAUX DANS LE CANTON DE LAPOUTROIE 1791 - 1806

Yvette BARADEL

Les biens nationaux furent des biens saisis et vendus par l'Etat pour des raisons financières et politiques durant la période révolutionnaire que nous précisons au fur et à mesure.

Le canton de Lapoutroie avec ses cinq communes, Le Bonhomme, Labaroche, Lapoutroie, Fréland et Orbey, fut entraîné, comme l'ensemble de la France, dans un véritable brassage de biens fonciers

Nous avons relevé les contrats de vente des biens vendus dans le canton de 1791 à 1806. S'il existe quelques lacunes dans les archives, nous avons estimé cependant que notre moisson était suffisante pour présenter un panorama valable de ces ventes (1)

Nous distinguerons deux périodes de part et d'autre du 10 août 1792, date de la chute de la Royauté. La première période qui s'étend sur les deux années 1791 et 1792 est marquée par la vente des biens du clergé qualifiés de "biens de première origine". Au cours de la deuxième, à partir de 1793, ce furent les biens des ennemis de la Nation alors en guerre, c'est-à-dire ceux des émigrés qui furent mis en vente. Ce fut les "biens de deuxième origine".

LES VENTES AVANT LE 10 AOUT 1792 :

Confrontée à de graves urgences : le déficit du budget de l'Etat et le remboursement de la Dette publique, l'Assemblée Constituante décida de mettre en vente les biens du clergé catholique. Le 3 novembre 1789 ces biens furent mis à la disposition de la Nation.

Tous les biens devaient être vendus à l'exception de ceux des établissements d'enseignement, des établissements charitables, des fabriques des églises, des ordres étrangers comme l'Ordre de Malte. Quant aux forêts, elles étaient exclues de la vente.

Ces biens devaient être achetés avec des assignats, billets émis par l'Etat portant d'abord intérêt puis ayant cours forcé à partir de 1790. Ces assignats gagés sur les biens ne devaient pas en dépasser la valeur et être détruits au fur et à mesure de leur retour à l'Etat.

Les conditions d'achat étaient intéressantes. Les acquéreurs ne versaient dans les quinze jours que 30% sur les bois et maisons, 20% sur les étangs et terrains à bâtir et 12% sur les champs, prés, vignes, bâtiments d'exploitation rurale. Le solde était payable en douze ans par annuités à 5% d'intérêt. Les ventes se faisaient aux enchères au chef-lieu de district, c'est à dire à Colmar pour le canton de Lapoutroie. Les achats collectifs étaient théoriquement interdits.

C'est entre le mois de mars et le mois d'octobre 1791 que les biens des abbayes de Pairis, d'Aspach et de Lucelle, ainsi que les biens des cures furent vendus .

Le plus gros propriétaire était l'abbaye de Pairis. Elle possédait sur le ban d'Orbey six fermes, une cinquantaine d'hectares de prairies et 135 hectares de forêt auquel s'ajoutaient 23 hectares de bois sur le ban de Lapoutroie. Ce qui était le plus attirant pour les habitants du Val d'Orbey c'était les fermes. Un état du XVIII^e siècle nous donne la composition de chacune d'elles :

Fermes	Terres labourables (en journaux)	Prés (en fauchées)	Pâturages (en fauchées)
de Noirmont	34	47	6
de la Geishof	15	52	18
de la Porte	30	41	
de Noirrupt	7	17	
du Pré Bracot	8	37	
du Moulin	11	18	6

Le journal et la fauchée équivalant à 46 ares environ, l'étendue de ces fermes mesurait donc entre 11 et 40 hectares.

Avant 1789 elles étaient louées moyennant le versement annuel d'une somme d'argent et de différents produits. A la veille de la Révolution, l'abbaye recevait chaque année : 12 veaux, 6 porcs, 40 sacs d'avoine, 160 bottes de paille, 70 sacs de pommes de terre, 8 boisseaux de pois, 1150 livres de beurre frais et 100 livres de fromage (2).

Nous avons relevé 64 contrats de vente que nous avons répartis d'après le montant des enchères.

Lots	Quantité
+ de 10 000 livres	7
De 5 000 à 10 000 livres	5
De 1 000 à 5 000 livres	23
De 500 à 1 000 livres	8
De 100 à 500 livres	13
- de 100 livres	8

Les lots de plus de 10 000 livres comprenaient l'enclos et les six fermes de l'abbaye de Pairis. Le reste était composé de terres labourables et de prairies, propriétés des abbayes et des cures. Les curés, recevant désormais un salaire de l'Etat ne disposaient plus que de leur presbytère avec un jardin. Ajoutons la scierie de l'abbaye qui fut enlevée pour 2 650 livres. Nous nous intéresserons à la vente des plus gros lots, c'est à dire des fermes.

Les fermes furent évaluées en 1790 à 96 245 livres. Les enchères donnèrent les résultats suivants:

Fermes	Enchères	Acheteurs
de la Geishof	35 500 livres	Nicolas Guidat
de Noirmont	34 500 "	J. Baptiste Ruest
de la Porte	31 500 "	Dominique Didierjean
du Moulin	16 900 "	Jaeglin
du Pré Bracot	13 700 "	Joseph Maire
de Noirrupt	13 200 "	Joseph Henry
Total	145 300 "	

En dehors de Jaeglin de Munster les acheteurs des fermes furent des habitants du Val. Dominique Didierjean et Nicolas Guidat étaient tous les deux fermiers de l'abbaye de Pairis.

2 - L'abbaye de Pairis dans la haute vallée de la Weiss, Société d'Histoire du canton de Lapoutroie-Val d'Orbey, 1995, p. 95, 108, 109.

Le premier tenait la ferme de la Porte et le second celle de la Geishof. Jean-Baptiste Ruest était le secrétaire-greffier de la municipalité d'Orbey. Originaire de Kogenheim, il avait épousé une fille de la vallée, Marguerite Pierrez. Joseph Maire et Joseph Henry étaient des cultivateurs d'Orbey.

Si nous suivons le devenir de ces fermes durant l'année 1792 en parcourant les registres du bureau de l'Enregistrement de Kaysersberg (3) dans lesquels sont consignées les mutations de propriétés, nous nous apercevons d'une part que ces acquéreurs étaient les porte-paroles d'une association, d'autre part qu'aucune ferme ne fut maintenue dans son intégralité en dehors de celle de la Geishof. Celle-ci resta aux mains de Nicolas Guidat qui y mourut en 1816.

Dès le mois de janvier 1792 on assiste à des partages, des achats et des ventes qui nous permettent d'approcher la réalité complexe de la vente des biens nationaux.

En janvier certaines de ces fermes étaient vendues par lots par des particuliers ce qui signifie qu'elles avaient été acquises en réalité par plusieurs personnes. Par exemple Laurent Miclo d'Orbey vendait 5/20^e de la ferme de Noirmont dont l'enchérisseur officiel était Jean-Baptiste Ruest. Nicolas Duby et Joseph Maire, tous les deux de Lapoutroie ainsi que Jean-Baptiste Ruest et Jean-Baptiste Maire d'Orbey vendaient des neuvièmes de la ferme du Pré Bracot dont l'enchérisseur était Joseph Maire d'Orbey qui était d'ailleurs le frère de Jean-Baptiste Maire. Enfin Nicolas Duby et Joseph Maire de Lapoutroie avaient aussi des parts dans la ferme de la Porte enchérie par Dominique Didierjean.

Il en fut de même pour la ferme du Moulin. Son acquéreur, Jaeglin, était le porte-parole d'industriels de Munster "Hartmann, Weber et Barth" qui firent l'acquisition du moulin. Mais ils le revendirent à un habitant d'Orbey qui à son tour le revendit à un autre habitant d'Orbey en juillet 1794.

En février on partageait "en détail" certaines fermes, celle du Pré Bracot en neuf lots, celle de Noirmont en dix lots. Ensuite les biens changèrent sans cesse de propriétaires. La ferme de la Porte est un cas exemplaire. En septembre et octobre 1792 elle était vendue aux enchères et les terres divisées en trois lots. En août 1794 elle était vendue à nouveau. L'acquéreur était Georges Muller propriétaire de l'enclos de l'abbaye de Pairis. Mais celui-ci l'échangea dès le mois de novembre contre des terrains.

On peut penser que cette politique d'achats et de ventes a abouti à un émiettement des biens. Mais certains cultivateurs paraissent avoir voulu se constituer des domaines. Laurent Miclo le Jeune, habitant les Immerlins, racheta en détail la ferme du Pré Bracot. Dominique Didierjean garda des portions de la ferme de la Porte et acquit, associé à un marchand de bétail d'Orbey, Jean-Baptiste Blaise, des terrains de la ferme de Noirmont.

En tous les cas, on peut dire qu'en 1794 beaucoup de biens vendus en 1791 étaient déjà "passés à la troisième main"

LES VENTES APRES LE 10 AOUT 1792

La France déclara la guerre à l'Autriche le 20 avril 1792. On considéra alors comme ennemis de la Nation les prêtres réfractaires à la Constitution civile du clergé et les émigrés.

Après le 10 août 1792 et la chute du Roi qui protégeait les prêtres réfractaires, les mesures hostiles à l'Eglise se multiplièrent. Le 18 août on décida la suppression des congrégations enseignantes et charitables, le 19 août les fabriques ainsi que les Ordres étrangers. Le 26 août les prêtres réfractaires durent quitter la France dans les quinze jours. La déchristianisation du pays suivit peu à peu. En avril 1794 on supprima le salaire des prêtres constitutionnels et en septembre 1794 le budget des cultes. Enfin en février 1795 ce fut la séparation de l'Eglise et de l'Etat. A la suite de ces mesures les biens du clergé qui

3 - Archives Départementales du Haut-Rhin, 3Q

avaient été exclues des premières ventes furent saisis et mis en vente.

Les émigrés furent les autres victimes de la guerre. Une loi du 28 mars 1793 définit l'émigré: "Tout Français qui, sorti de France depuis le 1^{er} juillet 1789 ne peut justifier de son retour en France avant le 9 mai 1792". En Alsace on ajouta les biens des princes étrangers et le décret du 3 juin 1793 fixa les modalités de vente des biens des émigrés et des princes étrangers qui étaient en guerre contre la République ou au service de ses ennemis.

Chaque commune devait dresser une liste de ses émigrés et l'inscription sur cette liste entraînait la confiscation des biens.

Les conditions de vente ne furent plus les mêmes que durant la première période.

De juin à novembre 1793 on songea à lotir ces biens pour les distribuer aux paysans pauvres. Mais ce fut sans lendemain.

Après le 9 thermidor (27 juillet 1794) marqué par la chute de Robespierre et la fin de la Terreur, la Convention thermidorienne puis le Directoire qui étaient aux abois, manquant de ressources pour financer la guerre, s'efforcèrent d'accélérer les ventes.

La première décision importante fut la loi du 10 prairial an III (29 mai 1795) qui supprima les enchères et autorisa les citoyens à soumissionner à condition de payer pour chaque bien 75 fois le revenu de ces biens en 1790. Comme l'assignat se dévaluait chaque jour, il y eut un raz de marée de soumissions. La loi dut être suspendue.

Une deuxième étape fut marquée par la loi du 28 ventôse an IV (18 mars 1796) qui permettait aux acheteurs d'acquérir les biens sans enchères et de les payer en mandats territoriaux, nouvelle monnaie totalement dévaluée, elle aussi. Ce fut une nouvelle ruée qui se solda par de nombreux achats.

Une troisième étape, celle de remise en ordre, commença avec la loi du 16 brumaire an V (6 novembre 1796). Les enchères furent rétablies et les biens devaient être payés moitié en numéraire, moitié en papier. Enfin à partir du mois d'octobre 1798, les paiements furent entièrement en numéraire.

A partir de la loi du 28 ventôse, les transactions se firent au chef-lieu de département, c'est à dire à Colmar, ce qui ne changeait guère pour le canton.

Les nouveaux biens d'Eglise mis en vente furent ceux des fabriques, de l'Ordre de Malte, surtout à Labaroche et les presbytères. Les autres étaient les biens des émigrés.

Le 2 nivôse an VI (22 décembre 1797), les communes du canton déclaraient comme émigrés, les cinq curés qui tenaient les paroisses en 1789 et deux habitants de Lapoutroie Nicolas Didier et Claude Marcot. En réalité ces derniers étaient partis comme domestiques à Paris avant la Révolution. Il en avait été de même pour d'autres habitants du canton qui, absents de leur domicile lors de l'établissement des listes en 1793, y avaient été inscrits. Ce fut le cas de deux marquais, Jean-Baptiste et Dominique Jacques d'Orbey qui étaient partis dans le Brisgau en 1786 pour travailler et n'avaient pu rentrer à cause de la guerre. On vendit les biens de Nicolas Didier et de Jean-Baptiste et Dominique Jacques qui n'avaient que quelques ares de terres labourables et de prés qui trouvèrent rapidement preneurs.

Mais il y avait un émigré, autrement important, "prince étranger possessionné en France et portant les armes contre la France" Maximilien de Deux-Ponts-Birkenfeld, comte de Ribeaupierre, l'ancien seigneur du canton qui avait émigré à Mannheim en 1792. Parmi les biens qu'il possédait et qui furent confisqués, certains étaient particulièrement attirants : les fermes et les "gazons".

Les ventes eurent lieu par vagues successives. On en compte 7 en mars 1793. Puis il y eut un arrêt ensuite une reprise soit 13 ventes en février-mars-mai 1795, Mais ce fut de juillet à septembre 1796 qu'elles furent le plus nombreuses : 18 sur un ensemble de 45 soit 40% ce qui était très compréhensible puisqu'on était sous le régime de la loi de ventôse qui favorisait les spéculations. Après 1796, les ventes furent ponctuelles : 3 en 1797, une en 1798, 1800, 1805 et 1806.

Nous ne pouvons, comme pour les biens vendus en 1791, répartir les ventes de ces biens de deuxième origine d'après le prix d'achat car la monnaie a varié entre 1793 et

1806. Nous pouvons le faire pour l'année 1796 lorsque l'on utilisa les mandats territoriaux.

Lots	Quantité
+ de 10 000 livres	4
De 5 000 à 7 000 livres	4
De 1 000 à 4 000 livres	7
De 300 à 1 000 livres	3

Les lots de plus de 10 000 livres représentaient, comme en 1791, les fermes et ceux de plus de 5 000 livres les fermes et les presbytères. Il n'y figure qu'un terrain, le pré Simon au Bonhomme d'une étendue de 9 arpents, environ 4 hectares. Ensuite viennent essentiellement des terrains et quelques constructions : les ruines du château du Hohnack, le presbytère de Labaroche et une maison au Bonhomme.

Nous porterons spécialement notre attention sur les ventes les plus courues, celles des fermes, des "gazons" et de deux prés, le tout appartenant à Maximilien de Deux-Ponts.

Celui-ci était propriétaire de sept fermes, une à Orbey, la ferme de Bois le Sire, une à Labaroche, la ferme du Hohnack et cinq au Bonhomme. Faute d'avoir retrouvé les baux de ces fermes qui étaient louées, nous devons nous contenter des renseignements donnés par les contrats de vente qui indiquent le montant du bail, parfois la superficie des terrains, le nom du fermier, de l'acquéreur et le prix d'achat.

Fermes	Superficie (arpents)	Bail (livres)	Fermiers	Acquéreurs	Prix (livres)
du Hohnack	30	600 l.	J.B. Willemain	F. Lung (Colmar)	13 460
de Bois le Sire	45	900 l.	J.B. Didier	F. Lung (Colmar)	24 688
de la Violette	?	730 l.	J. Simon	?	?
du gazon Cl. Blaise	?	308 l.	A. Mathieu	E. Lévy (Rixheim)	6 730
des Grands Prés du dessus	?	603 l.	L. Simon	A. Jourdain (Colmar)	13 284
des Grands Prés du dessous	20	700 l.	D. Simon	J.A. Maire (Kaysersberg)	18 133
de la Goutte Ory	6	263 l.	J.N. Didier	N. Batot (Le Bonhomme)	6 370

La plus belle de ces fermes était celle de Bois le Sire que la municipalité d'Orbey présentait comme "une maison considérable avec corps de ferme" (4).

Nous remarquons que toutes les fermes seigneuriales furent achetées par des étrangers au canton. Une seule fut acquise par un cultivateur du Bonhomme, Nicolas Batot. C'était la plus petite, celle de la Goutte Ory. Devant cette invasion étrangère, la municipalité du Bonhomme entama un procès et obtint par jugement du 4 floréal an V (23 avril 1797) la propriété de trois fermes, les Grands Prés du dessus, la Violette et le gazon Claude Blaise. En octobre 1797, les fermiers qui tenaient ces fermes payaient le montant de leur bail à la commune du Bonhomme (5). Les habitants du Bonhomme se retrouvaient entre eux.

Les terres furent aussi achetées par des habitants du canton.

4 - Archives Départementales du Haut-Rhin, 1Q boîte 158, Etat général de la consistance des biens des émigrés. sans date

5 - Archives Départementales du Haut-Rhin, I 132, comptes communaux du Bonhomme, Etat des sommes payées par les fermiers occupant les fermes adjudgées à la commune, 16 vendémiaire an VI (7/10/1797)

Biens	Acquéreurs	Prix (livres)
Gazon Spielmuss et Federmuss	J.L. Patry et J.A. Guillemain (Orbey)	1 320 l.
Gazon du Pré Bernard	J. A. Guillemain (Orbey)	1 386 l.
Pré Simon	U. Maire (Lapoutroie)	6 189 l.
Champ du chasseur	J. Nicolas Didier (Orbey)	440 l.

Urbain Maire était le notaire de Lapoutroie et le président de la municipalité de canton. Les deux autres étaient des cultivateurs. Jean Nicolas Didier avait été fermier de la Goutte Ory.

Ces biens de seconde origine donnèrent lieu comme ceux de première origine à des ventes et des achats. Nous ignorons le devenir des fermes. Par contre pour les terrains, nous avons quelques indications. Les gazons Spielmuss et Federmuss aux Hautes Huttes furent revendus par leurs acquéreurs le 1^o ventôse an 7 (19 février 1799).

En somme 64 contrats de vente en 1791, 45 entre 1793 et 1806, c'est sans conteste, durant la première période qu'il y eut une véritable ruée sur les terres. L'étude de la vente des fermes nous montre que les habitants du canton se sont efforcés de garder la propriété des biens face aux étrangers qui s'efforçaient de les acquérir.

Qui sont ces acheteurs que nous avons seulement entrevus ? Quelle fut leur politique d'achat ? A-t-elle entraîné une transformation sociale dans le canton ? C'est ce que nous allons essayer de voir dans la dernière partie de notre étude.

LES ACHETEURS DE BIENS NATIONAUX.

Nous avons compté 71 acheteurs dont le nom figure sur les contrats de vente. On sait que certains d'entre eux représentaient un syndicat d'acheteurs dont malheureusement nous ne pouvons connaître le nombre. Mais il faut remarquer que ces syndicats ne s'étaient constitués que pour les lots importants.

Notre étude des ventes nous a amené à considérer trois groupes d'acheteurs : ceux de 1791, ceux de 1793-1806 et ceux qui ont acheté au cours des deux périodes :

1791 :	35
1793-1806 :	32
1791 et 1793-1806 :	4

Les quatre acheteurs de la troisième catégorie, très peu nombreux, seront intégrés à l'un et à l'autre des deux premiers groupes.

Sur ces 71 personnes, 13 sont étrangères au canton : 2 en 1791 et 11 après 1793.

Pour 1791 nous en connaissons déjà un, Jaeglin, porte-parole d'industriels de Munster et acquéreur de la ferme du Moulin. L'autre est Georges Muller, fabricant à Bollwiller qui enchérit l'enclos de Pairis pour 31 600 livres. Tous les deux avaient des vues économiques sur les biens d'église songeant à les transformer en usines ce qui était souvent le cas. Le moulin de la ferme fut revendu. Par contre Georges Muller s'installa à Pairis et transforma l'abbaye en une manufacture comportant filature et tissage de coton.

Les onze acheteurs étrangers de la deuxième période étaient originaires de Colmar pour huit d'entre eux, les trois autres de Kaysersberg, de Saint Amarin et de Rixheim. Le plus gros acheteur fut Frédéric Lung de Colmar qui acquit dans la même semaine en septembre 1796 :

La ferme de Bois le Sire	24 688 livres
Les ruines du château du Hohnack	3 208 livres
La ferme du Hohnack	13 460 "
Des terres et prés à Orbey	2 046 "

Il compléta ses achats en novembre 1797 avec le presbytère du Bonhomme pour 5 400 livres. On a donc à faire à un spéculateur et il serait intéressant de connaître le devenir de ces biens.

Un autre acheteur était Antoine Jourdain, secrétaire général de l'Administration centrale du Haut-Rhin depuis 1790 et futur député du Haut-Rhin, connu aussi comme acheteur de biens nationaux.

Ces étrangers de la deuxième période avaient donc une politique bien différente de celle pratiquée en 1791. C'était des spéculateurs et non des entrepreneurs.

Tournons-nous maintenant vers les habitants du canton. Ils étaient originaires des cinq communes et se répartissaient de la manière suivante :

Communes	Nombre d'acheteurs	Nombre de chefs de famille (1776) (6)	%
Orbey	23	554	4,1%
Lapoutroie	16	337	4,7%
Fréland	10	279	3,5%
Le Bonhomme	6	181	3,3%
Labaroche	3	221	1,3%

Comme nous le voyons, ces acheteurs ne représentaient qu'une infime minorité des chefs de famille, certainement moins de 10% si nous tenons compte des syndicats d'acheteurs.

Ils furent 35 à enlever les enchères en 1791. Leurs mises de fond s'échelonnaient entre 40 livres et 52 370 livres.

Mises de fonds	Nombre d'acheteurs
- de 100 livres	6
De 100 à 1 000 livres	7
De 1 000 à 2 000 livres	8
De 2 000 à 5 000 livres	4
De 5 000 à 10 000 livres	4
+ de 10 000 livres	6

Les mises de plus de 10 000 livres sont celles des acheteurs des fermes de l'abbaye de Pairis. Nous savons qu'ils n'étaient pas seuls. Mais deux d'entre eux sortent du lot. Nicolas Guidat qui a payé de ses deniers la ferme de la Geishof soit 35 500 livres et Dominique Didierjean d'Orbey. Ce dernier est probablement l'acheteur le plus riche du canton. Il acheta avec des associés la ferme de la Porte pour 31 500 livres mais seul, il y ajouta cinq prairies pour 20 870 livres. En 1792 il acquit des portions de la ferme de la Porte et de celle de Noirmont. Derrière lui on peut signaler Antoine Olry de Labaroche qui déboursa 10 325 livres pour les biens de la cure de Labaroche et un pré de l'abbaye de Pairis et Jean Baptiste Ruest, secrétaire-greffier de la municipalité d'Orbey, enchérisseur de la ferme de Noirmont et acquéreur de terres, à son compte, pour 4 200 livres.

Parmi les quatre qui ont déboursé entre 5 000 et 10 000 livres, nous voyons deux aubergistes Joseph Bertrand de Fréland, futur maire de la commune en 1800 et Jean Georges Demangeat du Bonhomme, membre du conseil du département en 1790 auxquels on peut ajouter Joseph Dielaine de Fréland, secrétaire-greffier de la municipalité.

Les plus gros achats ont donc été faits par les notables de la région qui disposaient de liquidités.

6 - Armand Simon, Quelle était la population du Val d'Orbey au XVII^e et XVIII^e siècles, Bulletin de la Sté d'Histoire du canton de Lapoutroie-Val d'Orbey, n°1 (1982), p. 24

Au cours de la deuxième période, les habitants du canton furent moins nombreux à s'intéresser aux biens nationaux mais leur attitude fut différente.

On en compte 26 qui achetèrent un ou deux lots. Parmi eux, les plus gros acquéreurs furent des administrateurs; Urbain Maire, notaire et président de la municipalité de canton devint propriétaire du pré Simon. Son gendre, Jean-Louis Grenet, commissaire du Directoire exécutif pour le canton fit l'acquisition de terres de la cure de Lapoutroie et de l'émigré Nicolas Didier auxquelles il ajouta la cure de Labaroche. Michel Dielaine, agent municipal de Fréland, acheta la cure de cette commune.

Mais ces acheteurs ne restaient pas tous cantonnés dans le Val comme en 1791. Ils agissaient de concert avec des gens de l'extérieur et certains d'entre eux peuvent être considérés comme des spéculateurs.

Nicolas Batot du Bonhomme, acquéreur de la ferme de la Goutte Ory, soumissionna la cure du Bonhomme et abandonna sa soumission, moyennant finance à Frédéric Lung de Colmar. Il en fut de même pour Urbain Maire qui soumissionna la ferme des Prés du milieu et abandonna ses droits à son frère Jean Adam Maire de Kaysersberg. Pour faire l'acquisition de la forêt de Noirmont qui avait appartenu à l'abbaye de Pairis et s'étendait sur 240 arpents (environ 120 hectares), quatre habitants du Val menés par Jean Pierre Laurent, agent municipal d'Orbey, signèrent une transaction avec Frédéric Lung de Colmar en juillet 1796.

Il semble que les spéculateurs des villes guettaient les occasions et s'efforçaient de s'entendre avec les ruraux.

Mais certains de ces ruraux cherchaient aussi à spéculer. Ce fut le cas de Jean Baptiste Georges Petitdemange de Lapoutroie. Il fit l'achat, en juillet et août 1796, des biens de l'ordre de Malte à Ammerschwih, Niedermorschwih et Turckheim : le couvent et l'église des Trois Epis et des portions de forêt. Ayant acquis ces biens en monnaie dévaluée, il revendit le " clos des Trois Epis " pour de la bonne monnaie métallique en juillet 1797

Que conclure sur ces ventes des biens nationaux dans le canton de Lapoutroie ?

En 1800 l'Eglise et le Seigneur avaient perdu tous leurs biens. Ceux-ci tombèrent aux mains d'un petit nombre d'habitants, ceux qui disposaient de liquidités, les "coqs de village" comme Dominique Didierjean et Nicolas Guidat au cours de la première période, les administrateurs qui, les premiers, étaient au courant des soumissions, pour la deuxième période.

Il faut replacer aussi les ventes des biens nationaux dans l'ensemble des ventes et des achats de l'époque. Elles n'en constituent pas l'essentiel. Nous avons suivi les transactions foncières de Jean Georges Demangeat, aubergiste et notable du Bonhomme, maire et conseiller départemental. Il a acheté en 1791 quatre prés provenant de la cure du Bonhomme. Mais ensuite nous avons compté entre 1792 et 1799 seize actes de vente ou d'achat à son nom qui n'ont aucun rapport avec les biens nationaux.

La vente des biens nationaux dans le canton n'a pas entraîné de bouleversement social. Elle a permis à certains d'agrandir ou de restructurer le domaine qu'ils exploitaient déjà et à d'autres de spéculer mais ces derniers furent surtout des gens des villes proches.

En tous les cas la ruée sur ces biens, surtout en 1791, nous a montré combien les paysans d'alors tenaient à la terre et à leur terroir faisant bloc contre l'étranger.

BIBLIOGRAPHIE

- L'abbaye de Pairis dans la haute vallée de la Weiss, Société d'Histoire du canton de Lapoutroie-Val d'Orbey, 1995
- J. Godechot, Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire, PUF, Paris, 3^e édition, 1985
- F. Lichtlé, Les métairies de la seigneurie de Ribeaupierre dans la vallée de la Weiss, Bulletin de la Société d'Histoire du canton de Lapoutroie-Val d'Orbey, n°8, 1989
- F. Lichtlé, les propriétés foncières de l'abbaye de Pairis au XVIII^e siècle, Bulletin de la Société d'Histoire du canton de Lapoutroie-Val d'Orbey, n°9, 1990
- R. Marx, La Révolution et les classes sociales en Basse Alsace, B.N. Paris, 1974

NOTABLES ET INTERÊTS LOCAUX LES ELECTIONS CANTONALES DANS LE CANTON DE LAPOUTROIE 1833 - 1870

Olivier CONRAD

Au sortir des troubles et des incertitudes de la Révolution, le Consulat marque le départ d'une longue période de stabilité en matière d'organisation administrative du pays. La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), compromis entre des héritages révolutionnaires et les principes d'organisation de la monarchie absolutiste, dote le pays d'une nouvelle structure administrative, fonctionnant sur le principe de la centralisation. L'édifice est dominé par le préfet, secondé dans les arrondissements par les sous-préfets. Ces fonctionnaires sont assistés de conseils consultatifs et représentatifs, le Conseil général du département et les conseils d'arrondissement. L'assemblée départementale, qui nous intéresse ici, a pour fonction de représenter les intérêts du département, de répartir les contributions directes, de voter les recettes et des dépenses du département, prérogative à laquelle il allait s'identifier. L'émergence et l'affirmation du département dans la hiérarchie administrative découlent en effet de la définition et de l'extension de ses prérogatives financières, c'est-à-dire sa maîtrise des finances publiques départementales. Les autres finalités de cette assemblée - redéfinir les rapports Etat/Société, ouvrir et démocratiser l'administration - ne se réalisent également que progressivement, du fait de la constante immixtion des préfets, de l'absence de publicité des débats et de la nomination des conseillers généraux¹.

Nous proposons d'analyser dans cet article les élections cantonales au XIX^e siècle, aspect méconnu de la vie politique locale, dans le canton de Lapoutroie, un canton agricole où l'industrie s'implante, un canton catholique et francophone. Du Consulat au début de la Monarchie de Juillet, le Conseil général fonctionne avec des conseillers généraux nommés par les instances administratives centrales et locales, ce qui explique, entre autres aspects, la dépendance et l'effacement de cette assemblée. Les préfets, en proposant au ministère de l'Intérieur des candidats pour les sièges vacants, doivent veiller à un équilibre de représentation entre les arrondissements, mais rien n'est prévu pour les cantons. Il n'y a pas de territorialisation de l'institution

départementale, ou plutôt une territorialisation aléatoire, privilégiant le chef-lieu du département, Colmar, les sous-préfectures et les centres industriels. Lapoutroie, à l'instar de cantons ruraux de la plaine et du Sundgau, n'a pas été représenté au Conseil général avant que la loi du 22 juin 1833, en instaurant le principe de l'élection des conseillers généraux, n'établisse une égalité de représentation entre l'ensemble des cantons du département.

1. Les élections cantonales durant la Monarchie de Juillet.

Le suffrage censitaire. Différentes dispositions de la loi du 22 juin 1833, la formation des listes électorales, les conditions d'éligibilité, le choix de la circonscription électorale assurent une transition en douceur entre le système des nominations et celui de l'élection. Arguant de l'importance des responsabilités, accrues et nouvelles dans les années 1830, incombant au conseiller général, des intérêts en jeu, le choix ne saurait dans l'esprit du gouvernement et des parlementaires être à la portée de tous les citoyens. Les élections seront à caractère censitaire. Sont éligibles, les citoyens âgés de vingt-cinq ans et payant 200 francs de cens dans le département. Sont électeurs, les citoyens acquittant également 200 francs de cens, moins si le quorum de cinquante électeurs n'est pas atteint dans le canton, ce qui se produit dans le canton de Lapoutroie, à l'instar d'autres cantons de la zone vosgienne du département et dans les régions agricoles du sud du Haut-Rhin. Les grands propriétaires, les hommes d'affaires, les hauts fonctionnaires, qui composent d'ordinaire les listes électorales censitaires, y sont peu nombreux. Il faut descendre de manière très sensible le seuil de cens minimal, 91,92 francs, pour arriver à cinquante électeurs dans le canton de Lapoutroie².

La participation est importante à Lapoutroie, trait propre aux cantons ruraux et vosgiens, 86% de votants. Le mandat est convoité par trois notables censitaires, mais l'élection tourne nettement à l'avantage d'un des postulants. Le premier conseiller général du canton de Lapoutroie est un riche propriétaire cultivateur d'Orbey, Jean-Joseph Didierjean³, représentant d'une famille qui a été la principale bénéficiaire de la vente des biens nationaux durant la Révolution. Ancien conseiller municipal d'Orbey, membre du conseil de fabrique, Didierjean obtient 86% des suffrages, un résultat qui satisfait la préfecture. Le préfet Bret le classe parmi les constitutionnels soutenant le gouvernement⁴. Au sein de l'assemblée départementale, ce ne sont pas, dans les années 1833-1848, les sentiments politiques qui déterminent les clivages qui se dessinent, ce qui est conforme à l'esprit de

l'institution, mais les intérêts économiques représentés. Didierjean, membre des comices agricoles du canton de Lapoutroie, appartient à la majorité du Conseil général du Haut-Rhin, celle des représentants des milieux agricoles qui lutte activement contre les puissants et nombreux industriels.

La durée du mandat de conseiller général est de neuf ans, mais en 1836 et en 1839 un tiers des sièges, désignés par le sort, est à chaque fois soumis au renouvellement. Lapoutroie appartient à la seconde série, renouvelée en 1839.

A la veille du renouvellement triennal du 24 novembre 1839, le préfet Bret écrit dans un rapport adressé au ministre de l'Intérieur que "*dans tous les cas, la direction de l'esprit public dans ce département garanti que les choix ne seront dirigés qu'en vue des intérêts du département et de la consolidation de la Monarchie Constitutionnelle*"⁵. A l'issue du scrutin, il écrit que le résultat "*était parfaitement satisfaisant*", y compris s'agissant des nouveaux élus. Dans le canton de Lapoutroie, outre le sortant Didierjean, deux candidats sont en lice, l'avocat François-Eugène Antonin, un belfortain installé à Colmar, et l'huissier Jean-Louis Maire, qui l'emporte dès le premier tour de scrutin à une courte majorité. Il obtient 52,1% des suffrages, Antonin 29,2% et le sortant uniquement 18,7%⁶. Propriétaire foncier à Lapoutroie, Maire⁷ a exercé les fonctions d'huissier de justice à Kaysersberg (1814-1824) puis à Lapoutroie. Tout en s'occupant de ses propriétés sous la Monarchie de Juillet⁸, il exploite à Lapoutroie avec ses deux fils une fabrique de toiles de coton de couleurs, employant une centaine de personnes dans les années 1840.

La préfecture modifie rapidement son jugement sur le nouveau conseiller général de Lapoutroie, jugé très sévèrement dans un rapport envoyé à Paris. "*Mauvais choix. Sans considération, sans moyens, sans opinions*"⁹. Son cas n'est pas isolé. L'opposition, au sein du Conseil général du Haut-Rhin, ne vient pas des députés de la gauche dynastique ou des opposants de la droite légitimiste, mais de conseillers de moindre notoriété publique, appartenant aux strates inférieures de l'élite sociale qui seule a accès au Conseil général. Ces notables font des mandats publics qu'ils exercent un moyen de s'affirmer et de s'imposer politiquement et socialement. Critiques et contestataires, ils se démarquent des autres membres de l'assemblée et sont écartés des structures de fonctionnement du Conseil général (bureau, commissions). Les relations avec la Préfecture sont généralement délicates, si ce n'est difficiles¹⁰. Lorsqu'en 1842 le préfet Bret est invité à présenter le personnel des conseillers généraux du département, Jean-Louis Maire fait de nouveau l'objet d'une sévère critique. "*Sans opinion, sans considération, sans fortune. C'est une erreur qui sera réparée aux prochaines élections du canton*"¹¹. La préfecture n'aura

pas à intervenir, la Révolution de février 1848 surveant avant que n'ait lieu le scrutin en question. L'hostilité à l'encontre de Maire, dans le canton et à la préfecture, est politique et remonte à l'époque révolutionnaire. La famille Maire dirigeait la vie politique et administrative durant le Directoire et les ressentiments sont restés vivaces.

2. Les nouvelles données de la vie politique : la Seconde République et le suffrage universel.

Organisées fin août 1848, les élections cantonales se situent dans un contexte qui n'a plus rien à voir avec le climat d'excitation et d'euphorie révolutionnaire des premiers mois de l'année. De février 1848 il reste un héritage : le suffrage universel. Il représente un saut dans l'inconnu. *"Que sait-on en définitive de cette masse jusqu'alors silencieuse (...) Son éducation politique n'a jamais été entreprise (...) La majorité ne sait pas lire et ne discerne qu'imparfaitement ce qu'elle veut. En tout cas le brusque et prodigieux élargissement du corps électoral ôte aux autorités politiques et sociales l'espoir d'orienter les élections. Un préfet avec un peu d'habileté pouvait déplacer les quelques dizaines de voix dont dépendait généralement le résultat ; voilà qui devient impossible..."*¹². Le pouvoir politique doit désormais intégrer une nouvelle composante : l'opinion populaire. On passe *"sans transition aucune d'une vie politique feutrée, amortie, tamisée aux grondements des passions populaires"*¹³.

Le scrutin cantonal de 1848 se différencie par nombre de ses aspects de ceux de la Monarchie de Juillet. Le nombre d'électeurs est multiplié par soixante-six dans le canton de Lapoutroie, les conditions de cens disparaissant. Est désormais électeur tout citoyen âgé de 21 ans, jouissant de ses droits civils et politiques et ayant son domicile réel depuis six mois au moins dans une commune du département. Sont éligibles, tous les électeurs âgés de 25 ans domiciliés dans le département. La démocratie n'est pas encore totale, les votes se faisant toujours au chef-lieu du canton, mais le fait de devoir s'y rendre n'est aucunement un obstacle insurmontable, les cantons ayant été dessinés de façon à permettre un accès rapide à son chef-lieu (deux heures) et les hommes ayant de toute manière l'habitude de marcher¹⁴.

La participation s'effondre. Il n'y a que 48,6% de votants à Lapoutroie, ce qui est toutefois davantage que la moyenne départementale (43,8%). L'éducation institutionnelle et politique du corps électoral n'a été entreprise depuis 1833 qu'au

niveau des élites sociales, c'est-à-dire quelques dizaines de personnes dans le canton de Lapoutroie. Nous ne sommes qu'au début d'une période de formation de la culture politique et électorale des populations. On n'écartera certainement pas les facteurs conjoncturels. Il est possible que le facteur lassitude ait pu jouer, s'agissant de la troisième consultation en l'espace de cinq mois (législatives, municipales, cantonales). Nous sommes d'autre part à la fin du mois d'août, le sommet de la saison agricole. La disparition des conditions censitaires et les nouvelles données de la vie politique ne suscitent pas, contrairement à la plupart des cantons, une multiplication des candidatures - trois individus sont en lice -, mais la lutte est particulièrement vive entre les représentants de l'agriculture et de l'industrie. L'élection a pris une résonance sociale et non une signification politique, mettant en lice des notables de la monarchie censitaire, uniquement séparés par des divergences d'intérêts et des rivalités personnelles. C'est un industriel installé à Orbey, Eugène Lefébure, qui est élu conseiller général de Lapoutroie avec 54,5% des suffrages. Il devance le notaire de Lapoutroie Jean-Baptiste Petitdemange (45,3%) et le maire de Labaroche Jean-Baptiste Million (0,2%)¹⁵. L'extension du corps électoral donne une nouvelle physionomie aux élections cantonales. Nous sommes dans une phase d'apprentissage du suffrage universel, d'apprentissage de la vie politique, avec ce que cela comporte comme heurts et incidents. Les moyens les plus rudimentaires, les plus efficaces, sont utilisés (pressions, menaces, promesses et incitations matérielles) et dans ces conditions, les débordements sont vite survenus. A Lapoutroie, le perdant Petitdemange réclame l'annulation de l'élection de Lefébure. Estimant le scrutin entaché d'irrégularités, le préfet Fawtier transmet le dossier au Conseil de préfecture, compétent en matière de contentieux électoral. L'enquête administrative conclut à diverses irrégularités dans l'organisation du vote et signale différents faits de corruption. Deux témoins rapportent qu'un franc a été offert à ceux votant Lefébure et seize autres témoins parlent de corruption par l'alcool, une auberge servant à boire gratis au nom de Lefébure. Le Conseil de préfecture, ainsi qu'il le fait à propos de plaintes identiques rejette la demande, arguant d'une insuffisance de preuves et sous-entendant que les différentes parties ont agi de la même manière¹⁶.

Avec Eugène Lefébure¹⁷, il y a une rupture, tant au niveau de la personnalité que de son milieu social d'origine. L'itinéraire de Lefébure a déjà été retracé, dans les pages de précédents bulletins. Evoquons en simplement les grands axes. Fils d'un riche négociant havrais, Lefébure devient médecin militaire après des études à la faculté de médecine de Paris. En garnison à Colmar, il a l'occasion de fréquenter les salons des industriels Herzog du Logelbach. Il épouse bientôt la fille d'Antoine Herzog, Adèle, quitte l'armée, se fixe dans le

Haut-Rhin pour seconder son beau-père qui, de simple ouvrier, est devenu au milieu du siècle un des principaux et des plus fortunés industriels du département. Quand les Herzog ouvrent une succursale à Orbey, Lefébure en reçoit la direction et s'y fixe. Quand il entre au Conseil général en août 1848, il a déjà une expérience des affaires administratives puisqu'il siégeait au Conseil d'arrondissement de Colmar depuis 1845.

Durant la Seconde République, comme à aucun autre moment de la période 1800-1870, les sentiments politiques tiennent une importance décisive dans les travaux du Conseil général, du fait d'une politisation des débats administratifs. Ce ne sont pas tant les questions administratives et financières qui déterminent les votes de l'assemblée électorale, que les sentiments politiques des conseillers généraux, partagés en deux ensembles, les conservateurs soutenant le gouvernement, majoritaires dans le Haut-Rhin, et les démocrates socialistes. Quand le gouvernement du Prince-Président Louis-Napoléon Bonaparte, après les réformes constitutionnelles consécutives au Coup d'Etat du 2 décembre 1851, intervient dans la procédure électorale, il allait être tenu compte de l'attitude adoptée par chacun depuis 1848.

3. L'administration et les Lefébure. Les candidatures officielles sous le Second Empire.

Le suffrage universel reste le mode normal de désignation des élus, quels qu'ils soient, mais deux changements, des changements d'importance ont introduits dans le code électoral en 1852 : le vote dans les communes et les candidatures officielles. Le principe de la **candidature officielle** n'est pas une forme spécifique de la démocratie directe, mais une délégation de souveraineté. Elle repose sur l'idée, généralement peu récusée alors, que le gouvernement n'est pas neutre dans les luttes électorales, qu'il a le droit d'éclairer les électeurs sur les candidatures en lice. De l'inexpérience de l'électorat, le suffrage universel est récent, de ses premières expériences, le gouvernement déduit un devoir d'éducation politique qui prend tout son relief s'agissant des populations rurales. La démarche de l'administration est combative, car l'objet de ces candidatures n'est pas tant d'assurer l'élection des personnes choisies que d'éviter les élections de candidats hostiles à l'administration. *"S'il se présentait des candidats connus pour des tendances hostiles au gouvernement, vous ne devriez pas hésiter à prémunir les populations contre de tels choix"*¹⁸ écrit le ministre de l'Intérieur aux préfets. L'administration présente un candidat officiel dans chaque canton, candidat que le

préfet et l'ensemble des services administratifs doivent faire élire¹⁹. La lettre que le préfet Dürckheim envoie aux maires du département en juillet 1852 résume, et les motivations de l'administration, et l'action qu'elle entend mener²⁰ :

"Il importe que le mandat de représentant du département (...) soit confié à des hommes éclairés dont le caractère honorable et l'esprit éclairé inspirent la confiance et mandent le respect. Il faut aussi que les membres (...) soient franchement dévoués au gouvernement du Prince Louis-Napoléon afin que l'unité et l'harmonie règnent dans tous les rouages du pouvoir et que ce dernier soit fortement appuyé sur toutes les délégations du peuple dont il veut développer et assurer le bonheur.

Afin de ne pas diviser les votes et pour éviter toute incertitude dans votre commune, je crois devoir vous indiquer les candidats sur lesquels paraît devoir se réunir la majorité dans votre canton et que l'administration entend appuyer de sa légitime influence : (... liste des candidats...)"

Dans le canton de Lapoutroie, l'administration n'hésite pas. Eugène Lefébure, rallié au gouvernement du Prince-Président, et ayant fait preuve d'un dévouement constant à la cause de l'ordre depuis 1848, est mis sur les rangs, ainsi qu'il l'a déjà été au mois de février 1852 pour l'élection des députés au Corps Législatif. Elu député de la circonscription de Colmar²¹, il retrouve également le Conseil général en juillet 1852, où entre son beau-père Herzog, élu dans le canton de Wintzenheim. L'intervention de l'administration, les entraves portées aux candidats indépendants (interdiction de distribuer des affiches et des tracts, interdiction de tenir des réunions publiques, de circuler dans les communes etc) n'ont pas découragé quelques notables de se présenter contre Lefébure, n'acceptant pas le principe de l'intervention de l'administration ou s'estimant mal représentés par le choix de ce candidat officiel. Lefébure ne fait pas l'unanimité dans le canton, le scrutin de 1848 l'avait déjà montré. Il faut y voir la conséquence de l'antagonisme industriels/agriculteurs et des préventions personnelles à l'encontre d'un homme qui n'est pas originaire du canton. Nombre de candidats officiels sont mis en difficulté, s'il ne sont battus, pour ce motif durant le Second Empire. Lefébure est élu sans difficultés, obtenant 95,8% des suffrages, mais quatre autres candidats ont recueilli des voix : l'adversaire de 1848, le notaire Petitdémange (2,7%), Jules Conreau (0,1%), Fauster, un propriétaire d'Orbey et le fils de l'ancien conseiller Didierjean (0,07% chacun). Ici, comme partout ailleurs dans le département, l'abstention, seul phénomène pouvant avoir une signification politique dans ce contexte constitutionnel, est très importante. Moins de quarante pour-cent des électeurs se sont déplacés le 2 août 1852. Il s'agit, dans le canton de

Lapoutroie, d'un phénomène quasi général. Si la participation s'élève à 71,8% à Labaroche, elle n'est que de 19,7% à Lapoutroie, de 22% au Bonhomme ou de 37,5% à Fréland.

Eugène Lefébure est un des hommes clés du gouvernement impérial dans le département, un des hommes de la Préfecture, quel que fut le préfet en fonction, Dürckheim, Cambacérès, Odent ou Ponsard. D'un dévouement à toute épreuve²², quand d'autres grands notables, candidats officiels en 1852, critiquent et manifestent leur indépendance, il bénéficie en retour du soutien constant de l'administration, qui en fait son candidat, réélu à chaque fois, aux législatives de 1857 et de 1863, aux cantonales de 1861²³. Il est également nommé maire d'Orbey en 1857. *"Par son influence et par sa position de fortune, comme aussi par son caractère conciliant, il peut rendre des services à des concitoyens et à l'administration"* écrivait alors Cambacérès²⁴. Les journalistes parisiens, analysant son travail de parlementaire se montrent très sévères, comme ils le sont également pour la plupart de ses collègues haut-rhinois. *"Personne ne le connaît. Il met à s'effacer autant de soins que d'autres mettent à se produire. Si on ne voyait son nom dans les scrutins, on ne saurait pas même qu'il existe. Mais il vote, donc il est"*²⁵. N'en est-il pas ainsi de la plupart des députés ? Il lui était également reproché de n'intervenir que pour la défense de ses intérêts, de ceux des Herzog (lutte contre le libre-échange, encouragements aux plantations de coton et à la colonisation blanche en Algérie, travaux d'hydraulique dans les Vosges). A l'actif ou à la décharge de ce député bonapartiste, selon le point de vue où l'on se place, son opposition à la politique romaine du gouvernement impérial, hostile au Vatican et à la papauté. Il signe en 1861 l'amendement à l'Adresse dit des "quatre-vingt-onze" qui la condamne.

Tout en en faisant son candidat officiel pour les cantonales de 1852, le préfet Dürckheim notait qu'il est *"très estimé dans le canton, sans y exercer une grande influence"*²⁶. Le renouvellement triennal de 1861 montre bien, malgré le contexte institutionnel et politique, qu'il y a une opposition tenace à Lefébure, qui parvient à s'exprimer en dépit des sévères restrictions pesant sur la vie politique. Le notaire Petitdemange, sévèrement défait en 1852, se porte à nouveau candidat. Le résultat de l'élection est intéressant. Lefébure est réélu conseiller général, avec 91,7% des suffrages, bénéficiant de l'unanimité des voix du Bonhomme et d'Orbey, de 98,7% des voix de la commune de Labaroche, mais la commune de Fréland vote massivement pour Petitdemange, méconnaissant les instructions de la préfecture. Il apparaîtra, aux termes d'une enquête menée par le commissaire de police de Lapoutroie, que

ce résultat s'explique par l'intervention du maire de Fréland et de quelques agents communaux, par l'influence également de Petitdemange dans la commune.

A l'approche du renouvellement triennal de 1867, Eugène Lefébure remet sa démission de conseiller général de Lapoutroie au préfet Ponsard, démission devant permettre l'élection de son fils Léon Albert. Bien qu'âgé seulement de vingt-neuf ans, ce dernier a déjà à son actif un brillant cursus²⁷. Après des études secondaires, marquées par l'influence de l'église catholique, et des études de droit à Paris, il entre en 1864 comme auditeur au Conseil d'Etat (section du contentieux puis des finances). En 1867 il est nommé secrétaire du commissariat général de l'Exposition universelle. Dès la fin de ses études, il seconde les Herzog dans leurs activités algériennes. Résidant une partie de l'année sur les propriétés qu'ils possèdent en Algérie, il est conseiller général d'Oran de 1863 à 1867. L'arrivée de Léon Lefébure dans la vie politique haut-rhinoise coïncide avec une évolution du contexte politique et institutionnel, qui se caractérise, au niveau des élections cantonales, par une reprise en main politique, situation qui n'est paradoxale qu'en apparence avec le début de la libéralisation du régime. De plus en plus contestée, l'administration compte ses forces. Les conseils généraux, habilement composés, sont des bastions de l'administration impériale. Le but des élections de 1867 est double : maintenir et renforcer l'influence de l'administration dans ces assemblées, servir de test politique, dans l'optique des législatives de 1869. Le retour en force de la préfecture dans le jeu électoral a une conséquence décisive : le retrait de l'ensemble des opposants. Le candidat officiel Léon Lefébure est seul en lice. Le résultat est typique du système des candidatures officielles, mais, contrairement au début du Second Empire, la participation, sans être forte, est importante (deux-tiers de votants).

Le terme légal du mandat du conseiller général de Lapoutroie étant 1870, les électeurs sont rappelés aux urnes trois années après l'élection de Lefébure fils. Le contexte politique a encore évolué par rapport à 1867, avec la poursuite du processus de libéralisation du régime, les revers électoraux du gouvernement aux législatives de 1869 et le plébiscite de mai 1870, favorable à l'Empereur. Les élections cantonales entrent de nouveau dans les plans gouvernementaux, devant illustrer la libéralisation de la vie politique. Les instructions du préfet Salles sont claires : *"Le gouvernement désire que ces élections soient l'expression du vœu libre et spontané du pays et que l'administration garde la neutralité dans ces luttes locales où l'intérêt départemental doit seul*

être en jeu. Vous devrez donc vous abstenir de joindre des billets de vote aux cartes destinées aux électeurs, et veiller à ce que les agents salariés de votre commune soient laissés en dehors de toute distribution de bulletins"²⁸. La situation personnelle de Lefébure, candidat à sa succession, a également changé. Il quitte en 1868 le Conseil d'Etat pour se consacrer à sa carrière politique, et dans l'attente du scrutin législatif de 1869, entre au Conseil de préfecture du Bas-Rhin. Député du Haut-Rhin depuis 1852, Eugène Lefébure renonce à solliciter un quatrième mandat. Comme pour les cantonales de 1867, son fils est désigné candidat officiel. La lutte, avec le protestant Frédéric Hartmann, maire et conseiller général de Munster, a été vive, par presse interposée et sur fonds de rivalités confessionnelles, de débats autour de la laïcité de l'enseignement. Lefébure, qui l'emporte, est le seul candidat officiel à passer dans le Haut-Rhin²⁹.

Du fait du retrait complet de l'administration et la libéralisation de la vie politique, le scrutin cantonal s'apparente de nouveau à ce qu'il était durant la Monarchie de Juillet ou en 1848. Dans le canton de Lapoutroie, il est question de l'antagonisme industriels/agriculteurs. Cantonnée dans un rôle d'observateur du scrutin, la préfecture multiplie les rapports sur la préparation des élections. Pour ce qui est de Lapoutroie, "M. Lefébure, député, n'a pas de concurrent pour le moment", écrit le préfet Salles début juin 1870, ajoutant que "la situation de la famille de M. Lefébure dans le canton et sa propre notoriété lui assurent une majorité considérable"³⁰. Contrairement à 1867, plusieurs candidats sont en lice; Bertrand, ancien maire d'Orbey, le fabricant Pierre Dollfus et le propriétaire Jules Coureaux. Lefébure père, nostalgique du système des candidatures officielles, a réuni, en sa qualité de maire d'Orbey, les principales notabilités du canton pour la préparation des élections, reprenant un instrument utilisé par la préfecture depuis 1852³¹. Les adversaires de son fils portant le débat sur la question du délicat problème de l'usage des eaux et de l'irrigation dans la vallée, il pressent des difficultés. Les établissements Herzog ont effectivement besoin de la force motrice des eaux pour faire tourner leurs usines, et, profitant de leur influence et de leurs relations à Paris (députés gouvernementaux du Haut-Rhin, Lefébure père et fils ont leurs entrées dans les ministères et les administrations centrales), nombre de règlements d'usage des eaux se sont faits à leur avantage. A Munster, l'ancien pair de France Frédéric Hartmann-Metzger et son neveu Frédéric Hartmann qui lui succède au Conseil général rencontrent les mêmes oppositions lors des cantonales depuis le début de l'Empire. Léon Lefébure étant retenu à Paris par les travaux parlementaires, son père demande au préfet de mobiliser quelques fonctionnaires pour assurer son élection. La

préfecture, qui n'est plus habilitée à intervenir, minimise la portée de l'opposition des propriétaires. "J'ai lieu de croire que les faits que vous me signalez seront sans influence sur le scrutin : la situation de Monsieur votre fils et l'estime qu'entoure sa famille sont au-dessus et à l'abri des petites intrigues qui s'agitent en vain dans le canton de Lapoutroie"³². Le préfet ne se trompe pas dans son jugement, Léon Lefébure est réélu, et avec plus des trois-quarts des suffrages. Il s'agit toutefois de l'élection la plus disputée depuis celle de 1848. Bertrand obtient 16,3% des voix, l'emportant notamment au chef-lieu (41,4% des suffrages). Lefébure a pu compter sur le soutien massif de sa ville d'Orbey, d'une très large majorité des suffrages des communes du Bonhomme, de Fréland et de Labaroche.

Tableau n° 1
L'élection cantonale de juin 1870.

communes	inscrits	votants	%	Lefébure	Bertrand	nuls
Bonhomme	316	186	58,8%	156	27	3
Fréland	506	238	47%	208	25	5
Labaroche	504	397	78,7%	393		4
Lapoutroie	675	546	67,5%	195	226	35
Orbey	1427	813	56,9%	703	86	24
Orbey Huttes	240	110	45,8%	99	10	1
totaux	3668	2290	62,4%	1754	374	162

Source : ADHR 3M42.

Ce dernier scrutin de juin 1870 résume assez bien le caractère des élections cantonales dans le canton de Lapoutroie au dix-neuvième siècle, une rivalité entre les intérêts locaux, des luttes d'influences entre les notables locaux, soit exactement ce que doit être dans l'esprit et le principe le scrutin cantonal. Il est question de l'opposition entre les milieux agricoles et les milieux industriels, en fait les Lefébure, associés et alliés des Herzog, opposition qui a des implications personnelles. Une partie des électeurs du canton se prononcent contre les Lefébure, parce qu'ils ne sont pas originaires du canton, parce qu'ils sont riches, puissants et soutenus par la préfecture. Ce sont de grands notables, d'envergure nationale, capables d'influencer la Préfecture, usant de leurs titres de leurs réseaux de relations pour satisfaire leurs intérêts, donnant peut-être parfois l'impression de ne trouver à Lapoutroie qu'une terre d'élection, un instrument dans une stratégie de pouvoir. Afin de réussir complètement, l'implantation électorale d'Eugène Lefébure, le déroulement du scrutin libre de 1848 tend à le démontrer, a eu besoin de l'intervention de l'administration,

sachant qu'il ne faut nullement négliger les éléments tenant à sa personnalité, aux sentiments qu'il suscite dans la population. Soutenant et incarnant la politique du gouvernement impérial, Lefébure a aussi cristallisé sur son nom l'opposition à l'Empire, les électeurs n'ayant guère d'autres occasions que les élections cantonales d'exprimer leurs sentiments.

L'évolution des caractéristiques des conseillers généraux du canton de Lapoutroie reproduit celle de l'ensemble du personnel du Conseil général du Haut-Rhin dans l'intervalle 1833-1870. Le suffrage censitaire provoque en 1833, assez paradoxalement, une certaine démocratisation du recrutement à la faveur de l'élection de représentants de la petite et moyenne bourgeoisie, dont le cultivateur Didierjean et l'huissier Maire. 1848 et le suffrage universel marquent le départ d'un processus de renforcement du caractère élitiste du recrutement. Les grands industriels, les hauts fonctionnaires et les aristocrates écartent progressivement les nombreux médecins, notaires et cultivateurs de l'assemblée. L'élection des Lefébure participe de ce mouvement.

Il faut encore tracer une autre ligne de clivage entre les quatre conseillers généraux du canton de Lapoutroie. Didierjean et Maire semblent particulièrement effacés et discrets lors des sessions du Conseil général. Ni grands orateurs, ni rapporteurs des commissions de travail ou membres du bureau de l'assemblée départementale, leur nom n'apparaît pas dans les procès-verbaux. Eugène Lefébure se distingue davantage, intervenant notamment sur les questions de l'enseignement et les questions sociales, conformément à ses convictions et à ses engagements. Homme de l'administration, nous l'avons dit, il est nommé vice-président du Conseil général du Haut-Rhin de 1864 à 1866, fonction naguère honorifique, mais qui, avec l'extension des prérogatives et des responsabilités de l'assemblée départementale, acquiert une certaine consistance. Bien que n'appartenant pas au bureau, son fils s'impose, dès son entrée au Conseil général en 1867, comme l'un des conseillers les plus influents et les plus actifs. Membre de différentes commissions, il en dirige les débats, rédige et présente les rapports lus en assemblée plénière, prend très fréquemment la parole, profitant de la libéralisation du régime. Le préfet Salles se montre élogieux à son égard. "Très capable, très intelligent, parle avec une grande facilité et une certaine éloquence. Il s'est déjà fait remarquer par des travaux intéressants le département, notamment comme secrétaire de la commission de l'enquête agricole³³. Quoique très jeune encore, il s'est posé avec distinction à l'assemblée départementale. Il jouit d'une

réelle influence dans l'arrondissement de Colmar. Homme de progrès et d'initiative"³⁴. Et surtout, Léon Lefébure est l'un des deux protagonistes, avec son adversaire des législatives de 1869, Frédéric Hartmann, du débat le plus important qu'a connu le Conseil général du Haut-Rhin avant 1870, un débat d'un haut niveau intellectuel. Reprenant l'un des arguments de la campagne électorale, les deux conseillers généraux s'affrontent sur la question de la laïcité de l'enseignement. Dans une assemblée à majorité catholique et conservatrice, le point de vue de Lefébure, le choix de l'enseignement confessionnel, l'emporte nettement³⁵.

Tableau n° 2
Les élections cantonales dans le canton de Lapoutroie

Elections	Candidat élu	profession	âge	inscrits	votants	%	suffrages de l'élu	%
18.11.1833	J.J. DIDIERJEAN	cultivateur	61	50	43	86%	37	86%
24.11.1839	J.L. MAIRE	anc. huissier/indus.	60	50	41	82%	21	51,2%
28.08.1848	E. LEFEBURE	manufacturier	40	3302	1607	48,6%	876	54,5%
02.07.1852	E. LEFEBURE	manufacturier	44	3473	1348	38,8%	1292	95,8%
17.06.1861	E. LEFEBURE	manufacturier	53	3451	1932	55,5%	1773	91,7%
05.08.1867	L. LEFEBURE	ht. fonctionnaire	29	3521	2350	66,7%	2313	98,4%
12.06.1870	L. LEFEBURE	anc. ht. fonct.	32	3668	2290	62,4%	1754	78,3%

Sources : ADHR 3M33 Elections générales de 1833. Renouvellement triennal de 1839. 3M34 Elections générales de 1848. 3M35 Elections générales de 1852. 3M36 Renouvellement triennal de 1861. 3M39 Renouvellement triennal de 1867. 3M42 Renouvellement triennal de 1870.

¹ En marge de notre thèse, O. Conrad, *Notables et administration départementale. Le Conseil général du Haut-Rhin. 1800-1870*, Thèse lettres, Strasbourg, 1997.

² Le nombre moyen d'électeurs est de 70,9 dans le département et de 81,6 dans l'arrondissement de Colmar. Sur ces élections, les archives sont très lacunaires. Voir ADHR 3M33 et AN F¹b I 229-1 et F¹c III Haut-Rhin 5.

³ Nous renvoyons le lecteur à la notice biographique que nous lui avons consacré. O. Conrad, *Notables et administration départementale...*, op. cit., T.IV, p. 47 et 48.

⁴ Par opposition aux opposants de gauche (opposants dynastiques et démocrates) et de droite (légitimistes), qui représentent près de 40% des sièges du Conseil général élu en 1833.

⁵ ADHR 3M33 Lettre du préfet Bret au ministre de l'Intérieur, 25 octobre 1839.

⁶ AN F¹b I 230-18 Lettre du préfet Bret au ministre de l'Intérieur, 20 décembre 1839.

⁷ Y. Baradel, "Jean-Louis Maire", dans *NDBA XXV* (1995), p. 2491. O. Conrad, *Notables et administration départementale...*, op. cit., T.IV, p. 127. Maire a représenté le canton de Lapoutroie au Conseil d'arrondissement de Colmar depuis les élections de 1833. Les conseils d'arrondissement, installés en même temps que les conseils généraux, exercent de semblables prérogatives au niveau de l'arrondissement, préparent certains aspects du travail de l'assemblée départementale. Les deux mandats, pour ces raisons, sont incompatibles.

⁸ Il est membre des comices agricoles de Lapoutroie et entre à la Société départementale d'agriculture fondée à Colmar en 1842.

- ⁹ AN F^{1b} I 230-18 Lettre du préfet Bret au ministre de l'Intérieur, 20 décembre 1839.
- ¹⁰ Maire est l'un des conseillers généraux les moins fortunés de la Monarchie de Juillet. Ses revenus annuels sont de 4000 francs, alors que la moyenne est de 15.000 francs.
- ¹¹ AN F^{1b} I 230-18 Lettre du préfet Bret au ministre de l'Intérieur, décembre 1842.
- ¹² R. Rémond, *Les droites en France*, Paris, 1982, p. 100.
- ¹³ R. Rémond, *Les droites en France...*, op. cit., p. 99.
- ¹⁴ Le choix de ce lieu de vote n'est pas tout à fait sans arrières pensées politiques. Dans l'esprit, il s'agissait d'éviter en partie l'influence des notables communaux, et notamment celle des curés. Les électeurs sont appelés à voter par communes. Le vote est secret et les électeurs ont la possibilité d'utiliser leurs propres bulletins.
- ¹⁵ ADHR 3M34. Le sortant Maire ne s'est pas représenté.
- ¹⁶ ADHR 3M34 Arrêt du Conseil de préfecture, 19 septembre 1848.
- ¹⁷ F. Igersheim J.M. Schmitt, "Eugène Lefébure", dans *NDBA XXIII* (1994), p. 2274. Soeur Béatrix François, "Les origines de la famille Lefébure", dans *Bulletin de la Société d'histoire du canton de Lapoutroie Val d'Orbey*, I (1982), p. 24, II (1983), p. 33 à 36, III (1984), p. 32 à 35.
- ¹⁸ ADHR 3M35 Dépêche télégraphique du ministre de l'Intérieur aux préfets, 7 juillet 1852.
- ¹⁹ La machine administrative se met en branle jusque dans ses moindres ramifications. Le préfet met non seulement à contribution les sous-préfets, les maires, à nouveau désignés par l'administration, et les juges de paix, mais les principaux agents de la fonction publique, afin de multiplier les relais et les intermédiaires. La préfecture s'adresse aux chefs des différentes branches de l'administration départementale, à charge pour ces fonctionnaires de relayer les consignes et les instructions auprès de leurs employés et de la population.
- ²⁰ ADHR 3M35 Lettre circulaire du préfet Dürkheim aux maires du département, 24 juillet 1852.
- ²¹ P. Leuilliot, "Les élections au Corps Législatif dans le Haut-Rhin en 1852", dans *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Colmar*, XVII (1967), p. 88 et 89. "C'est un homme sage, instruit, dévoué aux intérêts du pays et des classes ouvrières. Son beau-père est un des principaux manufacturiers du pays (...). Tout ce qui tient à la famille de M. Herzog est honorable et jouit de la considération et de l'estime". En outre, il "n'a aucun passé politique". AN F^{1c} II 102 Lettre du préfet Dürkheim au ministre de l'Intérieur, 27 janvier 1852 (à propos de Lefébure).
- ²² En 1858, quand l'administration s'engage dans un procès retentissant et à haut risque contre le député Migeon, il est un des seuls à venir témoigner à la barre contre son collègue du Corps Législatif et du Conseil général.
- ²³ Profitant de ses appuis à Colmar, de ses entrées parisiennes, il obtient la promotion à la Légion d'Honneur du secrétaire du Conseil général, l'avocat belfortain Nizole, fait nommer un de ses protégés, Antoine Zaeppfel, au Conseil de préfecture (ADHR 1M110).
- ²⁴ ADHR 2M71 Lettre du préfet Cambacérés au ministre de l'Intérieur, 27 mai 1857.
- ²⁵ Lacombe, "Profils parlementaires", dans *Le Figaro*, février 1869.
- ²⁶ AN F^{1c} V 4 Lettre du préfet Dürkheim au ministre de l'Intérieur, octobre 1852.
- ²⁷ Outre les travaux déjà cités, F. Igersheim, "Léon Albert Lefébure", dans *NDBA XXIII* (1994), p. 2274 et 2275.
- ²⁸ ADHR 3M42 Lettre circulaire du préfet Salles aux maires, 31 mai 1870.
- ²⁹ P. Leuilliot, "Les élections alsaciennes de 1869", dans *Revue d'Alsace C* (1961), p. 77 à 84. Sur Lefébure député, A. Robert E. Bourlaton G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français*, Paris, 1889, T.IV, p. 47.
- ³⁰ ADHR 3M42 Lettre du préfet Salles au ministre de l'Intérieur, 5 juin 1870.
- ³¹ ADHR 3M42 Lettre d'Eugène Lefébure au préfet Salles, Orbey, 8 juin 1870.
- ³² ADHR 3M42 Lettre du préfet Salles à Eugène Lefébure, Colmar, 12 juin 1870.
- ³³ Il a publié, sur la base des conclusions de l'enquête agricole de 1866, avec Tisserand, *Etude sur l'économie rurale de l'Alsace*, Paris, 1869, ouvrage qui a longtemps fait autorité sur le sujet.
- ³⁴ AN F^{1b} I 230-18 Rapport du préfet Salles au ministre de l'Intérieur, juin 1870. Voir les travaux cités pour la suite, brillante, de la carrière publique de Léon Lefébure.
- ³⁵ Le point de vue de Lefébure l'emporte avec quinze voix contre neuf. Le débat été imprimé et publié par le département en 1869 sous forme d'un livret de 44 pages intitulé *Caractère laïque ou non confessionnel des écoles*.

MAIRES ET VIE MUNICIPALE DANS LE CANTON DE LAPOUTROIE AU XIX^e SIECLE 1800 - 1870

Yvette BARADEL

Du Consulat à la Révolution de 1830, la vie municipale s'est déroulée dans le même cadre juridique. Les maires et les municipalités furent nommés par le gouvernement. A partir de 1830 la vie municipale s'anima car une partie des habitants fut appelée à élire les municipalités. Puis à partir de 1848 le suffrage universel fut instauré et le corps électoral s'étoffa. Nous étudierons donc cette vie municipale dans le cadre de ces trois périodes : avant 1830, de 1830 à 1848 enfin de 1848 à 1870 en nous intéressant à la nomination des maires et à leurs rapports avec le gouvernement.

DU CONSULAT A LA REVOLUTION DE 1830

1) Le Consulat et le Premier Empire

- La vie municipale a été organisée par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800). Les communes étaient administrées par un conseil municipal, un maire et des adjoints. Tous étaient à la nomination du gouvernement c'est à dire du préfet installé à la tête du département. Les communes de moins de 2 500 habitants étaient dotées d'un maire et d'un adjoint, celles entre 2 500 et 5 000 habitants d'un maire et de deux adjoints.

Le maire était à la fois l'administrateur de sa commune et le représentant du gouvernement. Il était considéré comme un fonctionnaire. L'adjoint ne jouait, en théorie, qu'un rôle secondaire ainsi que le conseil municipal qui ne se réunissait en session ordinaire qu'une fois par an et en session extraordinaire quand le préfet le demandait. Les maires restaient en fonction cinq ans mais pouvaient être prolongés.

Ajoutons que le maire ne recevait aucun traitement car le gouvernement voulait que l'administration soit aux mains des notables.

Le gouvernement du Consulat installa donc dans chaque commune du canton un conseil municipal, un maire, deux adjoints pour Orbey qui avait plus de 2 500 habitants et un seul adjoint pour les autres communes.

Les nouveaux maires furent installés entre le 24 et le 30 messidor an VIII (12 au 18 août 1800)

Communes	Noms et Prénoms des maires	Ages	Professions
Bonhomme (le)	THIRIET Joseph	44 ans	?
Fréland	BERTRAND Joseph	41 "	aubergiste
Labaroche	BLAISE Jos. Philippe	56 "	cultivateur
Lapoutroie	MAIRE Urbain	57 ans	notaire
Orbey	MULLER Georges	?	fabricant

Le Premier Consul envoya aux préfets des directives pour le choix des maires "Accueillez tous les Français, quelque soit le parti auquel ils ont appartenu...Jugez les hommes, non sur les vaines et légères accusations des partis, mais sur la connaissance acquise de leur probité et de leur capacité. Les méchants et les ineptes sont seuls exclus de la confiance et de l'estime du gouvernement.." (1)

Le préfet semble avoir recherché en premier lieu des administrateurs capables de gérer leur commune. Urbain Maire, maire de Lapoutroie, ancien greffier-tabellion du Val

d'Orbey puis notaire avait les compétences voulues. Il avait été président de la municipalité de canton à partir de 1795 donc avait l'habitude d'administrer. Il en était de même pour le maire du Bonhomme, Joseph Thiriet qui avait été élu maire en 1792 et avait gardé la mairie depuis cette date ayant connu la Terreur, la Convention thermidorienne et le Directoire. A Labaroche, Joseph Philippe Blaise connaissait aussi l'administration d'une communauté puisqu'il avait été prévôt du lieu avant 1789. On avait d'ailleurs fait appel à lui comme agent municipal après le 18 fructidor (4 septembre 1797). Pour les deux autres maires, Joseph Bertrand de Fréland et Georges Muller d'Orbey, la situation était différente. Ils n'étaient pas connus comme administrateurs de leur communauté. Joseph Bertrand était un aubergiste sur lequel nous n'avons pas de renseignements. Quant à Georges Muller, c'était un fabricant de Bollwiller qui avait acheté l'abbaye de Pairis comme bien national et l'avait transformée en filature et tissage de coton. C'était le seul maire qui n'était pas originaire du canton. Le préfet avait dû estimer qu'un fabricant était apte à gérer une commune. La moyenne d'âge était de cinquante ans donc c'était des personnes d'expérience.

L'attitude politique de quelques uns de ces maires nous est connue. Urbain Maire était considéré comme un modéré "ennemi du royalisme et de l'anarchie" (2). Il en était de même pour Joseph Thiriet. Joseph Philippe Blaise avait soutenu le curé réfractaire de Labaroche, Louis Petidmange. Mais celui-ci venait de faire sa soumission. Certains de ces maires étaient des acheteurs de biens nationaux : Urbain Maire, Joseph Bertrand et Georges Muller, donc attachés aux acquis de la Révolution.

Il semble que le préfet se soit efforcé d'appliquer les directives du gouvernement et d'écarter "les méchants et les ineptes".

En 1807, quelques maires avaient changé (3)

Communes	Noms et Prénoms	Ages et Professions	Fortune
Bonhomme (le)	MASSON J. Etienne	47 ans, ?	10 000 Frs
Fréland	FRECHARD Nicolas	44 ans officier pensionné	5 000 "
Labaroche	BLAISE Jos. Philippe	63 ans, cultivateur	10 000 "
Lapoutroie	MAIRE Urbain	64 ans, notaire	30 000 "
Orbey	ANCEL Quirin	40 ans, cultivateur	15 000 "

Deux anciens maires se maintenaient, Urbain Maire à Lapoutroie et Joseph Philippe Blaise à Labaroche. A Fréland, Nicolas Fréchar d avait été nommé après la mort de Joseph Bertrand en 1806 et, au Bonhomme, Jean Etienne Masson après celle de Joseph Thiriet en 1802. Le premier, ancien soldat au corps de marine et capitaine retraité, avait fait campagne sous la Révolution. Le second avait été adjoint de l'agent municipal sous le Directoire puis nommé adjoint lors de la création des maires. Le préfet ne semble pas avoir eu de difficultés au Bonhomme et à Fréland pour trouver un maire. Par contre le choix à Orbey fut plus difficile.

Georges Muller avait fait de mauvaises affaires et dut déposer son bilan en 1802. Sa situation financière et le fait qu'il était un étranger ne le rendaient pas populaire à Orbey. Les habitants envoyèrent une pétition au préfet demandant sa suspension : "le citoyen Muller est arrivé dans la commune d'Orbey en 1792. Il est absolument étranger à cette commune... Il ne s'est jamais occupé que des affaires de ses différentes manufactures qu'il a si mal dirigées jusqu'à présent que ses affaires en sont dérangées à un point qui ne laisse apercevoir qu'une banqueroute prochaine...". Le préfet ne pouvait garder un failli comme maire et le suspendit de ses fonctions le 5 thermidor an X (24 juillet 1802) (4). Mais il fallait trouver un remplaçant. Le préfet nomma tout d'abord un ancien juge de paix, Jean Nicolas Blaise qui mourut au bout de deux ans. Pour trouver un nouveau maire, le préfet fit appel au curé d'Orbey, Jean Baptiste Delort qui connaissait bien la commune. Il y avait été curé de 1756 à 1791 et venait de rentrer d'émigration en 1801. La réponse du curé à la demande du préfet n'était guère encourageante : "Je ne connais que le nommé Quirin Ancel, 38 ans, père de famille, qui sous tous les rapports pourrait convenir... Il est triste que dans une commune de près de 5 000 âmes, il ne se trouve peut-être pas deux qui aient assez d'énergie, d'activité et de fermeté pour exercer des fonctions selon les vues d'un gouvernement sage et bienfaisant...". La

lettre est du 8 vendémiaire an XIII et la nomination de Quirin Ancel est du 12 vendémiaire (4 octobre 1804) (5). Le curé Delort avait donc été écouté.

La majorité des maires paraît avoir accepté la fonction. Nous avons relevé une seule démission, celle de Nicolas Fréchar d, maire de Fréland, pour raison de famille. Mais sa démission fut refusée.

2) La Première Restauration et les Cent Jours

Les événements de la fin du Premier Empire : l'invasion en 1814, le retour de Louis XVIII (avril 1814) puis les Cent Jours (mars-juin 1815) bouleversèrent la vie administrative de nos communes. Les maires durent faire face aux réquisitions des armées alliées et s'aliénèrent bien souvent leurs administrés. Ceux-ci profitèrent des changements de gouvernement pour se débarrasser des maires qu'ils avaient dû supporter pendant plusieurs années.

Une occasion se présenta quand Napoléon 1°, de retour de l'île d'Elbe, décida par un décret du 20 avril 1815 de faire élire les maires dans les communes de moins de 5 000 habitants espérant ainsi s'attirer le concours des populations. Les élections eurent lieu dans le canton au mois de mai 1815 (6). Les habitants de Labaroche en profitèrent pour remplacer leur maire de 71 ans, Joseph Philippe Blaise, que le préfet avait maintenu depuis 1800 faute, probablement, de trouver quelqu'un d'autre. A Lapoutroie le maire en place, Nicolas Marcot, fut élu. Par contre la commune d'Orbey fut le théâtre d'une lutte entre deux cultivateurs pour s'emparer de la mairie, Jean Antoine Guillemain et Jean Baptiste Didierjean. Le premier qui était aussi meunier avait été nommé premier adjoint en 1803 puis maire en 1808. Il avait démissionné car il était impliqué dans la banqueroute du percepteur de la commune. Il fut remplacé par Jean Baptiste Didierjean. (7) Mais il était actif, ambitieux et soutenu par une partie de la population, surtout par le premier adjoint, Jean Pierre Laurent et il fut élu en mai. Le maire en place resta cependant à son poste. Au mois de juillet, au retour des Bourbons, Guillemain réussit à obtenir sa nomination de maire et envoya une lettre comminatoire à Jean Baptiste Didierjean : "En conformité de l'ordonnance de son Excellence Monsieur le commissaire du gouvernement provisoire des puissances alliées et de l'arrêté de Monsieur le Préfet du département du Haut-Rhin en date du 29 juillet dernier par lequel je suis nommé maire de ladite commune... je vous invite, Monsieur, à cesser vos fonctions au reçu de la présente et de déposer de suite au secrétariat de la mairie toutes les pièces que vous avez en mains concernant la commune..." (8).

3) La Seconde Restauration

Au lendemain des Cent Jours quand Louis XVIII reprit la direction du pays, certains maires élus en mai furent écartés, les uns à cause de leurs idées politiques comme Nicolas Marcot à Lapoutroie qui avait "un penchant au parti des libéraux" (9) d'autres pour mauvaise gestion comme Jean Antoine Guillemain à Orbey.

Un renouvellement des maires eut lieu en 1821 et en 1826. Au cours de la Restauration, entre 1816 et 1830, quatre maires se succédèrent au Bonhomme, trois à Lapoutroie, deux dans les trois autres communes.

Qui étaient ces maires ?

Années	Ages des maires					Moyennes
	Bonhomme (le)	Fréland	Labaroche	Lapoutroie	Orbey	
1807	47 ans	44 ans	63 ans	64 ans	40 ans	52 ans
1816	37 -	54 -	38 -	46 -	51 -	45 -
1826	66 -	54 -	47 -	51 -	60 -	56 -

Nous voyons qu'il y eut un rajeunissement des maires au début de la Restauration. Mais à la fin de la Restauration la moyenne d'âge s'était élevée et avait même dépassé celle existant à la fin du Premier Empire. Cela signifie probablement que les préfets maintenaient en poste

les maires dont ils étaient sûrs .

Ces maires déjà âgés étaient tous des cultivateurs à la fin de la période alors que sous le régime précédent on avait fait aussi appel à des officiers et à des hommes de loi.

Années	Bonhomme (le)	Professions des maires			
		Fréland	Labaroche	Lapoutroie	Orbey
1807	?	officier	cultivateur	notaire	cultivateur
1816	négociant	officier	cultivateur	notaire	cultivateur
1826	cultivateur	cultivateur	cultivateur	cultivateur	cultivateur

Deux personnalités se firent remarquer: le maire de Fréland, François Thomas et le maire d'Orbey, Jean Antoine Guillemain.

François Thomas né en 1772 à Fréland était cultivateur. Nommé adjoint en 1803, il agit jusqu'en 1819 à l'ombre du maire Nicolas Frécharde qui, bien que militaire était "sans caractère et sans énergie" (10) . Il fut alors nommé maire et garda Nicolas Frécharde comme adjoint. Il fut reconduit en 1821 et 1826 si bien que Fréland fut administré par le même homme de 1803 à 1830. Il était bien vu de l'administration qui lui demandait son avis sur certains adjoints du canton. Dans son dossier à la préfecture on peut lire : "C'est un homme plein de zèle et d'activité. C'est un des fonctionnaires municipaux les plus intelligents de l'arrondissement et je dois faire son éloge sous tous les rapports." (11)

Jean Antoine Guillemain était aussi bien vu de l'administration. Né en 1766, fils de meunier, acheteur de biens nationaux, meunier lui-aussi, il fut nommé maire en 1808, 1815, 1821 et le resta jusqu'en 1830. Le préfet disait de lui "Il s'est distingué par les travaux qu'il a fait faire sur les chemins communaux, par l'amélioration de la police intérieure et rurale, par les soins qu'il donne à la conservation des forêts. Et je le crois un des hommes les plus intègres de sa commune. Il a d'ailleurs de la fortune" (11).

En lisant une lettre qu'un ancien juge de paix, Jean Louis Grenez, adressait au préfet le 29 septembre 1830 (12), on peut comprendre le soutien que le gouvernement accordait à ces deux maires : "Les sieurs Thomas et Frécharde étaient des créatures dévouées et les plus chauds partisans de la congrégation jésuitique... Leur mauvais esprit a entièrement corrompu la commune dont les habitants étaient, avant les invasions, de chauds patriotes tandis qu'aujourd'hui ce sont des fanatiques intolérants... Le sieur Thomas est partisan et agent de la congrégation dont le foyer est à Colmar..."

Quant à Guillemain, d'après un rapport de la préfecture de 1830, il avait un curriculum vitae assez lourd : "Le sieur Guillemain, après avoir été déclaré complice de la banqueroute du percepteur de la commune par Mr Desportes alors préfet, a été successivement destitué par Mr de la Vieuville avant les Cent Jours et ensuite par Mr Casteja après la deuxième invasion pour cause de prévarications et de concussions prouvées par enquête administrative. La Congrégation dont Mr Cattoire, payeur à Colmar, est et a toujours été l'âme, ayant trouvé le sieur Guillemain réunir les capacités nécessaires pour remplir ces vues, il fut renommé par Mr de Puymaigre alors préfet une troisième fois maire et il y est resté jusqu'à présent pour le malheur de sa commune qu'il n'a cessé de piller... Il était protégé par la Congrégation..." (13)

Jean Louis Grenez n'était pas un ami de ces deux maires. En effet il avait été commissaire du Directoire exécutif dans le canton de Lapoutroie entre 1796 et 1800, puis juge de paix jusqu'en 1823, date à laquelle il avait été révoqué. Sa lettre était celle d'un libéral qui dénonçait la main-mise de l'église catholique sur la politique durant la Restauration. Le canton apparaissait donc partagé, comme l'ensemble de la France, entre deux partis : les libéraux d'une part et les conservateurs d'autre part qui voulaient le rapprochement du Trône et de l'Autel. Le "mythe de la Congrégation" y existait. La Congrégation était une association de laïcs qui soutenait les Bourbons et l'Eglise. Elle avait été créée en 1801 à Paris et avait essaimé dans certaines villes de France dont, comme nous le voyons, Colmar. "On l'imaginait comme une vaste société secrète, étendant partout son réseau d'affiliés et visant à détruire la Charte pour instituer une théocratie" (14).

Mais les libéraux allaient prendre leur revanche.

LA MONARCHIE DE JUILLET . 1830-1848

1) Les premières mesures

Le duc Louis-Philippe d'Orléans était proclamé "roi des Français", le 9 août 1830, à la suite de la révolution parisienne des "Trois Glorieuses" des 27, 28 et 29 juillet. Le roi Charles X partait en exil et avec lui les tendances absolutistes de la monarchie. C'était la victoire des libéraux.

Dès le mois d'août, des fonctionnaires soupçonnés d'attachement à l'ancienne monarchie, furent révoqués. Ce fut le cas des maires du canton. Le préfet demanda l'avis des libéraux qui étaient connus. Il s'adressa, entre autres, à Jean Louis Grenez que nous connaissons déjà. Le maire du Bonhomme, Jean Baptiste Miclo "qui avait arboré les couleurs nationales" fut maintenu et François Thomas de Fréland fut remplacé par un libéral, l'aubergiste François Steiger. On s'efforça de faire de même à Orbey et à Lapoutroie. A Orbey on choisit un ancien militaire qui avait servi dans l'armée à l'époque du Directoire et de l'Empire, Jean Claude Didierjean qui était le frère de Jean Baptiste Didierjean qui avait été maire sous l'Empire et s'était opposé à Jean Antoine Guillemain. A Lapoutroie ce fut un industriel Aloyse Maire qui fut installé à la mairie. C'était le petit-fils d'Urbain Maire, président de l'assemblée de canton sous le Directoire et maire de Lapoutroie sous l'Empire. A Labaroche, un cultivateur Jean Joseph Gérard remplaça Joseph Dominique Blaise qui avait été maintenu maire pendant dix ans de 1820 à 1830.

2) Les élections

Mais ces nominations n'étaient que provisoires. En effet le gouvernement voulut faire désormais participer la population à la nomination des maires. La loi municipale du 23 mars 1831 faisait des citoyens les plus imposés de chaque commune, dans une proportion du dixième de la population, les électeurs des conseils municipaux. Les maires et les adjoints, toujours nommés par le gouvernement, étaient choisis désormais dans le conseil municipal.

Ainsi se forma dans les communes un corps électoral, peu fourni certes, mais qui avait le mérite d'exister (15)

Communes	Habitants	Censitaires	Minimum du cens électoral
Bonhomme (le)	1 461	125	6,53 Frs
Fréland	1 782	140	20,96 "
Labaroche	2 014	152	15,95 "
Lapoutroie	2 511	177	22,56 "
Orbey	4 926	298	19,52 "

Ces nouveaux électeurs furent nombreux à se rendre aux urnes et l'intérêt porté aux élections se maintint et même paraît avoir augmenté comme nous le voyons d'après ces quelques pourcentages de votants (16)

Communes	1834	Pourcentages des votants	
		1843	1846
Bonhomme (le)	?	86%	92%
Fréland	58,5%	73%	87%
Labaroche	74%	57%	68%
Lapoutroie	48%	44%	52%
Orbey	64%	?	?

Les premières élections qui eurent lieu en août et septembre 1831 et pour lesquelles nous ne pouvons malheureusement pas présenter de pourcentages, semblent s'être bien passées sauf à Fréland. Les maires nommés en 1830 furent élus et maintenus sauf à

Fréland où l'atmosphère n'était pas favorable au nouveau gouvernement. D'après Jean Louis Grenez "l'esprit public de cette commune est si mauvais que le premier individu qui a arboré la cocarde tricolore a failli être lapidé par un grand nombre de femmes qui l'ont poursuivi et accablé d'épithètes les plus grossières et injurieuses comme "chien de libéral"... (17) Un rapport de la préfecture corroborait cette opinion "Les élections de cette commune ont été faites dans un esprit opposé à l'ordre de choses actuel" (18). Le résultat fut que l'ancien maire François Thomas fut élu et nommé maire bien qu'il fût considéré "peu orthodoxe" par l'administration.

Les élections se succédèrent ensuite régulièrement, les conseils municipaux étant renouvelés par moitié tous les trois ans. Elles étaient naturellement surveillées par le gouvernement qui avait ses informateurs sur le terrain. L'un d'entre eux, le fabricant Aloyse Maire, maire de Lapoutroie, écrivait dans son compte-rendu des élections de 1846 que plusieurs influences s'exerçaient "presque les mêmes dans tout le canton" (19). C'était tout d'abord la question des communaux "Ainsi la montagne qui veut la conservation des parcours communaux lutte contre le village qui veut la culture et le défrichement". Mais il y avait aussi "les ambitions, les déceptions et tous ces sentiments de rivalité et de haine que l'on retrouve aussi vifs, plus vifs même au village qu'à la ville". Nous ajouterons qu'il ne fallait pas oublier les opinions politiques sources de rivalité et auxquelles s'intéressait l'administration. Nous avons en effet des enquêtes faites sur les idées politiques des membres des conseils municipaux. En juillet 1837 le maire d'Orbey traçait un tableau comparatif de la composition de son conseil municipal avant et après le renouvellement triennal de 1837

	Avant le renouvellement	Après le renouvellement
conseillers adhérents au gouvernement	18	16
" appartenant à l'opposition légitimiste	5	6
" " " démocratique		1

D'après le maire les conseillers "portés comme adhérents au système y adhèrent franchement, une partie avec opinion prononcée...une partie comme étant de tout gouvernement à système de paix...". Les légitimistes étaient soit "des hommes simples, sans instruction, sans système ni opinion prononcée ...étant de l'opposition à tout prix du parti prêtre dont ils sont les serviles adulateurs..." soit ils avaient appartenu "à l'administration municipale sous le gouvernement déchu dont ils désiraient peut-être le rétablissement, sans but politique mais uniquement par ce motif banal et commun aux habitants des campagnes que l'on payait moins alors que sous le gouvernement actuel..." Quant au démocrate élu en 1837, le maire ne donnait aucune précision sinon que cette élection ne dessinait "aucune tendance vers ce système dans cette commune" (20).

3) Les maires

Une fois les élections terminées, venait le choix des maires. Le maire d'Orbey, commune de plus de 3 000 habitants, était choisi par le Roi, les autres par le Préfet. L'administration demandait à nouveau des renseignements à des fidèles du régime qui vivaient dans le canton. C'était le cas du fabricant Jean Baptiste Eugène Lefébure d'Orbey. Ce fabricant, en présentant des candidats, donnait en même temps les raisons qui justifiaient son choix. Il tenait compte de la réputation, de la fortune, du caractère et de l'instruction de ses protégés. Ainsi Jean François Gassmann de Fréland "est en tête de tous les conseillers municipaux par son intelligence, son instruction et sa bonne réputation par un exercice de vingt années des fonctions d'instituteur. Il est sans contredit l'homme le plus influent de sa localité et sa position de fortune le met à même d'exercer des fonctions de maire". Pour Jean Baptiste Bertrand, toujours de Fréland : "Sa fortune, son caractère et son instruction font désirer de le voir à la tête de l'administration de la commune" (21)

Comme sous la Restauration la moyenne d'âge des maires était de cinquante ans et s'est élevée à la fin de la période

Années	Age des maires					
	Bonhomme (le)	Fréland	Labaroche	Lapoutroie	Orbey	Moyenne
1831	33 ans	59 ans	53 ans	32 ans	59 ans	47 ans
1846	45 "	72 "	34 "	45 "	71 "	53 "

On maintenait certains maires jusqu'à un âge avancé, faute probablement de trouver d'autres candidats. Au renouvellement de 1837 le préfet estimait que le maire d'Orbey, Jean Claude Didierjean, âgé de 67 ans, n'avait plus "la fermeté nécessaire pour faire marcher le service. L'âge et les infirmités ont affaibli ses facultés intellectuelles". Il fut remplacé par le notaire du lieu qui avait 32 ans (22). En 1847 le maire de Fréland donnait sa démission en ces termes : "âgé bientôt de 73 ans, chargé d'infirmités, n'ayant plus de mémoire" (23)

Ces maires étaient en majorité des cultivateurs. Mais les débuts de l'industrialisation dans le canton introduisit dans le lot un fabricant de Lapoutroie, Aloyse Maire

Années	Métiers des maires				
	Bonhomme (le)	Fréland	Labaroche	Lapoutroie	Orbey
1831	aubergiste	cultivateur	cultivateur	fabricant	propriétaire
1846	propriétaire	id	voiturier	id	cultivateur

Il y eut peu de démissions parmi eux, une au Bonhomme en 1842 et une à Fréland en 1847

De 1830 à 1848, trois communes restèrent sous la même influence. A Lapoutroie le fabricant Aloyse Maire resta maire de 1830 à 1848. A Orbey la famille Didierjean garda la mairie, Jean Claude de 1830 à 1837 puis son fils Jean Baptiste de 1840 à 1846. Au Bonhomme quatre maires se succédèrent mais le premier adjoint fut toujours le même, Nicolas Aloyse Petidmange, habile marchand de bois dont nous reparlerons. Par contre la vie municipale fut plus agitée à Labaroche et à Fréland. A Labaroche deux personnes, un ancien instituteur, Jean Joseph Gérard et un voiturier, Jean Baptiste Alexandre Million, se disputèrent la mairie. C'est à Fréland que l'on entrevoit des luttes à caractère politique. Jusqu'en 1843 la commune fut gérée par le maire de la Restauration François Thomas puis par un de ses parents, Michel Jacques. En 1843 un ancien instituteur, François Gassmann, beau-frère du libéral François Steiger, réussit à être élu. "Il voulait mettre la commune sur un pied nouveau, la faire marcher vers le progrès, la mettre à la hauteur du siècle" (24). Il s'opposait au curé et à ses partisans. Au renouvellement de 1846 il dut abandonner la mairie que reprit Michel Jacques.

La Révolution de 1848 amena du remue-ménage dans cette stabilité générale

LA SECONDE REPUBLIQUE 1848-1851

1) Le suffrage universel

Le 25 février 1848 la République fut proclamée et le 5 mars le suffrage universel fut instauré. Tous les citoyens âgés de 21 ans, ayant un domicile réel d'un an dans la commune et non judiciairement privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques, pouvaient voter. Dans le canton le nombre des électeurs tripla et même à Orbey quadrupla. Mais les maires et leurs adjoints continuèrent à être nommés par le gouvernement et choisis dans le conseil municipal.

Communes	Nombre des électeurs	
	1830	1848
Bonhomme (le)	125	295
Fréland	140	495
Labaroche	152	516
Lapoutroie	177	646
Orbey	298	1 233
Total	892	3 185

Les maires en poste en février 1848 furent maintenus jusqu'aux élections municipales fixées au dimanche 30 juillet.

Nous avons quelques échos de la campagne électorale à Lapoutroie et au Bonhomme. A Lapoutroie des habitants rédigèrent une lettre au commissaire de la République dans le Haut-Rhin pour réclamer un nouveau maire : "Nous soussignés, habitants de Lapoutroie... nous venons ici vous exprimer la volonté de la majorité et même de la totalité des habitants de cette commune qui, las d'avoir à souffrir les injustices criantes d'un misérable despote secondé par quelques automates ses créatures et valets, s'empresent de vous demander avec instance un épurement nécessaire et indispensable..." Cette lettre était datée du 21 mai (25). Au Bonhomme la campagne électorale fut agitée. Des conseillers municipaux tinrent table ouverte pour se gagner des électeurs. Menaces et pressions s'exercèrent sur certains habitants.

Les élections municipales se déroulèrent le dimanche 30 juillet. La participation la plus forte fut celle des électeurs du Bonhomme : 88%, la plus faible celle des électeurs d'Orbey : 50%

Communes	Elections des conseils municipaux de 1848 (26)		
	Nombre d'électeurs	Nombre de votants	%
Bonhomme (le)	295	261	88%
Fréland	495	424	86%
Labaroche	516	290	56%
Lapoutroie	646	409	63%
Orbey	1 233	621	50%

Il y eut des réclamations à Fréland, Orbey, Lapoutroie. Seules les élections du Bonhomme furent annulées par arrêté de la préfecture du 4 septembre. Nous n'avons pas les résultats du deuxième tour.

Les maires furent nommés en août et septembre. Le voiturier Jean Baptiste Alexandre Million à Labaroche et le cultivateur Urbain Pierré à Orbey gardèrent leur mandat ainsi que Jean Baptiste Bertrand à Fréland qui avait remplacé en 1847 le maire démissionnaire. A Lapoutroie le fabricant Aloyse Maire n'avait pas été réélu et fut remplacé par un cultivateur Simon Laurent. Au Bonhomme on installa à la mairie le marchand de bois Nicolas Aloyse Petitdemange qui était adjoint depuis 1840.

2) L'action du Prince-Président

Le 10 décembre 1848, Louis Napoléon Bonaparte fut élu à la présidence de la République. Avec lui commença le démantèlement de la Seconde République et la chasse aux démocrates qualifiés de "Rouges". Cela dura jusqu'au coup d'Etat du 2 décembre 1851.

Durant cette période, les maires, comme tous les fonctionnaires, furent surveillés de près. A Fréland, à Labaroche et à Orbey le calme paraît avoir régné. Par contre au Bonhomme et à Lapoutroie la vie municipale fut chaotique.

Au Bonhomme Nicolas Aloyse Petitdemange "était lancé dans la démagogie la plus exaltée" (27). En février 1851 le conseil municipal démissionna en bloc à cause d'une affaire touchant un garde forestier. On fit appel à un ancien adjoint en fonction en 1847, le marchand de bois Léonard Haxaire. A partir de mars 1851 il exerça les fonctions de commissaire administratif de la commune puis fut nommé maire le 15 décembre. Il résumait

la situation ainsi : "Comme maire et comme administrateur, il a tenu le gouvernement administratif au plus fort du pêle-mêle qui a toujours existé dans la commune depuis 1848 jusqu'en 1851 au mois de décembre" (28).

A Lapoutroie le maire élu en 1848, Simon Laurent, mourut au mois de juillet 1849. Il fallut choisir un remplaçant. Son successeur fut le notaire du lieu, Jean Baptiste Nicolas Petitdemange qui accepta en novembre mais démissionna en août 1850. Attaché à la Constitution, il n'approuvait pas l'évolution politique. Il fut remplacé par le deuxième adjoint, Jean Joseph Munier, meunier et scieur de bois qui démissionna à son tour le 6 avril 1852. Le juge de paix de Lapoutroie donnait son opinion sur cette démission : "Ce magistrat se trouve dans une fausse position avec un conseil municipal formé en majeure partie de membres opposés au rétablissement du bon ordre" (29). On apprend par ailleurs que "le gouvernement ne pouvait compter sur le dévouement des adjoints de la commune de Lapoutroie" (30).

Mais la Seconde République sombra le 2 décembre 1851, frappée par le coup d'Etat du Prince Président. Le plébiscite des 21 et 22 décembre suivants délégua à Louis-Napoléon "les pouvoirs nécessaires pour établir une Constitution". Un nouveau plébiscite, le 21 novembre 1852, rétablit la dignité impériale.

LE SECOND EMPIRE

1) Les élections, la candidature officielle

La constitution du 14 janvier 1852 maintenait le suffrage universel. La loi du 7 juillet de la même année organisait la gestion des communes. Les conseillers municipaux étaient élus au scrutin de liste. Le Président de la République se réservait la nomination des maires et des adjoints des communes de plus de 3 000 habitants et, à partir de 1855, celle des maires et adjoints des chefs-lieux de canton. Le préfet nommait les maires et adjoints des autres communes. Ainsi les maires d'Orbey puis de Lapoutroie furent à la nomination du Président de la République, les autres furent nommés par le préfet.

Mais ce suffrage universel était limité. En effet seules les listes des conseillers à élire approuvées par le préfet étaient officialisées. Elles étaient imprimées et distribuées lors des élections. Ces dernières étaient étroitement surveillées par le commissaire de police cantonale. Il y avait cependant des listes d'opposition. En 1855 le curé des Basses-Huttes avait composé une liste concurrente "dans le but d'arriver à avoir un certain nombre de conseillers élus dans cette section qui forme une paroisse à part et dont les habitants demandent depuis longtemps à ce que leur annexe soit distraite de la commune d'Orbey" (31). En 1865 il y avait des listes d'opposition au Bonhomme et à Orbey. Au Bonhomme l'opposition était née des dissensions portant sur l'exploitation du bois. Le juge de paix du canton donnait son avis au préfet le 27 juillet 1865 : "Le maire qui est marchand de bois a, suivant moi, été imprudent en plaçant sur la liste de proposition au nombre des membres nouveaux un sieur Claude Valentin entrepreneur d'abattage et façonnage de coupe et un sieur Nicolas Ancel marchand de bois et entrepreneur de réensemencements au Bonhomme que la clameur publique dit associés au maire pour ce genre de travaux..." (32). Il semble bien que l'opposition était due à des affaires locales et non à des différents politiques.

Les premières élections municipales eurent lieu en 1852 puis en 1855 et ensuite tous les cinq ans, en 1860, 1865 et 1870. Nous n'avons de résultats complets que pour les trois dernières. Les pourcentages des votants sont les suivants :

	1855	1860	1865	1870
Bonhomme (le)	?	20%	85%	77%
Fréland	?	33%	50%	68%
Labaroche	?	60%	82%	73%
Lapoutroie	33%	32%	64%	62%
Orbey	?	45%	75%	57%

En regardant les pourcentages de votants, il apparaît que peu d'électeurs se sont intéressés aux élections municipales jusqu'en 1860. Puis il y eut une remontée spectaculaire des pourcentages qui ont quadruplé au Bonhomme, doublé à Lapoutroie. Doit-on rapprocher cette augmentation de l'instauration de l'empire libéral ?

2) Les maires

En 1852 eut lieu un renouvellement général des maires. La politique de l'administration fut de rejeter "ceux qui avaient soutenu le parti des rouges". Le maire de Labaroche, Jean Baptiste Alexandre Million qui était considéré comme un inconditionnel du nouveau régime, fut chargé de guider le préfet dans ses choix. On reprit des maires qui avaient exercé leurs fonctions durant la Monarchie de Juillet, Jean Joseph Conraux au Bonhomme, Aloyse Maire à Lapoutroie. Celui d'Orbey, Jean Joseph Bertrand, avait été nommé en 1850. Deux élus de 1848 qui avaient su s'adapter aux conditions nouvelles, Jean Baptiste Alexandre Million à Labaroche et Jean Baptiste Bertrand à Fréland furent maintenus.

Ensuite les nominations de maires se succédèrent, coïncidant avec chaque élection municipale.

Le choix de l'administration portait sur des personnes d'âge mûr, autour de la cinquantaine, disposant d'une certaine fortune puisque la fonction n'était toujours pas rétribuée et surtout fidèle au régime.

	Age des maires					Moyennes
	Bonhomme (le)	Fréland	Labaroche	Lapoutroie	Orbey	
1852	51 ans	54 ans	40 ans	53 ans	40 ans	47 ans
1865	53 "	52 "	53 "	48 "	57 "	52 "

Ces maires étaient en majorité des propriétaires cultivateurs. Mais on voyait aussi des marchands, en particulier des marchands de bois au Bonhomme, et des fabricants à Lapoutroie et à Orbey, communes qui s'étaient le plus industrialisées.

	Métiers des maires	
	1852	1865
Bonhomme (le)	propriétaire	marchand de bois
Fréland	marchand	meunier
Labaroche	voiturier	voiturier
Lapoutroie	industriel	cultivateur
Orbey	propriétaire	industriel

Le mandat le plus long fut, à Labaroche, celui de Jean Baptiste Million qui avait été nommé maire en 1840 et le resta jusqu'en 1870. Voiturier, propriétaire de carrières, membre du conseil d'arrondissement, il était entièrement dévoué au régime. "Son dévouement est aussi ancien que soutenu" disait de lui le préfet (33). Le maire du Bonhomme, Nicolas Aloyse Petitdemange, resta en poste 19 ans de 1848 à 1852 et de 1855 à 1870. C'était une autre personnalité. Fils d'un cultivateur aisé de Ribeaugoutte, hameau de Lapoutroie, il était surnommé "Le Prince". Marchand de bois, considéré comme "le plus fin, le plus rusé marchand de bois du pays", il fut élu maire en 1848. Révoqué en décembre 1851 au moment du plébiscite à cause de ses idées politiques, il fut rappelé à la mairie en 1855 car il était "le seul qui par ses connaissances puisse remplir ce poste et par sa position de fortune présente toutes les garanties..." (34). La même année son frère, Jean Joseph, était nommé maire de Lapoutroie. Les deux frères gardèrent leur mairie jusqu'en 1870, devenant de fidèles soutiens du régime.

Le dernier maire auquel nous nous intéresserons est Jean Baptiste Eugène Lefébure nommé maire d'Orbey en 1857. Tout d'abord directeur d'un tissage à Orbey fondé par son beau-père Antoine Herzog, industriel au Logelbach, il entra ensuite dans la vie politique

comme conseiller général puis député en 1852. Sa fortune était sans commune mesure avec celles des autres maires du canton. Son revenu annuel était estimé à 15 000 francs alors que celui des autres maires s'échelonnait entre 1 500 et 2 500 francs. Son installation comme maire, le 14 juin 1857, donna lieu à des festivités : "Samedi toute la journée 136 coups de feu ont annoncé à Orbey l'installation de ses deux premiers magistrats (le maire et son adjoint) pour le lendemain. Le dimanche matin dès l'aurore trente six coups de feu ont signalé aux habitants un jour de grande joie. A quatre heures et aussitôt après l'installation des deux nouveaux magistrats les coups de feu ont recommencé et ont terminé la fête à dix heures du soir.... A la mairie a eu lieu un banquet offert au conseil municipal. Depuis la route jusque chez Monsieur Lefébure une haie d'arbres plantés décorés de drapeaux traçait aux nouveaux magistrats le chemin de la mairie" (35). Eugène Lefébure fut reconduit dans ses fonctions en 1865 bien qu'il ait rencontré une opposition dans sa commune qui l'obligea à se séparer de son premier adjoint.

Les dernières élections municipales sous le Second Empire eurent lieu au début du mois d'août 1870. Les maires furent nommés en octobre, après la chute du régime.

*

De 1800 à 1870 les maires furent choisis surtout pour leur fidélité au gouvernement en place et leur fortune.. Leur valeur de gestionnaire était secondaire et l'administration protégea souvent des maires corrompus ou "sans initiative" ou "sans caractère et sans énergie".

Représentants de l'Etat, les maires n'étaient donc pas toujours de bons administrateurs. Les deux enquêtes administratives qui vont suivre, ordonnées par le préfet dans les communes d'Orbey et du Bonhomme en 1845, nous permettent de compléter le portrait de ces fonctionnaires.

NOTES

Les cotes des documents utilisés sont celles des Archives Départementales du Haut-Rhin à Colmar

- 1 - E. Monnet, Histoire de l'administration en France, Paris, 1885, p. 316
- 2 - L 1000, Liste des membres de l'administration municipale du canton de Lapoutroie qui sont restés en fonction après les élections de germinal dernier, ss date (an VI?)
- 3 - 2M37, Liste des maires et adjoints en fonction, juin 1807
- 4 - 2M71, Pétition des habitants d'Orbey au préfet, ss date
- 5 - 2M71
- 6 - 2M38, Maires élus par les assemblées primaires, 28 mai 1815
- 7 - 2M21, Maires et adjoints de l'arrondissement de Colmar, 1808-1831
- 8 - 2M71, Lettre du 2 août 1815
- 9 - 2M38, Rapport au préfet, 22 décembre 1825, anonyme
- 10 - 2M39, Lettre de Jean Louis Grenez au préfet, 29 décembre 1830
- 11 - cf 9
- 12 - cf 10
- 13 - 2M39, Notes sur le personnel des maires, ss date, anonyme
- 14 - G. de Bertier de Sauvigny, La Restauration, Paris, Flammarion, 1955, p. 382
- 15 - 3M48, Etat des électeurs, 1834
- 16 - 3M48 et 3M50, Elections municipales dans le canton de Lapoutroie
- 17 - cf 10
- 18 - 2M40, Maires et adjoints du canton de Lapoutroie
- 19 - 3M50, Lettre au préfet, 30 septembre 1846
- 20 - 3M49, Tableau comparatif de la composition des conseils municipaux avant et après le renouvellement triennal de 1837
- 21 - 2M42, Lettres du 24 juillet 1843 et du 7 août 1847

- 22 - 2M41, Candidats proposés par la préfecture, renouvellement de 1837
- 23 - 2M60, Démission du 31 juillet 1847
- 24 - 2M42, Lettre de l'instituteur de Fréland à l'inspecteur primaire, 6 juillet 1843
- 25 - 2M66, Pétition du 21 mai 1848
- 26 - 3M51
- 27 - 2M56, Lettre du juge de paix de Sainte-Marie au préfet, 5 juillet 1854
- 28 - 2M56, Lettre de démission de Léonard Haxaire, 3 mai 1853
- 29 - 2M26, Lettre du juge de paix de Lapoutroie au préfet, 20 avril 1852
- 30 - 2M45, Lettre d'Alexandre Million, maire de Labaroche, au préfet, 21 juillet 1852
- 31 - 3M52, Rapport du commissaire de police de Lapoutroie au préfet, 26 juillet 1855
- 32 - 3M54
- 33 - 1M69, Enquête par commune, 1858
- 34 - 2M56, Lettre du juge de paix de Lapoutroie au préfet, 11 janvier 1853 et lettre du juge de paix de Sainte-Marie du 5 juillet 1854
- 35 - 2M71, Rapport du commissaire de police de Lapoutroie au préfet, 15 juin 1857



Vue de Pairis - 1907

Carte postale Kuster - Kaysersberg - Collection de Mme Gaby BAUMANN

L'ADMINISTRATION DES COMMUNES D'ORBÉY ET DU BONHOMME EN 1845

Document

ORBÉY

Lettre adressée à Monsieur le Maire d'Orbey par Monsieur West, conseiller de préfecture, secrétaire général, délégué par Monsieur le Préfet le 31 mars 1845 pour procéder à une vérification de l'administration de la commune d'Orbey.
(Archives Départementales du Haut-Rhin 2M 71, brouillon de la lettre)

Colmar le 5 juillet 1845

Monsieur le Maire

Mes occupations nombreuses ne m'ont point permis de vous entretenir plutôt du résultat de la visite que j'ai faite dans votre commune. Peut-être le retard que j'y ai apporté s'explique-t-il aussi par le regret que j'éprouve de n'avoir à vous témoigner que fort peu de satisfaction.

La commune que vous administrez est, par sa population, une des plus importantes de l'arrondissement de Colmar et je le dis avec peine, toutes les parties du service public y sont dans un état de souffrance tel que la plus pauvre des communes rougirait de la comparaison.

La viabilité est complètement négligée. Le chemin qui conduit à la route départementale est abandonné sans réparation, sans entretien. Celui que j'ai visité avec vous et qui conduit aux Hautes-Huttes n'est pas même fait et vous n'y avez achevé, vous personnellement, aucun des travaux dont, comme particulier, vous aviez contracté l'obligation.

Dans l'intérieur de la commune, la viabilité est entravée par des dépôts d'immondices, de matériaux ce qui accuse une absence totale de police.

Enfin deux de mes arrêtés ayant pour objet la réparation de torts faits à des particuliers sont restés sans exécution.

J'ai eu à m'occuper des projets de construction arrêtés en conseil municipal. Ces projets concernaient des bâtiments que le conseil voulait mettre en location et Orbey n'a point de maison commune, de telle sorte que la mairie se tient chez vous ce qui justifie la plainte qui vous accuserait d'acheter avec les deniers communaux des meubles servant à votre usage personnel.

On ne comprend pas, Monsieur le Maire, que des hommes doués de raison veuillent élever des bâtiments pour les mettre en location quand ils n'ont même pas une salle pour les réunions du conseil municipal et les actes de l'état civil.

J'ai trouvé pour secrétaire salarié de la mairie, un membre du conseil municipale. La loi et les instructions le défendent formellement.

La maison d'école était dans un effroyable désordre. Elle ressemblait à une auberge, et si j'en croyais ma juste sévérité, je provoquerais immédiatement auprès du comité supérieur la destitution de l'instituteur. L'hospice enfin que j'ai visité à son tour ne m'a révélé que des abus.

Le tableau raccourci de ce qui se passe dans la commune dont l'administration vous est confiée, explique ce que je disais au commencement de cette lettre du regret que j'éprouvais d'avoir à vous l'adresser.

Vous le reconnaîtrez, Monsieur le Maire, ce n'est point ainsi que pourrait se justifier la confiance de vos concitoyens et celle du gouvernement.

J'aurai sous peu à vous adresser des instructions notamment en ce qui concerne l'hospice. Je n'ai voulu aujourd'hui que vous exprimer la peine que j'ai ressentie du résultat de ma visite et le désir fortement senti de voir cesser un pareil état de choses....

LE BONHOMME

Lettre du 18 août 1845 de Simon Simon, greffier de la justice de paix de Lapoutroie au Préfet du département du Haut-Rhin.
(Archives Départementales du Haut-Rhin 2M 56)

Monsieur le Préfet

Simon Simon, greffier de la Justice de Paix du canton de Lapoutroie, prend la liberté de porter à votre connaissance les faits suivants : Il veut parler à la première personne.

Le 23 juin dernier je me rendis au Bonhomme pour voir, et je pourrais dire admirer, les améliorations que fait l'administration de cette commune pour le bien être de ses habitants. Un ami voulut me servir de Cicérone.

Il me fit remarquer au village les deux maisons d'école qui sont vraiment d'une construction riche et propre à leur destination.

La franchise de l'enseignement me parut une très belle et utile institution.

On me fit voir la mairie qui est un exemple d'ordre et de propreté.

L'Eglise, du moins l'intérieur de l'Eglise, est restauré depuis trois ou quatre ans et la paroisse possède depuis deux ans un beau jeu d'orgues.

Nous quittâmes le village et suivîmes la vallée du Luspach où la commune a créé un nouveau chemin pour l'exploitation de ses forêts.

Ce chemin a été artistiquement tracé par Monsieur l'Instituteur et son exécution est presque terminée.

Son utilité est de la plus haute importance; elle est générale; l'affouager ne paie plus que la moitié de conduite; le voiturier chargeant d'une seule fois le double qu'il ne chargeait auparavant.

Je fis bien attention, dans cette vallée, aux belles et bonnes prairies que la commune s'est faite dans les endroits impropres au repeuplement des forêts.

Nous montâmes ensuite dans la forêt où j'admirai les semis et plantations faites dans les clairières; ces jeunes sapins et épicéas sont magnifiques, la moindre clairière est repeuplée.

J'avais ouï parler de la lutte que l'administration avait eu à soutenir contre les fermiers de la montagne pour faire des semis sur les mamelons nus.

Je me fis conduire dans le Rosberg pour voir les semis déjà exécutés : J'en vis une étendue immense. Mon guide me dit que la commune avait délibéré et obtenu le permis d'en faire 250 hectares, qu'elle en avait fait déjà plus de 150 hectares et que le reste se ferait tous les ans par 10.

Ces semis sont en prospérité et dans quelques années ces mamelons qui offraient un hideux aspect à cause de leur nudité, seront garnis et ornés de bois qui feront plus tard une richesse incalculable à la commune.

Je parcourus successivement tous ces mamelons qui délimitent notre département d'avec celui des Vosges et je me rendis au canton appelé poil de chien.

C'est là que se trouvent les carrières de marbre que la commune est intentionnée de faire exploiter : les essais qu'elle a fait ont obtenu un bon résultat. Ces marbres sont superbes et seront certainement recherchés par les connaisseurs; c'est encore un moyen de prospérité pour la localité dû au zèle, à la fermeté d'une administration intègre et paternelle.

J'ajoute : autrefois cette commune avait beaucoup de mendiants qui allaient même hors de la commune pour chercher des secours, l'administration d'alors ne se souciait nullement d'eux; aujourd'hui cette mendicité n'existe plus, chaque famille pauvre a des terrains communaux à cultiver, chacune a son champ de pommes de terre; Plus de 25 hectares se trouvent labourés par eux et distraits du parcour; et, cette administration a fait tout cela, malgré les oppositions des propriétaires de la montagne qui s'étaient toujours crus usagers exclusifs de ces immenses parcsours et terrains communaux.

J'aurais bien des choses à vous dire encore, Monsieur Le Préfet, mais ma plume ne se connaît pas à de pareils rapports, et je crains d'abuser de votre patience; je vous prie de me pardonner cette liberté, ce que j'ai l'honneur de vous faire connaître est sincère, et c'est pour rendre hommage à la vérité que je vous l'adresse.

Il serait à désirer que la commune du Bonhomme trouvât des imitateurs.

J'ai l'honneur, Monsieur Le Préfet, d'être votre très humble serviteur

Le 18 août 1845

S. Simon



ORBEY 1899
Collection de M. Pierre BEDEZ

L'ÉVOLUTION DU BAS D'ORBÉY DE 1845 A NOS JOURS

Pierrot BEDEZ

Jusqu'au début des années 1840, la rue principale du village d'Orbey était l'actuelle rue de l'Eglise.

Vous passiez le pont de la Weiss, à l'entrée du village, à la hauteur de la menuiserie Simon ; puis la route passait devant le restaurant Schuster, actuellement « le Bois le Sire ». Après un léger virage, elle longeait la ferme Emile Faunez pour continuer vers la maison Marchand et devant la ferme Cyrille Didierjean. De l'autre côté de la route se trouvait la ferme Alexis. La route continuait tout droit vers Tannach et la rue tournait à droite, ce qui a donné la rue de l'Eglise.

A gauche de cette rue, se trouvait l'école des filles, tenue par les sœurs de la Divine Providence, actuellement maison Ribolzi. L'église était du même côté, mais tournée différemment. De l'autre côté, la maison des sœurs garde-malades. A cette époque, la rue qui longe le cinéma s'appelait le « Rain des Sœurs ». Avant l'arrivée des sœurs garde-malades, cette maison était l'école des garçons, tenue par les frères Maristes. Le bâtiment était plus important que maintenant.

Lorsque MM Lefébure et Herzog de Logelbach décidèrent l'extension de leur industrie textile vers les vallées vosgiennes, arrosées de nombreux cours d'eau, ils choisirent Orbey avec ses deux lacs comme réservoir d'eau. Les berges des lacs furent consolidées par des digues. Les industriels eurent sur place l'eau comme énergie motrice, matière primordiale pour la bonne marche de leurs usines.

C'est alors que la nécessité de tracer une nouvelle rue, plus droite, pour apporter matériel et machines à proximité du chantier s'avéra indispensable. A partir de la ferme Faunez, au carrefour de Tannach, un piquetage traça une ligne droite. La route empruntait une partie des terres de la ferme Faunez, puis des prés de l'hospice de Pairis, actuellement le Cinéma, puis les jardins de M. Pernot, qui était jardinier du domaine Lefébure, le pré de R. Georges, les jardins Guidat et Baffrey. Ainsi les camions purent amener à pied d'œuvre le matériel de l'usine. Sur ce tronçon, il n'y avait aucune construction. Les maisons se bâtirent lentement. L'usine débuta sa fabrication vers 1845. Le directeur, M Lefébure et sa femme Adèle Herzog s'installèrent dans le manoir près de l'usine.

Au 21 rue Charles de Gaulle, en 1912, une maison, propriété de M. Didierjean, se construisit après la démolition de la ferme Alexis qui se trouvait un peu en retrait de la route. On trouvait ensuite l'hôtel restaurant Baffrey, actuellement M. Gilbert Henry, puis la maison du directeur de l'usine textile Hildebrant, actuellement Dr Schneider.

La maison de M. Pierre Laurent, clerk de notaire, actuellement Mme R. Schuster, se trouvait du côté gauche de la rue. Les écoles furent édifiées vers 1866, l'économat des ouvriers de l'usine Herzog en 1901¹ : actuellement c'est la bibliothèque municipale. Au n° 29, la maison de Jules Batôt coiffeur et épiciers se construisit en 1910. Vers 1909 sont édifiées les maisons Olry, le notariat et le bureau de poste² ainsi que la nouvelle mairie. L'ancienne mairie se trouvait dans la rue de l'église et fut détruite en 1916. A la place de l'actuelle école maternelle se trouvait la Cure. Abîmée durant la guerre de 1914-18, elle fut

¹ Voir notre article « La Société Vogesia à Orbey, à notre bibliothèque : 1893 - 1961 », Bulletin n° 13, 1994.

² Voir dans ce bulletin l'article de Lucien JECKER sur la construction du Postamt, bureau de poste d'Orbey

démolie et ses pierres furent utilisées pour construire le Cercle Catholique, actuellement le Cinéma.

Toutes ces constructions furent donc édifiées entre 1845 et 1914. Ce qui prouve que l'implantation des usines textiles Herzog joua un rôle important dans le développement de cette partie du village.

Avant 1800, les habitants vivaient pauvrement : ils étaient en majorité de petits cultivateurs ayant beaucoup d'enfants. Généralement dans chaque ferme cohabitaient trois générations. Lorsque ces fermiers se reconvertirent en ouvriers d'usine, leurs salaires contribuèrent à la construction de toutes ces maisons d'habitation, car les logements manquaient au village.

Les entreprises de construction Ribolzi, Franzetti, Scandella avaient fait venir d'Italie des tailleurs de pierre et des maçons. A leurs débuts, elles avaient chacune une centaine d'ouvriers qualifiés, plus les manœuvres originaires de la région. Elles reconstruisirent, après 1918, les maisons de la rue de l'Eglise et du village, ainsi que les fermes des annexes. Deux cent cinquante maisons furent reconstruites sur les trois cent trente endommagées durant les hostilités. Après la seconde guerre mondiale, le bâtiment eut à nouveau du pain sur la planche. Espérons que nous ne reverrons plus de telles destructions.

Les années 1850 - 1920 avaient vu la création de tout un nouveau quartier sur cet axe devenu la grand-rue. L'aube du troisième millénaire verra la naissance d'un nouvel espace urbain sur le site des anciennes usines textiles : une tranche nouvelle de la longue histoire d'Orbey.



Carte postale début XX^e siècle : la ferme Alexis avant sa destruction (Collection Pierrot Bedez)

LE BUREAU DE POSTE D'ORBEY FETE SES 100 ANS D'EXISTENCE

Lucien JECKER

C'est en effet depuis le 1er mars 1898 que l'agence postale d'ORBEY a été transformée en Bureau de poste (Postamt, selon la dénomination de l'époque). Comme les communes environnantes ORBEY était jusque là rattaché au Bureau de poste principal de KAYSERSBERG.

Dès le mois d'octobre 1897, les journaux de l'époque annonçaient cette innovation qui ne fut pas tout de suite favorablement accueillie. En effet, l'emplacement choisi pour la nouvelle poste était prévu au BAS D'ORBEY, donc beaucoup trop éloigné de l'agglomération. Le Journal de Colmar ironisait d'ailleurs dans son édition du 31 octobre 1897 : « Il va falloir installer un tramway ou une diligence pour le service du village à la poste, pour se charger des colis et des envois d'argent. » Il semble que ce choix ait été fixé par les personnes ayant effectué les démarches pour l'établissement de ce « Postamt ».

Les bavardages et les commentaires, de même que les nouvelles contradictoires, allaient bon train durant près de deux mois. Finalement, en décembre 1897, tout s'apaisa et la solution adoptée contenta tous le monde ou à peu près : les frères GUIDAT allaient faire construire une maison à côté de l'hôtel CORNELIUS. (Il faut rappeler que l'Hôtel de Ville d'ORBEY se trouvait alors dans la rue de l'Eglise, à côté de l'hôtel de la Croix d'Or.)

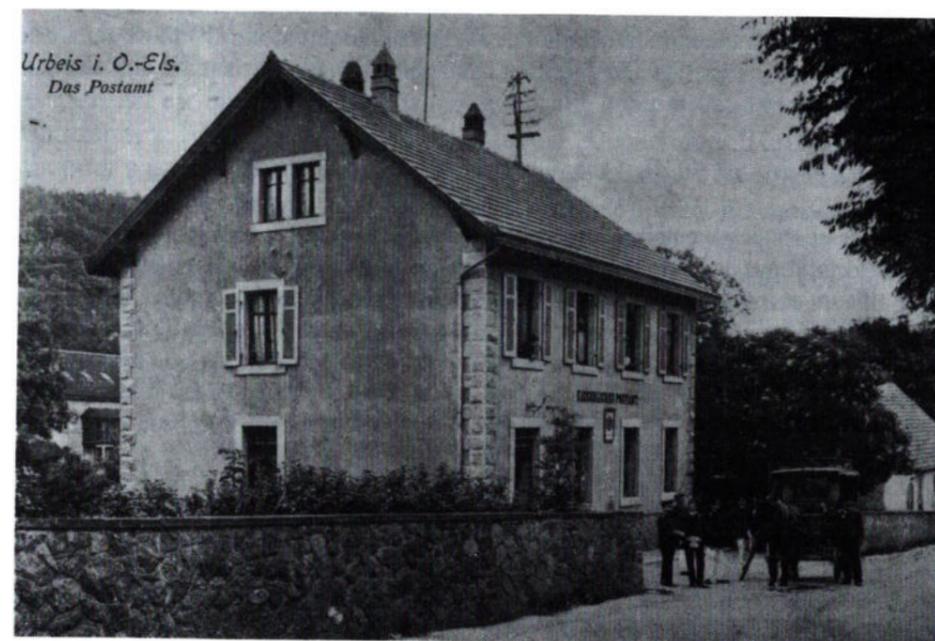
GUIDAT Marcel, directeur d'usine à Wintzenheim, natif d'Orbey, comme fils d'Emile Joseph GUIDAT, entrepreneur de voitures publiques, et de Marie-Ernestine BAFFREY, et GUIDAT Emile, curé de FOUCHY, firent donc construire le bâtiment qui fut loué à l'administration des postes.

Le 26 juin 1946, par acte passé par devant Maître Metz, notaire à ORBEY, Marcel GUIDAT et ses trois enfants, nés à Wintzenheim : Jean-Paul (marchand de vins à Niedermorschwihr), Robert (instituteur à Sélestat) et Marie-Thérèse (épouse KRAFT, entrepreneur de constructions à Thann), renonçaient au droit de disposer de ce bien et ce au bénéfice de l'Etat. C'était donc une promesse de vente. Le Ministère des Postes et Télécommunications accepta la proposition d'acquisition du bien GUIDAT par décision n° 7342 du 12 décembre 1960.

Enfin, par acte administratif n° A 541 du 28 février 1961, passé devant M. PICARD, Préfet du Haut-Rhin, les consorts GUIDAT vendent la parcelle 41 de la section 10, sise Grand'Rue n° 46, à l'Etat représenté par M. Fernand Pellequer, directeur des Domaines du Haut-Rhin, assisté de M. Richard, alors directement régional des Services postaux à Strasbourg qui représentait le Ministre des Postes et Télécommunications.

Le Bureau de poste d'ORBEY est à présent dans ses meubles.

Mais que de changements durant ce siècle d'existence : locaux modernisés, personnel plus nombreux et professionnalisés,..... Il serait utile et fort instructif de comparer l'activité présente de notre Bureau de poste - une véritable ruche bourdonnante - à celle du calme bureau de 1898.



« Orbey en Haute Alsace - Le Bureau de Poste »
En bas à droite la ferme remplacée par la maison Olry.
A gauche à l'arrière plan l'usine.
Photo dela collection de Mme Gaby BAUMANN

BUREAU DE POSTE D'ORBEY

Articles relevés dans les Journaux d'époque

Traduit le 14 janvier 1998 par Lucien JECKER

Journal de Colmar - n° 87 du 31 octobre 1897

A partir du 1er janvier notre agence postale va être remplacée par un bureau de poste, autrement dit « Postamt ». Cette innovation sera-t-elle favorablement accueillie par la population ? Nous n'en savons trop rien. Nous ne dirons rien non plus de la gracieuseté avec laquelle l'administration des postes congédie ses employés après 23 ans de bons et loyaux services. Nous ferons simplement remarquer que l'emplacement choisi pour la nouvelle poste se trouve beaucoup trop éloigné du village proprement dit. Il va falloir installer un tramway ou une diligence pour faire le service du village à la poste et se charger des colis et des envois d'argent. Nous n'y voyons pas d'autre remède car comment parcourir plusieurs fois par jour la distance considérable qui nous séparera désormais du bureau ? Le fait est certain, la poste sera hors ville, et si nous pouvons nous exprimer ainsi, on nous l'a affirmé aujourd'hui même, et les personnes qui ont fait les démarches pour avoir le Postamt l'auront tout près de chez elles. Comme c'est gentil !

Aussi émotion quand on a appris la décision de l'administration postale ! On a ri, on a crié, on a chanté tellement fort qu'en entendant cette cacophonie, l'amusante histoire des musiciens de Brême nous revenait naturellement à l'esprit.

Journal de Colmar - n° 90 du 11 novembre 1897

Les bavardages et les commentaires les plus contradictoires vont ici toujours leur train. Il s'agit du nouveau Postamt qui doit être créé le 1er janvier prochain. Les uns le veulent ici, les autres le souhaitent ailleurs et les bonnes femmes le voient partout. De là, confusion dans les négociations, grand effarement, justifié d'ailleurs, chez les employés de poste. Comment faire pour contenter tout le monde ? Comment résoudre un problème si compliqué ? En présence de ces complications qui viennent si inopinément de se produire dans notre chère commune, n'est-il pas du devoir de chaque citoyen d'y apporter, en courant, un mot ? En conséquence, je propose qu'on bâtisse le village au milieu du Postamt.

Journal de Colmar - n° 99 du 12 décembre 1897.

Le local du Postamt qui a fait l'objet durant deux mois de toutes les conversations ne sera donc pas établi au bas du village. La question est vidée.

MM. GUIDAT frères se sont engagés à faire construire, à côté de l'hôtel Cornélius, une maison qui sera terminée au 1er juillet prochain et cela au contentement de tout le monde, à peu d'exception près. A notre tour, habitants du centre et du haut de la commune à nous réjouir.

**Rappoltsweiler Kreisblatt (Journal de l'arrondissement de Ribeauvillé)
28e année - n° 10 du 5 mars 1898.**

Depuis le 1er mars, l'agence postale locale a été transformée en Bureau de poste II.

- même journal - n° 45 du 6 novembre 1897.

Au début de l'année prochaine, l'agence postale locale dépendant du bureau de poste de Kaysersberg sera transformée en Postamt, ce qui satisfait la population de notre laborieuse vallée. Le nouveau bureau de poste sera établi au milieu de la commune, dans une maison près de l'hôtel Cornélius.

TRANSPORT DU COURRIER DE LABAROCHE A AMMERSCHWIHR 1898

Lucien JECKER

De Labaroche à Ammerschwihr, il y a un peu plus de 6 kilomètres. On peut donc aisément y aller et revenir en 3 ou 4 heures de temps. Cependant, il y a des moments où vous préférez les services que vous offre « La Poste », car il faut bien le remarquer, quoique nous n'ayons (à Labaroche) le plus petit bureau de poste pour 1800 habitants, le facteur passe néanmoins deux fois par jour en été, une fois en hiver, exception faite des jours où il ne vient pas du tout.

Donc vous écrivez une lettre, une carte, etc... Savez-vous quel chemin cette lettre est obligée de faire ? Supposons que nous sommes en hiver. La lettre est prise chez vous par le facteur, si tant est qu'il ne vous échappe point, vers les 4 heures de l'après-midi, pour la transporter aux Trois-Epis où elle passera la nuit. Départ pour Turckheim à 6 heures du matin pour s'acheminer vers Colmar, arrivée vers 8 heures. Vers 9 heures elle quittera Colmar --pour Ammerschwihr, pensez-vous ? -- pas le moins du monde ! Mais pour Kaysersberg d'où elle retourne et cette fois-ci définitivement à Ammerschwihr. De cette manière qui est évidemment et de l'aveu de tout le monde, la plus sûre et la plus directe, la lettre pourra être entre les mains du destinataire vers les 2 heures. On voyage vite de nos jours. Il a fallu 24 heures, où à peu près, à une lettre pour arriver à une distance de 6 kilomètres ! Comptons :

Eglise - Trois-Epis : 4 km
Trois-Epis - Turckheim : 7 à 8 km
Turckheim - Colmar : 6 km
Colmar - Kaysersberg (par Kientzheim) : 12 km
Kaysersberg - Ammerschwihr (par Kientzheim) : 3 km

soit en tout de 30 à 32 km, au lieu des 6 qui auraient été en ligne directe.

Il est vrai que vous avez dépensé 10 pfennigs. Cela en valait la peine : vous n'avez pas usé vos bottes !

Vous l'aurez deviné. Cette curiosité postale ne date pas d'hier mais de juillet 1898, relatée dans le Journal de Colmar de l'époque.

Que de progrès accomplis depuis « la belle époque » ! Labaroche, après les terribles épreuves des deux guerres mondiales, s'est relevée de ses ruines, s'est modernisée et continue de s'agrandir et de s'embellir.

Et la poste actuelle, me direz-vous ? Doté d'un bureau de poste moderne vers 1950, son receveur bénéficie de l'aide - non d'un seul facteur - mais de 2 personnels de bureau et 4 facteurs.

A FRELAND DE 1891 A 1902

Henri PETITDEMANGE

Nous avons déjà parcouru, depuis l'année 1870, les registres de délibérations de la municipalité de Fréland. Nous abordons maintenant la décennie terminant le XIX^e siècle.

Cela fait déjà vingt ans que la commune est entrée dans l'Empire allemand. La langue française commence à s'effacer des documents officiels. A partir du 24 juillet 1892 les délibérations sont désormais rédigées en allemand gothique (document 1). Le rédacteur est probablement le directeur de l'école, Monsieur Ernst, qui est à Fréland depuis 1870 et reçoit le 23 juillet 1894 500 marks pour ses 25 ans d'activité dans la commune. On vote à nouveau, le 22 août 1899, un crédit de 500 marks pour célébrer le trentenaire de cette même activité et en même temps acheter un piano pour les frères dont ce sera le cinquantenaire.

Les élections municipales ont lieu le 5 juillet 1891, le 10 juillet 1896 et le 13 juillet 1902. Le maire et l'adjoint sont nommés par le kreisdirektor de Ribeauvillé. Le maire nommé est Séraphin Thomas qui est maintenu pendant toute cette décennie. C'est le fils de Jean Baptiste Charles Thomas qui a été nommé maire en 1876 et a exercé cette fonction jusqu'à sa mort en 1891. Le conseil vote un crédit de 500 marks, le 7 octobre 1892, pour la pose d'un monument funéraire sur sa tombe en hommage aux 42 années passés au service de la mairie comme secrétaire de mairie puis maire.

La gestion courante de la commune est améliorée.

Un changement est apporté à la comptabilité. A partir de 1893 un budget primitif est établi ainsi qu'un budget supplémentaire. La comptabilité chevauche sur une partie de l'année suivante. Ainsi le budget primitif est fixé pour 1894-1895 et le budget additionnel aussi.

Comme les finances sont saines car le bois se vend bien, la commune fait l'acquisition de titres. En février 1891 elle a en dépôt au Crédit foncier d'Alsace et de Lorraine 19 800 marks portant intérêt à 4%. En avril 1899, jugeant qu'il y a assez de fonds disponibles, elle affecte 15 000 marks à l'achat de rentes à 3%.

Les incendies sont encore monnaie courante, Un corps de sapeurs-pompiers est créé lors de la délibération du 17 juillet 1898 et 2 400 marks sont destinés à l'achat des uniformes.

Des projets sont débattus: en août 1895, une ligne

télégraphique sur Aubure, en août 1896 une conduite d'eau au village.

Les chemins font l'objet d'une attention particulière du conseil.

En 1890, c'est celui de Fréland à Aubure qui est lié à la création du Salem. En octobre 1892 le chemin vicinal de Fréland à Hachimette est classé comme route. En novembre 1894 on décide d'acheter des terrains pour tracer un nouveau chemin de la Fonderie au Voirimont. En 1896 on répare le chemin de la Chaude Côte. Enfin le tracé de la route qui traverse Fréland est rectifiée en 1899. Pour financer tous ces travaux de voirie le conseil décide des coupes exceptionnelles de bois

La vie sociale n'est pas oubliée. Des secours sont accordés à des habitants en difficulté : une veuve avec six enfants dont cinq de moins de douze ans, quatre orphelins, des propriétaires dont la maison a été incendiée. Il existe un bureau de Bienfaisance qui reçoit les dons des particuliers.

Mais parfois l'administration courante de la commune est perturbée par des événements imprévisibles. Une sécheresse exceptionnelle sévit durant l'été 1893. Mon oncle Félix qui avait douze ans à l'époque m'en a parlé. Les paysans allaient chercher du "breucht" (branchettes bien feuillues de frêne) pour nourrir le bétail. Le Conseil vote un crédit de 4 000 marks pour l'achat de foin étranger qui sera vendu au prix coûtant aux agriculteurs intéressés (doc. 2)

Il existe une autre menace : la rivière. En décembre 1891 un règlement demande aux riverains de curer la rivière et fixe la largeur et la profondeur du lit. Mais en mars 1896 de hautes eaux emportent le pont du bas du village qui doit être reconstruit.

Nous nous attarderons sur les activités économiques que connaît Fréland durant cette décennie et sur la construction de la chapelle Saint-Thiébaud.

Fréland est connu pour ses eaux-de-vie. Les arbres fruitiers sont nombreux, en particulier les cerisiers. Le marché allemand s'ouvre à sa production. Le 12 février 1893 le Conseil vote un crédit de 50 marks pour frais de participation communale à une exposition qui se tient à Munich du 8 au 12 juin suivants où seront présentées les différentes eaux-de-vie de la commune.

Le bois aussi est d'excellent rapport et une chance se présente pour Fréland. En 1880 des scieurs, les frères Weibel, se sont installés dans les anciens bâtiments de l'abbaye d'Alspach pour monter une usine de pâte à papier. Le 10 novembre 1895 Victor Weibel offre d'acheter 3 000 m³ de bois et de les payer à un prix supérieur de 10% sur le prix officiel. Le 2 novembre 1896 il propose à nouveau d'acheter 2 000 m³ aux mêmes conditions.

On comprend que la commune garde ses forêts et refuse, le 8 janvier 1894, d'en vendre quinze hectares aux diaconesses de Strasbourg installées au Salem.

Ainsi le Conseil qui dispose de moyens suffisants peut

envisager des travaux exceptionnels.

Le 20 octobre 1894 on décide d'affecter la chapelle Saint-Thiébaud qui date du XVIII^e siècle, est vétuste et trop petite, comme remise du matériel de lutte contre l'incendie. Mais il faut une nouvelle chapelle Saint-Thiébaud. Son emplacement est fixé sur un rocher dominant le haut du village. Au mois de septembre 1895 on achète les terrains pour tracer le chemin d'accès de 3 mètres de large. Le 24 novembre 1895 le devis établi par Hartmann, architecte à Colmar, est accepté. Il s'élève à 17 500 marks (doc.3). Au mois de mai 1897 les vitraux sont commandés aux frères Ott de Strasbourg et en juillet la cloche à la firme Causard de Colmar. La chapelle est terminée au début de 1898 et les travaux sont alors estimés à 27 431 marks. Le 9 mai 1898 800 marks sont votés pour les festivités d'ouverture de la chapelle Saint-Thiébaud.

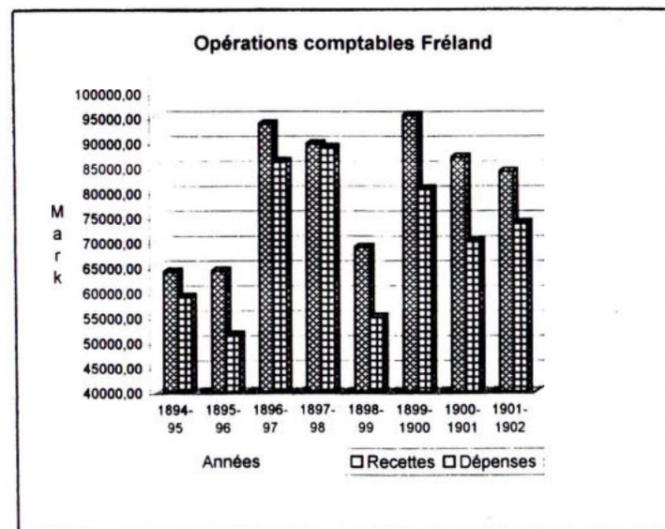
Le dynamisme de la commune de Fréland que nous avons souligné dans nos deux études précédentes se confirme. Ses finances sont à l'aise, elle s'ouvre vers l'extérieur où ses produits commencent à être connus. Pourtant sa population qui avait atteint un maximum en 1866 : 2 062 habitants, décline : 1 937 hab. en 1871, 1 790 hab. en 1881, 1 564 hab. en 1891, 1 516 hab. en 1901. La commune a perdu près du quart de sa population.

Commune de Fréland

Années	Recettes	Dépenses	Excédent
1894-95	63973,80	59049,21	4924,59
1895-96	64222,53	51388,11	12834,42
1896-97	93683,60	86207,30	7476,30
1897-98	89676,98	88948,65	728,33
1898-99	68954,46	54932,26	14022,20
1899-1900	95466,63	80737,26	14729,37
1900-1901	87080,11	70151,06	16929,05
1901-1902	84224,70	73829,98	10394,72
Total période	647282,81	565243,83	82038,98
Moyenne annuelle	80910,35	70655,48	10254,87

Opérations comptables en mark

1894-95 à 1901-1902



Document 1

Séance du 24 juillet 1892
(Première délibération en allemand)

Sitzung vom 24. Juli 1892.

Der Gemeindevorstand der Gemeinde Urbach, in seinem gewöhnlichen Sitzungsorte versammelt
 Anwesend: die Hrn. Thomas Bürgermeister und Vorsitzender, Laurent Barlier (Nicolas), Humbert, Riette Vater, Couty, Joannès, Barlier (Joseph), Riette Joh. Bapt., Ancel, Herqué, Simon, Barlier (François Xavier), Gaudel, Mathieu u. Servantout;

Le Conseil municipal de la commune d'Urbach réuni dans son local habituel.
 Présents : Mrs Thomas, maire et président, Laurent, Barlier Nicolas, Humbert, Riette père, Couty, Joannès, Barlier Joseph, Riette Jean-Baptiste, Ancel, Herqué, Simon, Barlier François Xavier, Gaudel, Mathieu et Servantout.

Document 2

Séance du 11 juillet 1893

Empfindlich der großen Futternot, beschließt der Gemeinderath, um den krieglichen Landwirthen eine hilfreiche Hand zu reichen, mit Gemeindefonds eine Summe von 4000 Mark zu verabreichen, welche zum Ankauf ausländischen Heus verwendet werden soll. Das Heu wird dann aus der Heide zum Verkauf zu veräußern und zwar entweder gegen Vorauszahlung oder gegen Stellung eines pfandmäßigen Bürgen mit persönlicher Haftung bis zum 15. Dezember d. J.

En ce qui concerne la grande détresse en fourrage, le Conseil municipal décide de tendre une main secourable aux agriculteurs de la commune en votant une somme de 4 000 marks pour l'achat de foin étranger. Ce foin sera vendu au prix coûtant aux acheteurs contre paiement ou contre la présentation d'une caution solvable avec un délai de paiement au 15 décembre de cette année.

Document 3

Séance du 24 novembre 1895

Der Bürgermeister bringt der Versammlung in Erinnerung, daß der Gemeinderath in seiner Sitzung vom 29. Oktober 1894 die Umwandlung der alten Hebolds-Kapelle in ein Gotteshaus und den Neubau einer Kapelle beschlossen hat. Die Länge des vorgeschlagenen Entwurfs, welcher sich für den Bau der neuen Kapelle nöthigen Vorarbeiten bereits im Angriff genommen, so daß der Gemeinderath sich über die Feilschen ihrer vorgeschlagenen Bauprojekte äußern kann.

Der Gemeinderath:

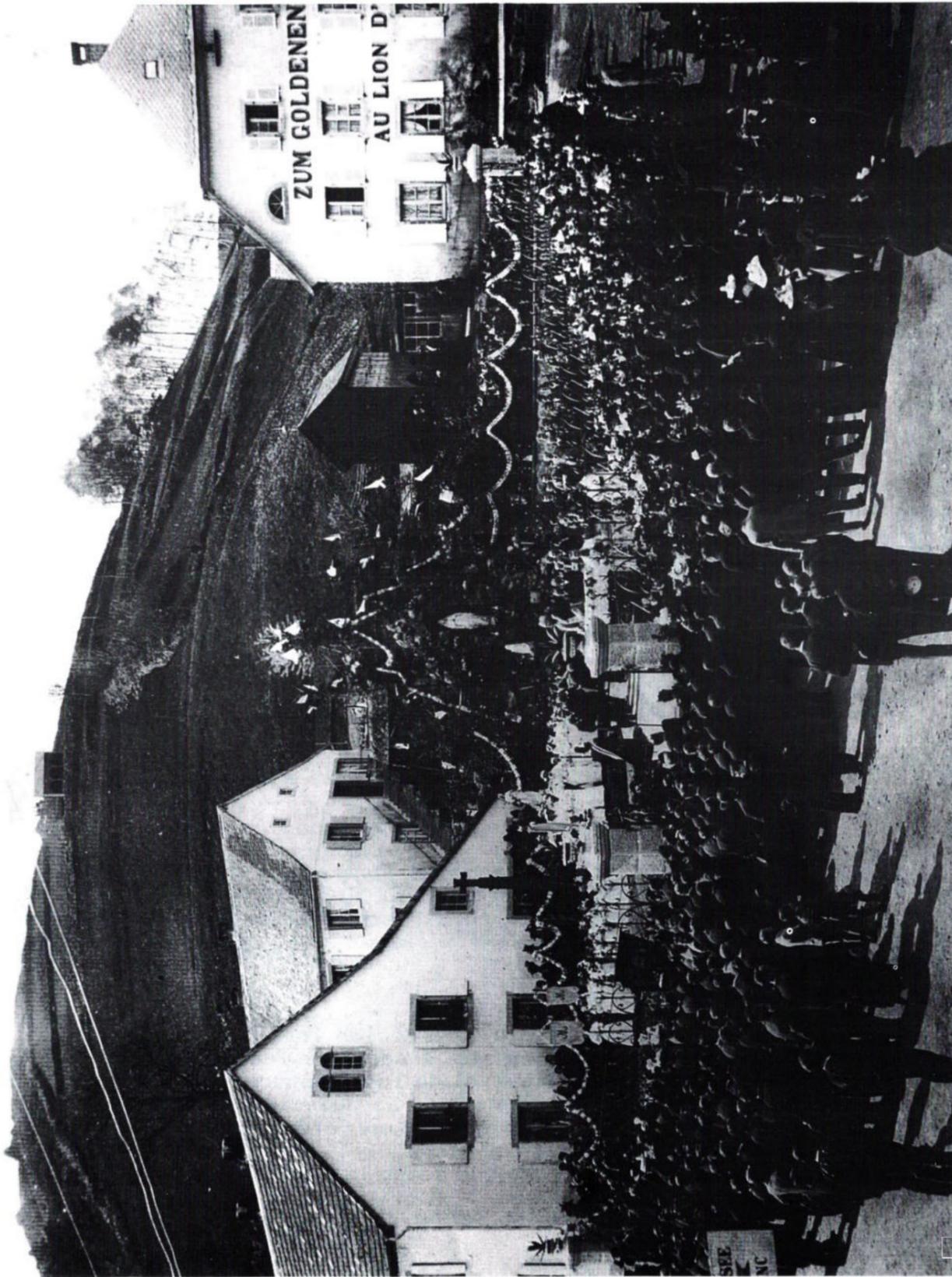
Man beschließt der unten 18. d. Mt. vom Herrn Architekt Hartmann aufgestellten Pläne und Kosten anzunehmen, wobei es sich um die Kosten

- a. Der Umwandlung der alten Hebolds-Kapelle auf - 1583, 17 Mk
- b. u. diejenige des Neubaus einer Kapelle " 17500, --

Le Maire rappelle au Conseil qu'il a décidé lors de sa séance du 29 octobre 1894 la reconversion de l'ancienne chapelle Saint-Thiébaud en une remise pour le matériel de lutte contre l'incendie et la construction d'une nouvelle chapelle. La question de la place a été décidée et les travaux préliminaires ont été engagés. Il faut donc se prononcer sur le projet lui-même.

Le Conseil municipal constate que selon les plans établis par M. Hartmann, architecte, les dépenses s'établissent à :

Reconversion de la vieille chapelle	1 583 Mk
Nouvelle construction	17 500 Mk



La photo de la fête a été aimablement fournie
par M. TOSCANI, ancien maire du Bonhomme

LE BONHOMME - 1898 Embellissement de la commune

Lucien JECKER

La commune du BONHOMME avait connu en 1858 une effroyable catastrophe : tout un quartier et l'église paroissiale furent la proie des flammes. Il fallut de longues années pour reconstruire et moderniser le village. En 1886, une scierie communale fut édiflée. En 1890, ce fut l'aménagement d'une station pour animaux reproducteurs au Chaume Thiriet, et, en 1892, Le Bonhomme se dota de l'éclairage public électrique.

Le journal de l'arrondissement de Ribeauvillé du 25 juin 1898 signale une subvention communale de 10.000 marks au Conseil de fabrique pour terminer la nouvelle église paroissiale. 500 perches avaient été livrées pour les échafaudages. L'article signale que les peintures sont exécutées par Eggemann de Colmar, ainsi que l'aménagement d'un square avec kiosque.

Le dimanche 15 mai 1898, ce fut un grand jour de fête au village : on y faisait l'inauguration du square avec Grotte de Lourdes, créé sur l'emplacement de l'ancien cimetière et de l'église détruite lors du fameux incendie de 1858. Un bon millier de personnes, accourues de tout le canton, participaient à la fête.

Le journal du 19 mai donne une description du nouvel ensemble. « *Au fond du square et dans l'axe de la grande route se dresse un rocher artificiel en pierres noirâtres, haut de 6 mètres. Il était, pour la circonstance, magnifiquement décoré de fleurs. Des guirlandes et des drapeaux aux couleurs de la Vierge se jouaient dans les sapins posés comme fond de rocher. C'était un spectacle féérique que tout cet ensemble, au milieu duquel les statues de Notre-Dame de Lourdes et de Bernadette, en grandeur naturelle et d'une merveilleuse expression de physionomie, se détachaient avec une netteté remarquable.*

A 15 H 30, pendant le chant des vêpres, s'organisa la procession vers la Grotte. Entre deux files interminables de fidèles s'avançaient un groupe de 50 petites filles habillées de blanc, des bouquets à la main. La musique municipale joua une marche brillante.

Devant la grotte, M. Brunck de Freundeck, curé-doyen de Lapoutroie, expliqua à la foule émue le sens de la cérémonie et félicita chaudement la paroisse du Bonhomme d'avoir consacré à la Vierge Marie un emplacement où tant de générations ont prié et où tant d'autres dorment en paix.

Aussitôt que le curé de la paroisse eut terminé les prières de la bénédiction des statues, les cloches furent mises en branle, la musique joua un air triomphal et une batterie de petits canons réveilla de ses coups répétés tous les échos de la montagne. Puis toute l'assistance, émue jusqu'aux larmes, écouta pieusement le cantique si populaire à Notre-Dame de Lourdes ».

Cette création du square ne répondait pas seulement à une louable pensée, elle fut aussi un réel embellissement pour la localité.

L'EVACUATION DE LABAROCHE Nuit du 11 au 12 janvier 1945

Suzanne ROMINGER-PRUD'HOMME

Extrait du journal de René Prud'homme (1901-1958)...

26 décembre 1944 à Labaroche. Tir allemand sur la Rochure et la Chapelle. Tir américain sur les Christés et les Évaux. Incendies à la Chapelle et à la Rochure.

1er janvier. Depuis plus d'une semaine nous sommes à l'avant des premières lignes allemandes. Seules quelques patrouilles passent ici la nuit. Les avant-postes français sont à environ huit cents mètres. La mairie est occupée par les Français et ils doivent nous voir quand nous sortons de la cave.

La nuit du 31 décembre au 1er janvier, un peu avant minuit, violent bombardement depuis l'église jusqu'aux Mulles. Un obus tombe à quatre mètres de la fenêtre de la cave, un autre à deux mètres de la chambre d'habitation. On croit à l'attaque qui nous dégagera, mais, comme toujours, tout se calme et chaque cinq ou dix minutes un obus tombe par-ci par-là.

Bien des maisons ont brûlé et beaucoup d'autres sont plus ou moins démolies, comme la mairie sur le sommet, devant la Chapelle, sur laquelle l'artillerie allemande s'est acharnée. Devant nous, près de la rivière, une vache est couchée. Avec quelques autres, elle a erré pendant plusieurs jours, et, blessée, elle a fini par crever là.

3 janvier, mercredi. Tir croisé des Allemands vers la Place, le Chêne, la Chapelle, et des Français vers Obschel et l'Église.

6 janvier, samedi. Bombardement par rafales, hier soir et dans la nuit. Trois obus à vingt mètres de la maison. On signale que des patrouilles françaises ont poussé jusqu'à l'Église.

Jusqu'au 11, vie à la cave chez Madame Marchand. Bombardements fréquents surtout par mines à ailettes.

Le jeudi 11, ordre d'évacuation. A huit heures et demie du soir, nous montons aux Mulles par les Bolles pour la route du Linge. Fusées, obus et coups de canons.

Arrivée à Munster vers une heure du matin le 12."

... et impressions de sa fille de 6 ans

Ils sont tous couverts de pèlerines blanches faites de draps, et ressemblent à des fantômes...

Heureusement, ils sont venus nous prévenir la veille au soir et nous avons eu le temps de préparer un baluchon, le plus petit possible parce qu'il allait falloir marcher longtemps dans la neige.

Maman a l'habitude : elle nous a déjà trimballés, mon frère et moi, dans la débâcle de 1940 ! J'avais alors quelques mois et Pierrot trois ans. Notre père était encore prisonnier des Allemands, quelque part, de l'autre côté de la Ligne de Démarcation... Mais ça, je ne m'en souviens plus...

Quelle tristesse de quitter la douce tiédeur de la cave, les jeux d'ombres sur le mur, le ronronnement des rosaires égrenés pendant les bombardements et les folles galopades dans la neige, entre les obus pour aller se débarbouiller à l'eau glacée de la fontaine !

Mais Papa m'avait expliqué :

- Tu vas faire une longue marche dans la nuit. Ce sera un peu fatigant et même assez dangereux. Mais, au bout du voyage, tu verras, c'est la Paix : plus de chars, plus de canons, plus de bombardements et de maisons qui brûlent. Tu pourras jouer et dormir autant que tu voudras...

Il fait déjà sombre quand on cogne à la porte de la cave.

Assoupie au fond de la caisse de pommes de terre qui m'a servi de lit, je suis bien. Les jambes à l'air mais la tête enfouie sous des sacs, je ne veux plus rien voir, et surtout ne plus rien entendre. Je ne supporte plus ces grondements, ces vrombissements, ces longs sifflements suivis de coups assourdissants, ces éblouissements de lumière qui transforment les soupiroux en rectangles de feu.

L'odeur de pommes de terre m'envahit, me traverse de part en part, m'habite toute entière. Je suis une pomme de terre.

Qu'on me laisse vivre en paix ma vie de pomme de terre...

Le réveil est plutôt pénible ! Et dehors, l'air est glacial. Le blanc convoi s'ébranle péniblement sur le blanc du chemin, raide et glissant.

- Tiens ma main très fort, très fort : si tu la lâches, on ne se retrouvera plus et tu risques de mourir toute seule dans le froid.

Au sommet du plateau, nous progressons à travers bois, à l'abri des grands sapins lourds de givre. Mais il n'y a plus de chemin et la neige est de plus en plus profonde. Ce voyage est devenu un calvaire pour mes petits pieds gelés qui ne me portent plus. Papa, comme tous les hommes valides et les soldats allemands, s'occupe des vieilles personnes et des blessés que le camion militaire n'a pu prendre.

- Tu es une grande, maintenant, mon Boutchou. Maman ne peut plus te porter : il faut que tu marches...

Un gros baiser avant qu'il ne disparaisse discrètement dans les bois où il a certainement fort à faire avant le lever du jour...

La nuit est complètement tombée et la forêt est terriblement noire ! Je suis sûre qu'il y a des loups, pire que ceux que mimait mon amie Mariette avec ses mains, sur le mur de la cave...

Tenir, tenir... Il faut tenir la main de Maman, surtout ne pas tomber : derrière moi, la longue procession des fantômes de draps blancs me marcherait dessus et les bêtes de la forêt viendraient m'achever.

Parfois mon gros bonnet à pompon me glisse sur le nez et je ne vois plus rien. Alors je rate la trace faite par ceux qui précèdent et mes petites jambes s'enfoncent dans la neige. Le pantalon de laine tricotée colle à mes fesses... J'aimerais bien pleurer, mais, déjà comme ça, j'ai des stalactites qui pendouillent au bout de mon nez...

Papa a dit que j'étais grande, alors je marche, je marche, je marche...

J'ai dû lâcher prise. Maman m'enlève du sol et me prend dans ses bras... Le baluchon valdingue dans la neige et Pierrot tente héroïquement de le récupérer, mais il s'affaisse sous le poids.

- Laisse... Relève-toi, viens ! Donne-moi la main, vite ! Ce n'est pas grave...

Ce n'est pas grave, ce n'est pas grave ! Elle en a de bonnes ! Dans ce paquet, il y a Pulchérie, ma poupée bien-aimée, que j'ai réussi à glisser discrètement parmi les "objets de première nécessité", et le petit bout de ma couverture de bébé pour sucer mon pouce...

Mmh...! Mon pouce... Comme ce serait bon de sucer mon pouce, la tête posée sur l'épaule de Maman ! Mais à travers la moufle mouillée, c'est une horreur. En plus, je me sens glisser tout doucement vers le bas : l'unique bras maternel valide est loin d'être assez costaud pour me soutenir. Alors je m'agrippe comme je peux, mais mes petites jambes ne font pas le tour de sa taille et mes doigts, accrochés à son col, sont bien trop engourdis... Chaque pas me rapproche davantage de l'inéluctable atterrissage dans la neige...

Et puis, soudain, c'est le miracle : un des fantômes blancs, un géant, m'enlève à Maman et lui rend son précieux baluchon. D'abord, je veux crier :

- Non, non, pas ce "sale Boche" ! Je n'accepte pas d'être portée par un "sale Boche" ! - Pierrot et ses copains, les grands, m'ont interdit de les appeler autrement ! -

Mais il a dû sentir ma réticence et il rassemble ses quelques connaissances de français pour me reconforter :

- Pas peur, petite fille, pas peur... Toi tout froid, tout fatiguée : dormir maintenant...

Le reste se perd en un jargon apparemment rassurant mais parfaitement incompréhensible pour moi, pendant qu'il m'enferme dans sa capote, bien au chaud contre sa poitrine. Je sens l'odeur du drap humide près de mon nez dégoulinant. Ca doit être un expert en gamines frigorifiées car il a enlevé mes chaussures trempées - qu'il a dû mettre dans ses énormes poches - et enferme mes deux petits pieds dans de grosses moufles délicieusement chaudes.

Mes certitudes concernant les "sales Boches" commencent à être sérieusement ébranlées...

Il faudra que je demande à Papa de m'expliquer. Lui, il sait : un jour, il a prêté son violon à l'un des soldats qui occupaient notre maison, et ils ont fait de la musique ensemble. À Pierrot scandalisé, il a expliqué que, d'abord, tous les Allemands n'étaient pas forcément des

"sales Boches", que celui-ci, d'ailleurs, n'était pas plus allemand que nous puisqu'il était tchèque, ensuite que la musique n'avait pas de frontières : heureusement, parce que, de l'autre côté du Rhin, ils en avaient de très belle...

Pour l'instant, leur musique se résume surtout à "Brrrrrr... Boum !!" ou "Vvzzz... Platch !!"

Comme je sursaute à chaque détonation, le "pas si sale Boche que ça" essaie de me calmer en me chantant à l'oreille, dans sa langue, finalement pas si horrible que ça, des berceuses et des airs de Noël, tout doucement, parce qu'on nous a interdit de parler à cause du danger tout proche... J'ai appris plus tard qu'il s'agissait de "*Stille Nacht*", peut-être pour conjurer le sort, et d'une histoire de petites clochettes... certainement pour me faire oublier les grosses batteries tonitruantes qui nous menacent, du haut de la montagne...

Les longues enjambées, rythmées par le crissement de la neige sous ses bottes qui s'enfoncent, me bercent agréablement... Ma tête ballote quelques instants, puis disparaît dans le grand col du manteau, pendant que mon esprit s'échappe, à la poursuite des petites clochettes de la chanson...

Je me réveillerai bien plus tard, couchée sur une table de billard dans la salle d'un hôtel de la vallée où on nous a "parqués" avant de nous expédier vers des "villages d'accueil"... Mes petites bottines trempées sont soigneusement rangées près du baluchon de Maman, mais mes pieds sont toujours enfouis dans de grosses moufles bien chaudes...

Le géant encapuchonné a disparu... Il est certainement retourné se battre avec les siens, là-haut, dans mon village vidé de ses habitants...

Peut-être son âme s'est-elle envolée avec les éclats d'obus au sommet des grands sapins de "ma" forêt...

Peut-être, la guerre finie, a-t-il pu retrouver, de l'autre côté du Rhin, une petite fille aux nattes blondes à qui chanter tendrement, pour la rassurer et la consoler de la folie des grands :

*"Kling, Glökchen ! Klinge linge ling,
Kling, Glökchen, kling"...*

IL ETAIT AUTREFOIS LE CERTIFICAT D'ETUDES (Vers 1950)

Jean COLLIN

Par un beau matin de juin, plusieurs institutrices et instituteurs de la circonscription de Kaysersberg se retrouvent dans le car Citroën qui assure la liaison Colmar-Saint-Dié par le col du Bonhomme. Il y a des soeurs et des laïcs mais tous appartiennent à l'Enseignement public.

Les dames ont fait toilette. les messieurs sont en complet-veston avec col-cravate. Les soeurs dans leurs longues robes noires portent ces fameuses coiffes à cornettes dont les ailes blanches empesées s'agitent au moindre mouvement.

Ils ont tous revêtus la tenue de respectabilité qui convient aux membres désignés de la commission cantonale du Certificat d'Etudes Primaires.

Lapoutroie est chef-lieu de canton, mais c'est à Orbey que se déroulent les épreuves de cette session comme de toutes les sessions du C.E.P. depuis des lustres.

On savait (ou on ne sait plus !) que sous l'Assemblée Constituante, dans les années 1789-1791, quand on divisait la France en départements, les départements en arrondissements, les arrondissements en cantons, chaque canton regroupant un nombre variable de communes (une entité nouvelle, mais on parlerait encore de la paroisse comme d'une réalité administrative), les patriotes de Lapoutroie avaient fait valoir auprès des autorités qu'on était plus patriote à Lapoutroie qu'à Orbey, d'où la décision d'y fixer le chef-lieu de canton. Plus tard les effectifs scolaires à Orbey avaient exigé une école plus grande qu'à Lapoutroie... C'est ainsi que le Centre cantonal du C.E.P. fut fixé à Orbey pour le canton de Lapoutroie. C'est une histoire locale qui aurait pu faire l'objet d'une question, ce matin, dans la dernière épreuve écrite de la matinée.

Il faisait grand beau temps. Il faisait chaud ! La route s'élevait en pente douce et en virages enchaînés. Les candidats de Fréland et d'Hachimette, en vélo, doublèrent les membres de la commission qui avaient quitté le car au carrefour et, en groupe, marchaient d'un bon pas pour arriver à l'heure à Orbey.

Une camionnette chargée de candidats regroupés du Bonhomme et de Lapoutroie dépassa piétons et cyclistes. Une carriole avec deux enfants et le voiturier allait dans le même sens. Les enfants paraissaient trop jeunes pour rallier le centre d'examen.

Orbey était aujourd'hui centre d'examen mais la route était ouverte à bien d'autres préoccupations. C'était pittoresque et sympathique cette marche matinale. On pensait à un texte de Maupassant donné en dictée au cours moyen et supérieur : "Sur toutes les routes autour de Goberville, les paysans s'en venaient à la foire...". Sur les routes autour d'Orbey, des élèves, des parents, les maîtres venaient vers l'école du Centre.

Le Certificat d'Etudes était passé dans les moeurs. Les familles y attachaient beaucoup d'importance. Quand on l'avait on pouvait trouver plus facilement un emploi sérieux. Pour entrer dans les Chemins de fer, aux Postes, dans certaines administrations, on l'exigeait.

On n'y présentait pas tous les élèves de treize ou quatorze ans. Il fallait savoir bien lire, écrire une narration, orthographier (cinq fautes dans la dictée, c'était éliminatoire). Il fallait savoir compter mentalement donc rapidement, résoudre deux problèmes avec solution, répondre à des questions d'Histoire, de Géographie, de Sciences. Aussi le maître procédait-il à une sélection.

La route s'élève doucement entre des talus boisés ou herbus. Il y a des bêtes dans les pâturages. Des croix de pierre jalonnent le parcours : les soeurs marquent un temps d'arrêt et se signent. La plus grande, la plus forte aussi, transpire sous sa cornette, pestant contre

ces tenus traditionnelles qui ajoutent aux sacrifices et aux mortifications de l'Ordre des suées auxquelles la religion prête, peut-être, des vertus. Elle parle "la chère soeur" de tout envoyer promener. Mais ravalant sa mauvaire humeur passagère, elle participe au sentiment commun qui s'accroît à l'approche d'Orbey : elle a été désignée pour faire partie de la Commission qui va siéger à Orbey et c'est un honneur !

Sous les tilleuls de la cour d'école se tiennent des candidats, des parents, des maîtres, la plupart sont descendus des écarts vers le bourg. Ils viennent de Tannach, des Basses-Huttes, des Hautes-Huttes, de Pairis, du lac Noir, du Creux d'Argent. La montagne était alors remarquablement scolarisée dans des écoles, souvent reconstruites après la guerre de 1914-1918, des écoles à classe unique ou à deux classes. Il n'y a guère d'automobiles à cette époque-là. Alors on marche ou on roule à bicyclette. L'Inspecteur lui-même, président de la commission, est venu de Colmar à bicyclette, tôt le matin, sans doute pour ne pas se mêler à tous les gens convoqués.

Après l'appel, à huit heures moins dix précises, les candidates et les candidats sont répartis dans des salles séparées. Ce sont des Welches, pas des Alsaciens. A la maison, au travail sur les chantiers ou dans les prés et les bois, on parle le patois welche.

C'est à l'école qu'on apprend et qu'on parle le français. Les enfants le parlent correctement mais avec un accent marqué. Dans une colonie de vacances, un petit paysan du voisinage s'était taillé un franc succès en récitant en patois, à la veillée, une fable de La Fontaine que sa grand-mère lui avait apprise : "le corbeau et le "fromage"

L'Inspecteur a décacheté l'enveloppe qui contient le sujet de la rédaction. Au choix une narration ou une lettre de commande. En reproduisant les textes au tableau noir, un instituteur "de l'intérieur" se rappelle qu'en 1928 il avait été invité à composer sur le sujet suivant : "Un chien trouve un os dans la rue. Un autre chien survient et veut le lui enlever. Racontez". L'homme sourit en se rappelant que, malgré le nombre de chiens de la localité, il n'avait jamais assisté à une bataille canine pour un os.

Après avoir indiqué leur identité en haut de la feuille, plusieurs candidats ont posé devant eux une montre de gousset, la montre d'un homme, pour recopier leur brouillon dans le temps.

Des enseignants jugent que la lettre qui n'exige ni imagination, ni composition, cela revient à une auto-dictée dans la mesure où on aurait pu apprendre par coeur quelques modèles de circonstance.

Les épreuves se succèdent harmonieusement, selon l'horaire prévue, toute la matinée. Après la pause du déjeuner, le calcul mental, le chant, la récitation.

Et puis l'attente de la proclamation des résultats après délibération de la commission. Des candidats sont admis sans problèmes, d'autres sont rachetés mais sans favoritisme, d'autres, hélas, ne recevront pas le diplôme. Une sous-commission avait préparé des diplômes calligraphiés pour chaque candidat. Il suffit de déchirer ceux qui ne sont pas justifiés.

Le taux de réussite a été satisfaisant. Les lauréats sont heureux mais ne triomphent pas. Du pied de la côte, Jean-Pierre brandit le rouleau du diplôme en direction du terre-plein de la ferme familiale où se tiennent ses parents. Ils le feront encadrer et fixer au mur de la salle à manger. De grosses larmes dans les yeux, Célestine conduit ses laitières vers les communaux où elles paissent en été. Elle ne comprend pas que des examinateurs qu'elle a bien reconnus ne lui aient pas donné les points qui lui manquaient. Dans sa famille on se fait une curieuse conception d'un examen d'Etat.

Il semble que pour vivre aujourd'hui il faille en savoir plus qu'autrefois. Les enseignements secondaires, technologiques, supérieurs exigent des professeurs spécialisés de haut niveau. Alors c'était un seul et même maître, c'était une seule et même maîtresse d'école qui enseignait tout : le Français, le Calcul, l'Arithmétique, l'Histoire, la Géographie, les Sciences et, bien sûr, la Morale et le Civisme.

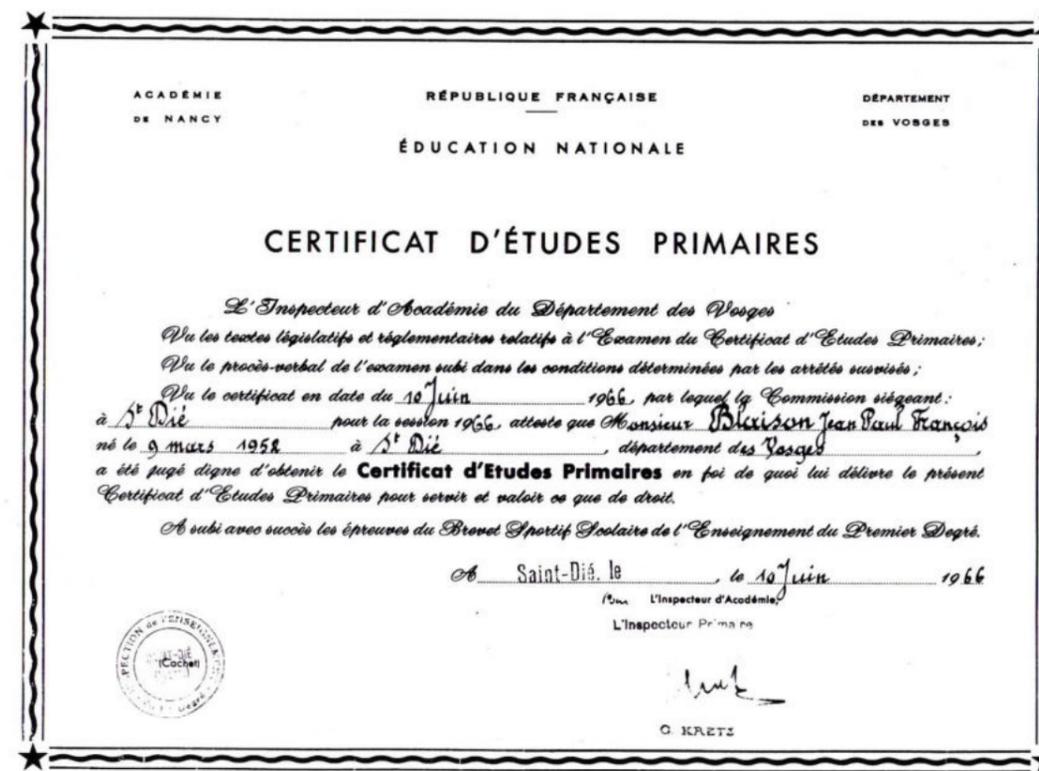
Bien entendu il y avait des niveaux qui, au cours supérieur, permettaient d'atteindre à celui du Certificat d'Etudes Primaires. Bien entendu le C.E.P. n'était en rien comparable au Baccalauréat. Mais pour les familles ouvrières, dans les milieux modestes, avoir son Certif ! c'était valorisant. On en parlait, on l'honorait à la distribution des prix comme du bacc.

Les références à Bacc + 3, Bacc + 4, Bacc + 5, tracent une spécialisation. On n'eut jamais l'idée de situer la valeur d'un adolescent à Certif + 3, Certif + 5 ou 6. Mais les écoles primaires sont restées longtemps les hauts-lieux de la culture populaire. On y apprenait ce qu'il n'est pas permis d'ignorer : encore une question d'actualité !

En face du porche de l'ancienne abbaye de Pairis, il y a un café-restaurant à l'enseigne de "L'Ancienne Ecole". Dans ce bâtiment qui, à l'étage, offrait un logement à un instituteur et à sa famille, il y avait, au rez-de-chaussée, une salle de classe qui comptait une vingtaine d'élèves de tous les cours. Jean-Pierre et Célestine l'avaient fréquentée durant toute leur scolarité obligatoire. L'école fut supprimée à peu près dans les mêmes années que le Certificat d'Etudes Primaires.

Il était une fois un Certificat d'Etudes qui attestait des connaissances des pré-adolescents et les sanctionnait. Il ne dispensait pas d'études complémentaires. Mais il suffisait pour devenir un homme, un citoyen, un patriote.

Pour les gens proches de la nature, le savoir ne ruinait pas la spontanéité (naturelle), le savoir-faire et le goût du travail bien fait.



**ENCORE UNE
« GAUGATTE »
DE DANS LE TEMPS**

Le Baptiste alla à Munster
Pour acheter un tablier
Et un rateau neuf
Pour sa fille.

Il revint par derrière l'église
Boire une chope, peut-être plus
Pardi !
Puis il alla s'asseoir
Derrière le fourneau
Le cu dans la jatte à lait.
Il était soul comme un cochon.
Le soir, il alla dormir sur
Le fenil.

De bonne heure, il devait battre
Des pois au fléau
Chez le beau-père de sa fille.
Mal éveillé,
D'un coup il se flanqua le fléau
Au travers du museau.

Sa femme alla trouver le médecin.
Et pendant que le médecin
Recousait son museau
Avec une grosse aiguille,
Sa femme partit rapidement
Chercher le curé
Pour prier Dieu
Avec elle
Au pied du lit.

**EKO ENN « GAUGATTE »
DE DDA LO TA**

Lo Batiss n'ale é Vaurmotéy
Po échtè in d'vétéy
Eko in nu rêchtéy
Po sè féy.

E rvene pa dèri lo motéy
Bour ènn chop, èch tauw ko pu
Padéy !
Epré é n'ale fèr dju
Dèri lo fonéy
Lo ku da lo skulè d'lèséy.
El yor piè inak in pochéy.
Lo sa, é n'ale djer dsu
Lo soléy.

De bonn our, é dwau bèt
Dé bséy o fièjéy
Tchi lo bau pér d'sè féy.
Mau réwayi,
D'ing kauw é s'bote lo fièjéy
E trèvyè lo mezéy.

Sè famm n'ale trovè lo barbèy.
E dota k'lo barbèy
R'kouzau so mezéy
Evod ènn gwaus awéy,
Sè famm n'ale vikma
Kwèri lo kuréy
Po prayi Déy
Evod léy
O pi do léy.

Gaugatte recueillie chez Jean-Pierre DIDIER à La Goutte, à Lapoutroie, par Jean MATHIEU, Mars 1998.

A travers les gaugattes se manifeste souvent l'esprit "gaulois" de la population welche. Celle-ci accorde une indulgence amusée pour les excès accidentels de boisson.

**« NÂTCHURO »
Ou comment un surnom vient aux enfants**

Suzanne ROMINGER-PRUD'HOMME

- Jésus Marie Joseph ! s'étouffa ma grand-mère en entrant dans la chambre, j'en ai eu neuf, mais d'aussi petits, jamais ! Tu n'en feras jamais rien de ta gamine...

La gamine, c'était moi. Mon papa, très calé en calcul, avait tout programmé avec précision : j'allais naître le jour de Noël ; c'est pratique pour les fêtes de famille et particulièrement économique pour les cadeaux... surtout si l'on a la bonne idée de baptiser sa progéniture Marie-Noëlle ou Emmanuelle...

Mais moi, là-dedans, je commençais à en avoir assez d'être roulée en boule. Le milieu aquatique, ça a du bon, mais ça manque de lumière et de soleil. Et Maman était vraiment trop embêtante à s'agiter dans tous les sens... D'ailleurs, je n'ai jamais vraiment su compter...

C'est la sage-femme qui a été surprise ! Elle n'a même pas eu le temps de finir la taille de ses framboisiers quand Grand-Ma est arrivée, toute essoufflée : ça pressait...

- Mais pourtant, ce n'est que pour dans un mois, nous ne sommes qu'à la Sainte Catherine ! Ce sont sûrement des fausses douleurs ?

Ce n'était pas des fausses douleurs, c'était un petit tétard d'à peine trois livres et demie. Une prématurée, quelle horreur !

- Oh mon Dieu ! Le joli petit natchuro !

Ca, c'était Mémée, mon autre grand-mère. Il faut préciser que dans mon pays - c'est-à-dire dans un petit coin perdu au-dessus de la Plaine d'Alsace, où l'on persiste, contre vents et marées, guerres et occupations, à parler un patois roman - un "natchuro", c'est un avorton ; dans le meilleur des cas un petit trognon de pomme ou de tout autre fruit qui n'a pas réussi à pousser...

Bien sûr, dans la bouche de mon adorable grand-mère, qui n'avait pas un poil de méchanceté en elle, le mot n'avait pas sa connotation péjorative. Surtout pour sa deuxième petite-fille après toute une flopée de petits-fils ! Mais "ça lui avait échappé"...

La sage-femme s'en est gargarisée. Maman, remise de ses "douleurs" et de ses émotions, s'en est amusée. Même Papa, accouru à la hâte, a finalement trouvé le surnom charmant... Il faut dire qu'après les explications essoufflées et confuses de son aîné, il craignait le pire... Mais, tout compte fait, son embryon de gamine n'était pas si mal réussie que ça...

Un surnom pareil, quelle aubaine pour Pierrot-Mimile, mon grand frère, qui s'est évidemment précipité à travers le village pour clamer de toute la force de ses trois ans et demi :

- J'ai une p'tite soeur, mais c'est un nâchuro ! Elle est tellement p'tite qu'on n'a rien trouvé pour l'habiller. C'est qu'un nâchuro, ma p'tite soeur, un nâchuro...

Il avait même, paraît-il, tellement honte de cette chose rougeâtre qui, de surcroît, lui chipait l'intérêt de tous, qu'il avait envisagé sérieusement de me couper en morceaux pour me faire griller dans la cuisinière, pendant que Maman rinçait mes langes à la fontaine... Elle est, heureusement, rentrée à temps !

Contrairement aux prédictions grand-maternelles, bien dorloté par Madame Perrin, la sage-femme, et gavé de bon lait maternel, le petit trognon devait afficher, dès les premiers jours, une santé de fer et une vitalité à toute épreuve.

- C'est la Sainte Catherine, aujourd'hui : on pourrait l'appeler Catherine, suggéra Papa...

- Ah non ! Pour qu'elle reste vieille fille !... Et puis, ça fait trop vieux, trop démodé ! (Zut, moi, ça m'aurait bien plu...!) Je préfère Solange, ça sonne bien, c'est joli...

- Oui, et si les Allemands reviennent, ça va faire "so lange" !

Pour Marie-Noëlle, vu la date, c'est râpé ! Alors, va pour Suzanne. Ca zézaie, ça zozotte, c'est mignon areu areu ma zazanne, ma nananne... (Personnellement, je préférerais Nâchuro...)

Et le Pierrot qui n'en loupe pas une, en fera évidemment "Banane". Auquel on ajoutera plus tard, à l'école, étant donné mon tour de taille et mon

teint de noiraude : "satch" ("sèche" ou "séchée" en patois). Pendant toute ma scolarité primaire, j'allais donc être, outre "Nâchuro", "Satch Banane" (Banane séchée).

Il faut reconnaître que dans mon pays, on n'est pas tendre pour les surnoms. Pierrot, par exemple, à la tignasse d'un roux éclatant, s'appelait "Rouge-queue" (en patois: "Rotch Koû"), et ma meilleure copine, pas plus grasse que moi mais longue comme un échalas, allait devenir "Fil de Fer" (en patois : "Fi d'Ëtcha")... Ce qui n'était, en fait, pas bien méchant...

Certains, en effet, avaient le privilège d'hériter, en plus de leur propre sobriquet, de celui de leur père, voire de leur grand-père, additionné parfois du lieu-dit d'origine, le tout finement engoncé l'un dans l'autre ! On pouvait avoir, par exemple - j'invente, bien sûr, pour éviter d'éventuelles représailles de mes compatriotes ou de leurs descendants !! - : Joseph-grand-Menton-du-Boîteux-de-Derrière-la-Roche" (ou, si vous le préférez en patois : "Didè-Grân-Mèto-do-Bakè-dé Dèrî lè Rawtch").

Il fallait, évidemment, un diminutif en cas d'urgence. Mais, pendant une dispute, c'était excellent pour se décharger la bile, ou, au contraire, pour s'échauffer avant des hostilités moins... verbales !

Onze ans plus tard, "en bas dans la plaine", les copines de Sixième, devaient me baptiser "Zazie". Ca au moins, ça me plaisait, c'était rigolo, ça avait un petit côté "zazou"... Hélas, ce joli nom-là, Queneau allait me le chiper quelques années plus tard pour l'envoyer dans le métro !

Suzanne donc je fus, Suzanne je resterais... Mais sans vraiment faire l'unanimité quant au diminutif ! Pour mes parents, à côté du Boutchou et de leur crotte, je serais toujours l'heureuse bénéficiaire de la totalité de ce respectable patronyme (entre la chaste Suzanne de la Bible et la sainte, vierge et martyre des cathos, pas facile à porter au moment de la libéralisation des mœurs...). Pour mon grand-père, je serais Zazanne. Pour ma grand-mère maternelle : Zazette. Pour ma grand-mère paternelle, outre son petit nâchuro chéri : Suzon. Pour ma Tante Jeanne : Suzette. Pour l'Oncle Pierre et son épouse, authentique Alsacienne de la Plaine : Suzel, ou même Suzela... Qui dit mieux ?

LE FROMAGE DE TETE

Gaby BAUMANN

Prendre un gros cochon, pas trop gras, pas trop maigre, jolie tête, grandes oreilles et queue en tire bouchon de trente centimètres au moins.

Le tuer, le chauder, le laver, l'ébarber dans l'eau chaude.

Cuire la hure, les oreilles, les pattes et le morceaux entre les deux jambons dans l'eau pendant 24 heures.

Dans le bouillon y mettre un bouquet de feuilles d'ortie, des oignons, du sel et des clous de giroffles.

Sortir la viande, la mettre dans un pan de vieille chemise d'homme, ficeler et mettre sous une grosse pierre jusqu'au lendemain.

Déchirer le pan de chemise, couper en tranches, les mettre dans des assiettes.

Dégraissier le bouillon et le filtrer avec des blancs d'oeufs.

Vider le bouillon sur les tranches de viandes dans les assiettes.

Le laisser prendre une nuit dans la neige, lorsqu'il y en a.

Servir le lendemain :

- 1 assiette pour les petits
- 2 assiettes pour les gros
- 3 assiettes pour les goinfres.

N.B. Manuscrit en patois de la collection de M. TOSCANI traduit en français par Mme Gaby BAUMANN

Lè djalay

Gaby BAUMANN

Pare y gouau pochaïe, ni tro gra, ni tro maigre, djatte taïète, grandes arailles é kou en tirr bouchon de 30 centimètres au mong.

Lo touait, lo sbreui, lo laivait et lo chabait da lè d'chaude eauve.

Queure lè hurr, lé arailles, lé paittes, lè quou et lo mochaïe enteure lé dou d'jambo da l'eauve pendant 24 oures.

Da lo bouillo bottait y boquet de fouiatte de chaquesse dé aiegnos do seau et dé giroffles.

Reuchi lè tchâ lè botait da y paneye de vaiye schmuch d'hamme, ficelait et botait dso nenne gouause pire chq'è lo lendemain.

Quèzè lo panéye, caupait lè tchâ en tranches, lé bottait da lè aisites.

Dégraichi lo bouillot et lo filtrait êvo dé bians d'ues.

Veuidi lo bouillot d'su lé tranches de tchâ da lé aisites.

Lo lêchi parr enne neuti tsu lè natche quat y nie.

Seurvi lo lendemain :

Enne aisite po lé ptits
Douce aisites po lé gouau
Et trache aisites po lé gailèffes.

Gaby BAUMANN

LA RIVIERE

Devant ma maison
 Coule une rivière
 L'eau est si claire
 Que l'on voit dedans
 Devinez-quoi ?
 Des truites
 Et parfois des rats musqués
 En été le soleil fait scintiller l'eau
 Et la nuit la lune lui donne
 Des reflets d'argent
 Lorsqu'il pleut beaucoup
 La rivière se met à gronder
 Et dans sa colère
 Déplace les grosses pierres

LO RU

Dan mè maujo
 Koll inn ru
 L'auw a si kièch
 K'en voue dda
 Dvinau ké ?
 Dé treyte dé fou
 Dé lâ d'auw
 E L'énay lo slo fè fyamè l'auw
 E dneý lè linn li dènn
 Dé reflets d'ardjang
 Kat é piou trobé
 Lo ru sé bott è dèchpitè
 E da sè rètch
 Dépyès lé gross pir



Photo de Mme Gaby BAUMANN

DERNIERES NOUVELLES CANTONALES DE1898

Lucien JECKER

Les journaux de 1898 réservent de longs articles à l'AFFAIRE DREYFUS. C'est en effet le 14 janvier 1898 que Zola publie dans l'Aurore sa célèbre lettre au Président de la République, qui n'est qu'une suite d'accusations graves contre le ministre de la guerre en lançant ses fameux : « J'accuse ».

Orbey-Pairis : O.V.N.I. (Objet volant non identifié)

Mardi dernier, 18 janvier 1898, vers 10 heures, l'abbé SCHAEFFER, aumônier de l'hospice de Pairis, a été témoin d'un fait surprenant. Il dit : « Je sortis de chez moi pour aller à la rencontre d'un hospitalisé qu'on avait envoyé à Orbey et qui tardait de rentrer. Il faisait nuit close : le ciel était sans nuage et pas de lune au firmament. Tout à coup je me vis enveloppé d'une vive lueur qui venait d'un haut. Levant les yeux, je vis le ciel traversé à ce moment par un bolide semblable à une énorme éponge et se dirigeant du sud-ouest au nord-est. Le météore semblait être parti de la constellation du Taureau et se diriger vers la Vierge. Arrivé à cet endroit du ciel, le bolide se fragmenta sans bruit sensible en plusieurs portions qui continuèrent chacune, comme autant de fusées diverses, la trajectoire suivie auparavant par le bolide. Seulement dans la partie du firmament où le globe avait disparu, je vis une lueur bleuâtre qui persista pendant quelques instants, tandis que les fusées conservèrent une couleur de feu ou de fer rougi. »

Orbey : Un Maire bien spécial!

Le 13 mars, le journal précise que le Maire « immigré » (Dr Schullian) avait porté d'office une somme de 1000 M au budget communal - au lieu des 550 M votés - pour son traitement annuel de Maire d'Orbey. Le Conseil reporte sa décision, mais le 17 mars, s'oppose aux manoeuvres du maire.

Le 4 septembre, le journal publie « Sans crier gare, M. Schullian, maire et médecin cantonal s'est éclipsé. En effet, parti soi-disant en vacances, il n'est plus revenu et a eu l'heureuse inspiration de s'installer dans son pays (Sigmaringen) Son brusque départ ne surprend personne ici, au contraire on a ressenti un soulagement général ... car M. Schullian ne savait être affable qu'envers quelques privilégiés Nous avons appris avec grande satisfaction que la Kreisdirektion (Sous-Préfecture) a remis le soin des affaires administratives de notre commune entre les mains d'un enfant du pays : M. Baffrey, premier adjoint.

..... et le 25 décembre le même journal signale que M. Schullian « vient de rentrer. Le Conseil municipal a donné sa démission collective. Les incidents que cette affaire provoquera, ne sont pas encore épuisés. »

Le Bonhomme : Inauguration d'un square et de la grotte de Lourdes

Le dimanche 15 mai près d'un millier de personnes étaient accourues des localités voisines pour l'inauguration du square, créé sur l'emplacement de l'ancien cimetière et de l'ancienne église détruite par le fameux incendie de 1858. Au fond du square et dans l'axe de la grande route se dresse un rocher artificiel en pierres noirâtres, haut de 6 m, magnifiquement décoré de fleurs. Des guirlandes et des drapeaux aux couleurs de la Vierge se jouaient dans les sapins posés comme fond au rocher.

C'était un spectacle féerique que tout cet ensemble au milieu duquel les statues de Notre Dame de Lourdes et de Bernadette, en grandeur naturelle et d'une merveilleuse expression de physionomie, se détachent avec une netteté remarquable.... Devant la grotte, M. Brunck de Freundt, curé-doyen de Lapoutroie, expliqua à la foule émue le sens de la cérémonie et félicita chaudement la paroisse du Bonhomme d'avoir consacré à la Vierge Marie un emplacement où tant de générations ont prié et où tant d'autres dorment en attendant le jour de la résurrection. Aussitôt que le curé de la paroisse eut terminé les prières de la bénédiction des statues, les cloches furent mises en branle, la musique municipale joua un air triomphal et une batterie de petits canons réveilla de ses coups répétés tous les échos de la montagne

Fréland : Bénédiction de la chapelle St Thiébaud

Le 30 mai, lundi de la Pentecôte, une animation extraordinaire régnait dans la commune : des pèlerins nombreux se dirigeaient vers la chapelle déjà de bon matin, pour admirer la beauté de l'édifice élevé en l'honneur de St Thiébaud. L'autel sort des ateliers de M. Klein, les vitraux sont l'oeuvre de M. Ott. La chapelle a été construite par M. Matter sur les plans de M. Hartmann.

Comme site on ne pouvait pas souhaiter mieux. L'édifice domine le village. Il est à regretter que le sentier qui serpente devant la chapelle ne soit PAS plus large. Malgré cette lacune qui d'ailleurs est facile à combler, il faut dire que la commune de Fréland a produit là une oeuvre durable.

Fréland : Cartes d'herbe et cartes de bois

Vers la mi-juin, M. le Maire a distribué les cartes d'herbe aux indigents de la commune. Les pauvres gens se passeraient bien des deux journées de corvée qui se donnent avec le cadeau, surtout parce que la commune est riche et qu'on ne reçoit plus de bois d'affouage d'autrefois, mais enfin ! On en est plus que satisfait quand on entend les récriminations des gens du Kalblin, habitués à recevoir de la commune de Sigolsheim le même permis pour la forêt qui avoisine leur hameau. Nos pères nous ont raconté que ce droit leur avait été octroyé généreusement, ainsi que le droit de ramasser le bois mort, à la suite d'un incendie dans la parcelle dite Steinrock, de cette forêt, incendie qui avait été arrêté grâce à leur vaillant concours. Le nouveau garde général de Kaysersberg ne connaît pas ces traditions. On ne peut pas lui en vouloir : il n'est pas de chez nous.

Le Bonhomme : Mine de charbon

Le 15 décembre, le journal signale que « la présence de bon charbon de terre ayant été constatée encore une fois dans le sous-sol de la région, on va commencer les travaux pour créer ici un charbonnage. Une nouvelle machine à sonder vient d'arriver.

Orbey : Travaux au Lac Noir

En décembre des travaux considérables sont entrepris au Lac Noir qui constitue un réservoir naturel d'eau pour la vallée. L'on y construit une nouvelle écluse pour utiliser complètement la force hydraulique dont une partie était perdue avec l'ancienne écluse trop petite.



Les usines d'Orbey
*Carte postale d'après l'ouvrage de Charles GRAD
Collection de M. Pierre BEDEZ*

EPHEMERIDES DU CANTON - 1997 A TRAVERS LA PRESSE LOCALE

Gérard DUPONT

MARDI 14 JANVIER 1997 : Le facteur des neiges

A Orbey, on sait ce que veut dire service public. Sur les hauteurs, le préposé de la poste, Thierry JALLON, ne fait pas que distribuer le courrier, ici, durant l'hiver le facteur reste souvent le seul contact avec la vallée. Alors il en profite pour faire un brin de causette et rendre service....

JEUDI 30 JANVIER 1997 : Lac Blanc : L'ancien « Sana » bientôt résidence de Tourisme

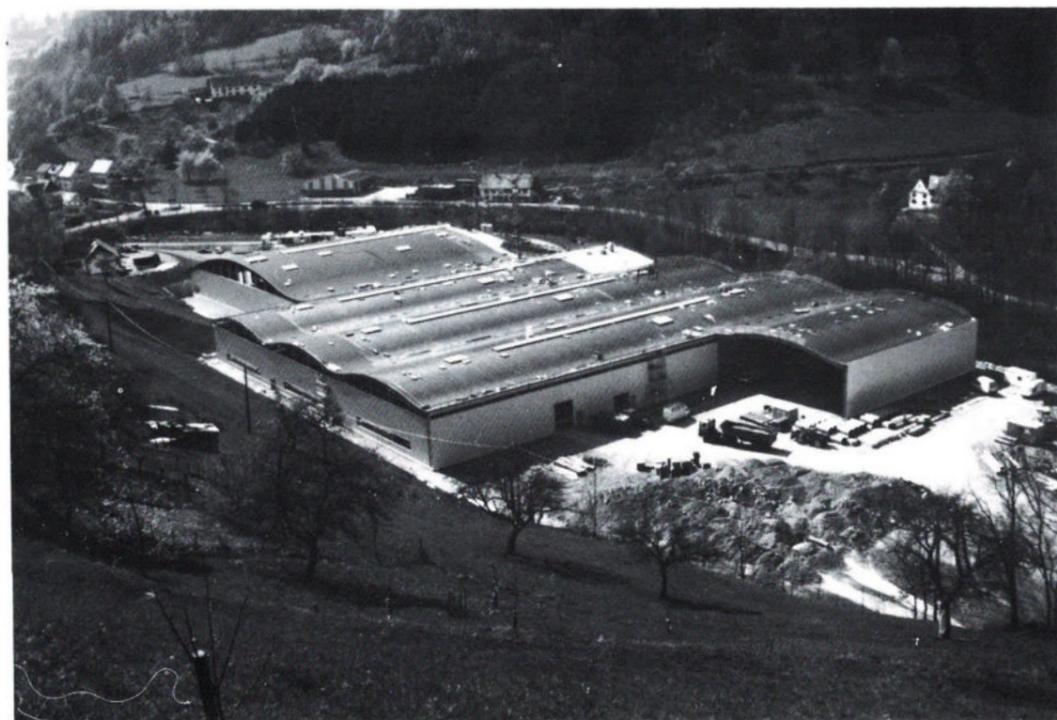
L'objectif est de transformer l'ancien « sana » en résidence de Tourisme. Son propriétaire souhaite « créer un effet station » avec les structures environnantes. On ne peut qu'applaudir à la perspective de la disparition de ce qui était devenu une véritable verrue dans ce paysage de montagne.

MERCREDI 19 FEVRIER 1997 : Un feu de broussaille au Creux d'Argent

L'association Orbey Animation a repris la tradition que pendant quelques années, la famille ANCEL de la Matrelle avait maintenue, celle du feu de Tchénivrer. Depuis trois ans déjà, il n'y avait plus eu de feu sur les hauteurs du Creux d'Argent. Une excellente initiative qui a eu le succès qu'elle méritait.

JEUDI 20 FEVRIER 1997 : Le Profil du Bas d'Orbey

La société « Le Profil industries » s'installe à l'entrée de la commune d'Orbey. Le paysage change et la création d'une cinquantaine d'emplois est envisagée. Jean Schuster, Maire d'Orbey souligne : « Les efforts accomplis sont en passe de porter leurs fruits L'entreprise Le Profil industries est sans conteste un élément moteur de l'économie de notre fond de vallée, il fallait tout mettre en oeuvre pour que cette société reste à Orbey ».



VENDREDI 16 MAI 1997 : Festival du Cercle : tous contents

Du 3 au 20 avril 1997, Orbey a vécu à l'heure du 1er Festival du « Cercle ».

En dix huit jours, quelques 2600 spectateurs ont assisté aux différentes représentations pour petits et grands.

MARDI 1er JUILLET 1997 : La retraite du directeur

Les enfants font une farandole et le bon maître est tout ému, il va quitter sa chère école. Adieu Monsieur le Directeur on ne vous oubliera jamais

M. JEANDON remercia ses amis pour les paroles élogieuses entendues. « J'ai fait mon devoir avec passion, ma profession était une vocation ».

DIMANCHE 20 Juillet 1997 : Le Club Ensoleillé

Le talent d'une artiste locale donne un nouvel éclat au local des aînés. Le Club du 3ème Age d'Orbey peut s'enorgueillir d'une fresque réalisée en son honneur par l'artiste du village Astrid DEPARIS.



MARDI 25 FEVRIER 1997 : Une présidente à la Société de Tir

A l'assemblée générale, M. Charles RIBOLZI annonça avec une certaine émotion aux membres, qu'il allait quitter la présidence de la Société de Tir après 38 années d'activité. Il a ensuite proposé Françoise ROTHENFLUE comme nouvelle présidente, ce qui a été approuvé. L'ancien président lui souhaita beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

MARDI 18 MARS 1997 : Détours conseillés en Pays Welche

C'est à l'initiative de l'Office de Tourisme du Canton de Lapoutroie Val d'Orbey qu'est né le livre « Détours en Pays Welche ». Monuments et sites de la haute vallée de Kaysersberg. Un ouvrage destiné à aider les vacanciers à découvrir les aspects culturels et historiques du canton. Et qui d'autre que la Société d'Histoire Cantonale était mieux placée pour donner les indications historiques ?

JEUDI 3 AVRIL 1997 : Lifting complet au Beau-Site

L'ancienne maison de vacances entièrement rénovée devient une résidence hôtelière pour retraités dynamiques de la France entière. L'établissement domine Orbey et constitue un des éléments vitaux du secteur économique de la commune.



DIMANCHE 3 AOUT 1997 : Solidarité. Deux jeunes Ukrainiens à Orbey

L'association d'accueil des enfants de Tchernobyl, présidée par Mm Aline SUTTER, avait lancé un appel dans la presse afin de trouver des familles d'accueil pour les jeunes Ukrainiens de la région de Tchernobyl. Mme Ada ANCEL y a été sensible et c'est ainsi que deux jeunes ont séjourné durant un mois à Orbey.

JEUDI 14 AOUT 1997 : Détente au sommet du Faudé

A l'initiative de l'association des Amis de la Tour du Faudé, le sommet du massif reprend vie. En attendant la reconstruction de la tour, il est désormais possible pour les promeneurs de bénéficier d'une aire de repos et ceci grâce à une grande table et deux bancs tout récemment installés près de la ruine de l'ancienne tour.

VENDREDI 29 AOUT 1997 : Un nouveau directeur

Fait exceptionnel, celui-ci n'est autre que Daniel HELDERLE, instituteur à l'école élémentaire d'Orbey depuis 26 ans. « Je suis né en 1951 dans une ferme des Hautes Huttes. Je suis un enfant du pays. Sur ma demande j'ai inscrit trois fois Orbey et à ma grande joie, j'y ai été affecté et depuis je n'ai jamais plus bougé ».

VENDREDI 24 OCTOBRE 1997 : La truite fait l'oie

Apprendre en s'amusant. C'est ce que propose un tout nouveau jeu, créé par un Orbelais, François GUIDAT. Imaginé par un pisciculteur, ce petit frère du jeu de l'oie ne pouvait avoir un autre thème que la truite.

Ce qui a amorcé la réflexion de M. GUIDAT c'est le peu de connaissance qu'ont les gens du poisson. Si les textes sont de Français, les dessins sont l'oeuvre de Marie Claude, son épouse.

Réalisé à mille exemplaires, le jeu est disponible chez son auteur.

MERCREDI 10 DECEMBRE 1997 : La Ste Barbe aux Hautes-Huttes

Le hameau des Hautes-Huttes, dont les maisons sont frileusement blotties dans la neige, a fêté dimanche sa patronne. De très nombreux fidèles étaient venus assister à l'office en la chapelle de Ste Barbe, qui s'est révélée trop petite : l'ancienne salle de classe contiguë, refuge du Club Vosgien a prêté son local à une partie des fidèles.

Après la messe, la clique des sapeurs pompiers d'Orbey a préludé de bien belle manière à la suite de la fête. La direction de la clique était assurée par un jeune sapeur de 17 ans, Stéphane DIDIER : voila qui promet pour l'avenir.

Photos de Gérard DUPONT

NOTES DE LECTURE

Philippe JEHIN: «Libertin ou sorcier ; un drôle de paroissien au XVII^e siècle»

En fin connaisseur de l'ancien régime, notre ami Philippe Jéhin nous entraîne dans cet article à la découverte d'un personnage hors norme : Miclin Parmentier, paroissien de Labaroche dans les années 1630-1640.

Miclin Parmentier semble être un riche paysan, possédant des champs et des charrettes et fréquentant les foires des environs. Il sait même peut être lire et écrire. Mais il se révèle aussi un *drôle de paroissien*, en conflit permanent avec le prévôt et les officiers du seigneur de Ribeaupierre, les autres villageois et surtout son curé à qui il voue une haine violente. Le curé Colinchair le qualifie de « *Rebelle, obstiné et désobéissant à Dieu, ses commandements et à ses Supérieurs, tant Ecclésiastiques que Séculier* » mais aussi blasphémateur, ivrogne, violent, voleur, incestueux et, couronnant le tout, sorcier. Quel réquisitoire !

Miclin Parmentier est en effet poursuivi pour recel de céréales volées, refus de payer la dîme du blé, rapports incestueux avec sa fille âgée de vingt-quatre ans. Sa conduite envers le curé relève souvent de l'agression pure et simple. Outre les injures, Miclin saute au cou du curé pour tenter de l'étrangler. Une autre fois, au moment d'une noce, Miclin se saoule avec un compère : « *Tous deux, bien pintée, (...), viendrent comme hors du sens avec cousteaux de bouchiez, jurant et reniant Dieu à la fenestre du festin demander la main du curé* ». Et Miclin brandit son arme et manque de peu la main du prêtre ! Cela se déroulait un 28 décembre, où le peuple célébrait aussi la fête des Fous.

Miclin n'hésitait pas à se déclarer sorcier « *es tavernes et en tous lieux il se ventoit et l'ouïoit estre sorcier, plus que sorcier, maistre des sorciers* ». Mais malgré les affabulations de son fils de huit ans racontant des histoires de sabbat, Miclin n'est pas vraiment poursuivi ni questionné pour sorcellerie. Est-ce parce qu'il est un homme, ou parce que les juges ne croient plus guère à ses histoires ?

Miclin ne cache pas son irréligion, se vante de ne plus prier, de manger de la viande en carême et d'avoir malgré tout plus à manger que les pratiquants ! Il prétend aussi « *entendre mieux la messe que le prêtre* ». Il veut prouver qu'il est aussi instruit que le curé et conteste ainsi l'autorité ecclésiastique, la compétence du prêtre.

Miclin apparaît donc comme un libertin, quelqu'un qui conteste l'autorité civile et encore plus religieuse et veut vivre à sa manière anticonformiste.

Dans cet article, mené comme un roman policier ou une chronique judiciaire, Philippe Jéhin ne reste pas seulement au niveau du fait divers mais s'interroge sur la sorcellerie, réelle ou présumée, et sa répression. Il analyse surtout les rapports entre la culture populaire, avec ses fêtes, ses brutalités, ses débordements, et la culture officielle, dans la ligne directe de la Contre Réforme catholique. Les autorités mettent tout en œuvre pour soumettre les corps et les esprits. Miclin Parmentier apparaît comme un rebelle : le dernier des sorciers ou le premier des anarchistes ?

Ne manquez pas d'en savoir plus en lisant l'article de Philippe Jéhin, disponible à la Société d'Histoire !

Armand SIMON

➡ JEHIN (Philippe), « Libertin ou sorcier ; un drôle de paroissien au XVII^e siècle », *Revue d'Alsace n° 123, Strasbourg, 1997, p. 93 - 102.*